

Projet Educatif De Territoire PEDT



Commune de
Gagnac-sur-Garonne

Approuvé le 29/06/2015

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I / LE TERRITOIRE DE GAGNAC-SUR-GARONNE.....	5
1. LES RÉALITÉS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES.....	5
A. Présentation de la commune et de sa population	5
B. Evolution urbanistique de la commune.....	8
2. LES POPULATIONS, LES ACTIONS ET SERVICES, LES INDICATEURS D'ACTIVITÉS.....	10
A. Les jeunes de moins de 3 ans : la politique petite enfance de la commune	10
B. Les enfants de 3 à 11 ans : la politique enfance de la commune	14
C. Les jeunes 11-18 ans : la politique jeunesse de la commune	19
D. Les parents, les familles	20
E. L'action culturelle et associative	22
II / LE DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE ET LES ORIENTATIONS À VENIR : PRIORITÉS TRANSVERSALES OU SECTORISÉES.....	24
1. PRIVILÉGER UNE DÉMARCHE QUALITATIVE AUTOUR DE L'ACCUEIL DES FAMILLES.....	24
2. PROGRAMMER EN PARTENARIAT ÉCOLE-ALAE UNE REMISE À NIVEAU PLURI-ANNUELLE DU SITE DE SCOLARISATION	24
3. REPENSER LES ACCUEILS DU MERCREDI ET DES VACANCES EN PARTENARIAT AVEC LES RESSOURCES ASSOCIATIVES ET RÉGIONALES	24
4. OUVRIR LE TRAVAIL INITIÉ SUR LA PARENTALITÉ À UNE APPROCHE D'AVANTAGE FONDÉE SUR LA MOBILISATION INTERGÉNÉRATIONNELLE AUTOUR DE L'IDENTITÉ D'UN VILLAGE SUR LA GARONNE	25
5. RESTER AU CONTACT DES JEUNES PRÉ-ADOLESCENTS ET VALORISER LES JEUNES MAJEURS AU SEIN DES ASSOCIATIONS ET DE LA VIE LOCALE, SOUTENIR LEUR MOBILITÉ DANS L'AGGLOMÉRATION	25
6. CRÉER ET STRUCTURER LE PILOTAGE D'UN PROJET ÉDUCATIF ET SOCIAL	26
III/ LE PROJET : SES VALEURS ET SES FINALITÉS ÉDUCATIVES, SOCIALES ET CULTURELLES.....	27
IV/ PROJETS OPÉRATIONNELS SECTORISÉS ET TRANSVERSAUX 2015-2020.....	28
AXE CENTRAL : VALORISER UN PROJET GLOBAL D'ACCUEIL ET DE MOBILISATION DES FAMILLES	28
AXE PRIORITAIRE N° 1 : RÉ-AMÉNAGER UN SITE DE SCOLARISATION AUTOUR D'UN PROJET PARTAGÉ	28
AXE 2 : MERCREDIS ET VACANCES : DÉVELOPPER LES PARTENARIATS.....	28
AXE 4 : REDÉFINITION DES ACTIONS JEUNES.....	29
AXE 5 : STRUCTURER LE PILOTAGE (VOIR AUSSI CHAPITRE V).....	29
V/ PILOTAGE.....	31
1. CONSULTATION ET PILOTAGE	31
2. COORDINATION.....	32
3. ÉVALUATION	33
ANNEXES	34
ANNEXE 1: PROJET PÉDAGOGIQUE DU CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL (ALAE/ALSH/SÉJOURS)	35
ANNEXE 2: ORGANISATION DES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP).....	101
ANNEXE 3: PROJET PÉDAGOGIQUE DU CENTRE D'ANIMATION JEUNESSE (CAJ)	105
ANNEXE 4: RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES	113
ANNEXE 5: LE POINT INFO FAMILLE	118
ANNEXE 6: PROJET DE LA JOURNÉE « ENFANCE FAMILLE » LANCÉE EN 2015.....	119
ANNEXE 7: ACTIONS PARENTALITÉ : « PARENTHÈSE FAMILIALE » ET « CAFÉ DES PARENTS »	121

Introduction

Accueillir les familles, l'enfance, la jeunesse est une ambition communale qui se traduit bien évidemment par des choix politiques, budgétaires et la mise à disposition des moyens matériels et humains de la commune.

Elle a fait le choix depuis 2010 de faire de l'accueil périscolaire/extrascolaire (ALAE, ALSH) et de la restauration scolaire un service public municipal fortement subventionné dans l'intérêt des familles, de soutenir les projets proposés par les enseignants et d'organiser des études surveillées pour faciliter les apprentissages.

Les activités périscolaires se sont adaptées à la loi sur la réforme des rythmes scolaires, la commune de Gagnac a en effet mis en place la semaine à 9 demi-journées dès la rentrée 2013.

Pour ses écoles, la commune de Gagnac assure et projette le développement des infrastructures de son groupe scolaire afin d'assurer la scolarisation d'un nombre d'élèves toujours croissant.

La commune contribue également au développement de sa jeunesse par son soutien continu au très dynamique tissu associatif et aux actions dédiées aux jeunes collégiens et adolescents via le Centre d'Animation Jeunesse.

On retrouve aussi cette ambition dans le secteur de la petite enfance pour lequel un véritable pôle a été créé, incluant depuis 2011 l'emploi d'une éducatrice de jeunes enfants qui répond aux familles en matière de garde, d'information et d'écoute et anime un service Enfance–Famille qui utilise pleinement une nouvelle structure et répond aux besoins des familles et professionnels en matière de petite enfance et parentalité . Le nombre croissant de nouveaux nés sur la commune a de plus conduit récemment la municipalité à autoriser l'ouverture de deux structures d'accueil distinctes et privées : une micro crèche et une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

Enfin, l'apprentissage de la citoyenneté est promu à travers l'élection d'un conseil municipal des enfants. Il permet chaque année aux élèves de l'école primaire de s'initier aux principes de la démocratie et d'appréhender les valeurs républicaines.

Si les parents sont les premiers acteurs de l'éducation de leurs enfants et que l'école a pour mission l'enseignement des connaissances, les autres acteurs (services communaux péri/extrascolaires, élus, associations, parents, structures d'accueil, familles, centre communal

d'action sociale) ont tous, à Gagnac, leur rôle à jouer dans le projet éducatif local.

La volonté de la commune est de fédérer toutes ces énergies et ces compétences afin de travailler ensemble dans une démarche partagée à partir d'objectifs communs et pour l'intérêt de tous.

C'est pourquoi, l'équipe municipale de Gagnac-sur-Garonne a souhaité écrire son PEDT avec le soutien des institutions (Education Nationale, CAF, DDCS) et l'appui d'une structure externe - Viva'Cité- en impliquant les services municipaux, parents, enseignants, associations. Tous ces acteurs ont été associés à des réunions de consultation pour définir et enrichir ce projet destiné à l'épanouissement des enfants et des jeunes de la commune.

Le Maire de Gagnac-sur-Garonne
Michel SIMON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Simon', written over a horizontal line.

a. Population de la commune

De 557 habitants en 1968, la commune accueille de manière progressive et continue de plus en plus de population jusqu'en 1999, année à laquelle elle compte 1635 habitants.

Une forte hausse de la population s'opère entre 1999 et 2006 (+6.5 % de population en plus/an). A cette période, Gagnac-sur-Garonne est la commune qui connaît la plus forte variation annuelle de la population de toutes les communes qui composent la Communauté Urbaine Grand Toulouse. Depuis 2007, la population se stabilise pour atteindre 2968 habitants en 2011, année du dernier recensement.

La densité moyenne est d'environ 680 habitants par kms carrés.

Gagnac-sur-Garonne possède une démographie dynamique, une population jeune et familiale. En effet, sa population a augmenté 4 fois plus que la moyenne de Toulouse Métropole entre 2006 et 2011. Cette dynamique résulte d'abord du solde migratoire (+2.2 % par an) et, dans une moindre mesure, du solde naturel (+1% par an).

En 2011, 20 % de la population gagnacaise – soit 602 personnes - ont entre 0 et 14 ans. A cette même date, les 0-14 ans représentant 18.6 % de la population française, Gagnac-sur-Garonne se situe ainsi légèrement au-dessus de la moyenne nationale.

La commune compte alors 126 enfants de 0 à 2 ans, 162 de 2 à 5 ans, 225 de 6 à 10 ans et 224 de 11 à 17 ans. L'enjeu de ce PEDT est ainsi primordial, puisque près de 40 % des enfants sur la commune ont moins de 6 ans.

b. Les professions des gagnacais

En 2011, sur 2107 gagnacais âgés de 15 à 64 ans, 81.5 % sont des actifs et 18.5% sont des inactifs (élèves, étudiants, retraités...). Le taux de chômage s'élève à 8.4 % en 2011 (145 personnes).

Près des trois quart des 15-64 ans actifs qui habitent la commune ont un emploi. Par conséquent, la commune est majoritairement composée d'actifs occupés.

Les employés sont les plus présents (23.7 %) suivis des professions intermédiaires (23.7%), des ouvriers (18.1%), des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (17.2%), des cadres et professions intellectuelles supérieures (14.1%) et enfin des agriculteurs exploitants représentent 2.1 %

Les ouvriers et artisans sont surreprésentés dans la commune comparativement à leur poids dans les actifs occupés de la communauté urbaine. Les cadres sont en revanche moins présents parmi les actifs de la commune que sur la communauté urbaine.

Il est par ailleurs important de noter, dans le cadre de l'élaboration de ce PEDT, que 13.4% des emplois occupés sont des temps partiel. De plus, près d'une femme salariée sur 4 habitants la commune occupe un emploi à temps partiel.

Enfin, la commune compte en 2011 plus d'habitants actifs occupant un emploi (1580) qu'elle n'offre d'emplois sur son territoire (387). Il y a seulement 24 emplois sur la commune pour 100 actifs occupés résidents. Et même si près de la moitié des emplois de la commune sont occupés par des gagnacais, la très grande majorité des actifs - 87 % - travaillent en dehors de la commune et très majoritairement sur Toulouse et Blagnac. Ceci induit de très nombreux trajets quotidiens lieu de domicile-lieu de travail, effectués pour 90% d'entre eux en voiture ou 2 roues et seulement 5.6 % en transport en commun.

c. [Les familles gagnacaises](#)

En 2011, on dénombre 1292 ménages à Gagnac-sur-Garonne.

La part des familles avec enfants dans la population municipale est importante (41.8 %).

Même si elle est en baisse continue depuis 1968, la taille des ménages y reste élevée (2.3 pers/ménage en 2011).

Personnes seules : essentiellement des personnes âgées

Sur les 404 personnes vivant seules, 280 sont des hommes et 124 sont des femmes.

Ainsi, contrairement à la majorité des autres communes, Gagnac est encore peu impactée par le vieillissement de sa population, avec un taux de personnes de 60 ans et plus de 14.1 %, assez nettement inférieur à la moyenne de Toulouse Métropole.

La majorité des personnes vivant seules (52 % en 2006 et 68% en 2011) ont plus de 65 ans. L'augmentation du nombre de ménages composés de personnes vivant seules s'explique ainsi par une population âgée, de plus en plus nombreuse, qui tombe veuf/veuve.

Familles monoparentales : des femmes seules avec enfant(s) de plus en plus nombreuses

Les familles monoparentales représentent 13.7 % des ménages avec enfants en 2011, chiffre en nette augmentation. Il est ainsi important de noter qu'entre 2006 et 2011, le nombre de famille monoparentale a doublé.

Sur ces 120 familles monoparentales, 100 représentent des femmes seules avec enfant(s) et 20 des hommes seules avec enfant(s). Le nombre d'hommes seuls avec enfant(s) est resté exactement le même entre 2006 et 2011 alors que celui des femmes seules avec enfant(s) a plus que doublé (44 à 100).

d. [Le logement](#)

La commune dispose, au 1^{er} janvier 2011, de 1356 logements.

Avec encore une majorité de maisons individuelles (3 logements sur 5), le parc de logements de Gagnac-sur-Garonne poursuit la diversification de son parc, avec notamment la production d'appartements en collectif (205 de + entre 2006 et 2011 parmi les résidences principales, contre 83 maisons individuelles).

En effet, en 2011, 64% des ménages recensés à Gagnac-sur-Garonne avait emménagé il y a moins de 10 ans. Un effort de construction de logements est ainsi notable sur cette période, les appartements devenant notamment le premier type de logement devant les maisons.

Les logements de taille moyenne T3/T4 dominent le parc (46.7%) mais l'offre de logements de la commune est très diversifiée, du T2 au T5 et +.

La commune n'est pas soumise à l'obligation de logements sociaux. Mais avec environ 3000 habitants, et une attractivité résidentielle forte, la commune va s'approcher à court ou moyen terme du seuil des 3500 habitants. Le taux SRU de Gagnac-sur-Garonne est de 4.83 % soit 62 logements locatifs sociaux comptabilisés au 1^{er} janvier 2013.

La répartition des statuts d'occupation est très équilibrée, avec seulement un peu plus d'1 ménage sur 2 propriétaires de son logement et une part de locataires ayant notablement augmenté entre 2006 et 2011. Le taux de logements vacants, qui s'établit à 4.7 %, demeure à un niveau faible.

e. Revenus et fragilités

Une analyse des besoins sociaux a été effectuée, à l'initiative du CCAS de Gagnac-sur-Garonne, sur la commune en 2010. Cette analyse a permis d'établir un tableau de bord sur les revenus et les personnes en situation de précarité sur la commune. Les données datent de 2009 et ont sans doute évolué. Cependant, les indicateurs de fiscalité, de revenus ou encore de pauvreté permettent de dresser un constat positif.

Le revenu médian annuel, 20 601 € est ainsi supérieur à celui de la communauté urbaine et du pays. De la même manière, la part des ménages fiscaux imposés sur l'ensemble des ménages fiscaux, établi à 69 % à Gagnac, est supérieure à celles de la communauté urbaine (65 %) et du pays entier (62%).

En ce qui concerne les écarts de revenus, on observe une certaine homogénéité des revenus dans l'ensemble des ménages de la commune. En effet, l'indice de Gini de la commune, 0.28, qui mesure le niveau d'hétérogénéité des revenus des ménages, est plus faible que l'indice national, établi à 0.37.

De même, l'écart entre les 10 % des plus riches et 10 % des plus pauvres est de 0.28 alors qu'il s'élève à 6.8 dans la communauté urbaine et 5.4 au niveau national.

Enfin, la part des bénéficiaires des minima sociaux parmi les allocataires CAF ou encore la part des allocataires pour lesquels ces prestations représentent plus de la moitié de leurs ressources, sont en deçà du niveau de la communauté urbaine.

Une faible part de la population est ainsi en situation de précarité. Il est important de noter que les personnes se trouvant dans cette situation sont principalement des jeunes (- de 25 ans) et les personnes vivant seules.

Malgré la bonne tenue de ces indicateurs, le travail quotidien du CCAS de Gagnac-sur-Garonne permet par ailleurs de se rendre compte des situations, économiquement et socialement difficiles, dans lesquelles certaines personnes vivent à Gagnac-sur-Garonne. Ce sont les dépenses d'énergie et de logement qui nécessitent dans la majorité des cas une intervention ponctuelle du CCAS.

B. Evolution urbanistique de la commune

Gagnac-sur-Garonne se situe en territoire de développement mesuré sur le SCOT. C'est-à-dire, un territoire de projet possédant des espaces verts et agricoles à valoriser.

L'urbanisation programmée préserve ainsi totalement le patrimoine naturel et conforte le noyau urbain. Le village de Gagnac-sur-Garonne est dessiné jusqu'à 2020 à travers le Plan Local d'Urbanisme de la commune. Trois grands enjeux peuvent en être extraits :

- Renforcer le cœur de ville et permettre un développement maîtrisé
- Protéger et valoriser le patrimoine et le paysage, préserver les espaces agricoles
- Renforcer la cohésion sociale et valoriser le cadre de vie

L'élaboration du PEDT s'inscrit aujourd'hui dans ce 3^{ème} enjeu en ce qu'il se destine à favoriser la cohésion sociale en réunissant et coordonnant les initiatives des acteurs de la petite enfance, enfance et jeunesse (0 à 17 ans) de la commune.

Gagnac-sur-Garonne a choisi de polariser son offre d'équipements et de services dans le cœur de ville. Le RAM et la crèche associative se situent ainsi au Parc de la Gravette, le centre de loisirs est accolé à l'école maternelle sur la place centrale de la ville alors que le CAJ se situe sur le site de

Campistron, site à la sportive et culturelle dédié notamment aux associations.

Au 1^{er} janvier 2015, la population municipale est de 2986 habitants permanents pour une superficie de 4.34 km².

Deux projets immobiliers sont en cours :

- la résidence « Le clos du Moulin » du promoteur Nexity, composée de 36 logements (12 T2, 12 T3 et 12 T4) située rue du Vieux Moulin accueille depuis février 2015 de nouveaux résidents.
- le projet du groupe Les Chalets, route de Lespinasse, comprend la livraison de 49 logements, du T2 au T4, à la fin d'année 2016.

Au-delà du bâti existant ou des constructions certaines, le développement de la commune est limité par les 11.5 ha de la zone inondable. De plus, sa future urbanisation doit obligatoirement s'inscrire dans la continuité du centre urbain.

La commune de Gagnac-sur-Garonne dispose ainsi aujourd'hui de peu de potentialités foncières supplémentaires mobilisables. Un seul secteur, l'Espagnoulet - 4.3 ha – pourrait accueillir, à partir de 2020 selon les prescriptions du SCOT et PLU, et si une décision en ce sens était prise, 100 logements.

En plus de ces 100 logements, le PLU et le PLH estiment le potentiel foncier restant de la commune à 210 logements. Il est important de préciser que ce foncier libre est cependant la propriété de personnes privées. La destinée de ces parcelles reste donc inconnue et totalement dépendante de volontés que la commune ne pourra influencer.

En conclusion, au rythme de 35 logements créés par an, Gagnac-sur-Garonne pourrait ainsi étoffer son offre de 310 logements supplémentaires. Sa population atteindra alors plus de 3500 habitants.

Concernant cette croissance de population dans les années à venir, et sachant que la commune, de par sa physionomie, exercera toujours une forte attractivité pour les ménages familiaux, la municipalité sera très vigilante puisqu'un dépassement du seuil des 3 500 habitants entraînera l'application de pénalités financières en cas de non-respect de la proportion nécessaire de logements sociaux imposé par la loi.

L'horizon de 3500 habitants au maximum paraît donc raisonnable pour les 10 années à venir. L'urbanisation de Gagnac-sur-Garonne sera alors vraisemblablement achevée.

Les services actuels (petite enfance/enfance/jeunesse/école) permettent de répondre aux besoins d'une population municipale de 3000 habitants. Avec 500 habitants de plus dans les 10 ans à venir, la commune devra disposer d'infrastructures réaménagées (réaménagement du groupe scolaire notamment) afin de répondre aux besoins de cette population.

2. Les populations, les actions et services, les indicateurs d'activités

A. Les jeunes de moins de 3 ans : la politique petite enfance de la commune

Résumé

Avec une population familiale composée de 228 enfants de moins de 5 ans en 2013 dont 136 de moins de trois ans, Gagnac offre deux modes de garde à ses usagers. Un mode de garde individuel composé de 27 assistantes maternelles agréées dont une MAM offrant au total 66 places et un mode de garde collectif composé d'une micro crèche associative de 10 places d'accueil.

En 2013, 72% des enfants ont bénéficié d'un mode de garde familial ou professionnel, au titre des prestations de le CAF (64 CMG et 35 CLCA).

a. La population 0-3 ans

La population des 0-3 ans est en progression à Gagnac-sur-Garonne ces dernières années :

POPULATION TOTALE (recensement au 1^{er} janvier de l'année)

2010	2011	2012	2013	2014	2015
2980	2959	2973	2959	3005	2986

EVOLUTION DES NAISSANCES (au 31 décembre de l'année)

TOTAL	2010	2011	2012	2013	2014
ENFANTS	44	42	49	46	48

Nom de la commune	Nombre enfants 0 – 2 ans révolus					Nombre enfants 0 – 5 ans révolus			
	2009	2010	2011	2012	2013	2009	2010	2011	2012
GAGNAC SUR GARONNE	105	139	126	135	136	203	223	221	224

Selon les sources IMAJE. (Données 2013)

2013 : Sur 136 enfants, 49 familles emploient une ASSMAT et 19 familles ont obtenu une place en micro crèche. Ce qui représente 68 enfants sur 136 soit 50 % des enfants.

2012 : Sur 135 enfants de moins de 3 ans : 70 perçoivent le CMG (Paje) soit 51.85%.

Le CMG structure est perçu pour 19 enfants

21 familles perçoivent le complément d'activité à taux plein, soit 15% des familles ont pris un congé parental pour garder leur(s) enfant(s).

Le nombre d'enfants reste assez stable. On peut par contre constater une évolution des familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans de 47% par rapport à 2011.

b. Les services petite enfance sur la commune

Trois structures accueillent les 0-3 ans sur la commune de Gagnac-sur-Garonne : la crèche associative « Grain de sable » (conventionnée avec la Mairie), le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s municipal et la récente Maison d'Assistantes Maternelles « M'amuse et m'éveille ».

Le RAM : relais d'assistant(e)s maternel(le)s

Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s de Gagnac-sur-Garonne est un service municipal (régie directe) en activité autonome depuis janvier 2004. Le champ territorial du RAM est la commune de Gagnac-sur-Garonne. Avant 2004, le relais fonctionnait avec les mairies de Lespinasse et Fenouillet depuis 1995.

Le relais est ouvert aux professionnels de la garde à domicile le mardi et le jeudi matin pour les accueils jeux. Il est ouvert aux familles et aux professionnels pour toutes demandes de garde ou questions relatives à l'embauche d'une ASSMAT.

L'objectif du relais est de créer un environnement favorable à l'accueil individuel des enfants.

Afin d'apporter les éléments essentiels aux familles sur les actions petite enfance de la ville, un site internet a été mis en place relayant toutes les étapes et les partenaires utiles selon les besoins de familles : <http://www.lerelaisdegagnacsurgaronne.sitew.com>

Le champ d'action du RAM s'étend sur trois axes principaux :

- Accueil des professionnels et futurs professionnels de la garde à domicile : informations sur le métier, droits et obligations. Ecoute, échange et soutien de la pratique professionnelle auprès des jeunes enfants par la mise en place d'ateliers. Promotion de la formation continue. Gestion des disponibilités d'accueil pour une meilleure adéquation de l'offre et la demande de garde sur le territoire.
- Accueil téléphonique et physique des familles en recherche d'un mode de garde. Informer sur les différents modes de gardes existants et expliquer les droits et devoirs de la fonction d'employeur.
- Observatoire de la petite enfance en complémentarité des différents partenaires du territoire : CAF, PMI, Instances petite enfance, Mairie...

La fréquentation du relais est la suivante :

	nbre assmat actives (1)	nbre assmat fréquentant relais			% fréquentation (2/1)	nbre d'enfants de - 3 ans fréquentant relais	
		fréq régulière (1x mois et plus)	fréq ponctuelle (moins d'1 x mois)	total assmat fréquentant relais (2)		fréq régulière (1x mois et plus)	fréq ponctuelle (moins d'1 x mois)
2011	20	12	6	18	90		
2012	25	11	8	19	76	29	14
2013	24	9	6	16	66	23	26
2014	24	9	4	13	54	32	5

L'animation du relais constitue le travail principal de l'éducatrice de jeunes enfants employée par la commune et responsable de la petite enfance sur la commune (RAM et actions de parentalité – voir plus bas). Son temps de travail se partage ainsi :

De 13h de travail hebdomadaire en 2011, le poste est passé à 20h45 en 2012 et à 24h45 en 2013 en ce qui concerne l'animation du RAM (28h au total comprenant des missions sur la parentalité et la coordination petite enfance)

heures	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H45	Parenthèse Familiale				
9 h		Animation collective RAM	Coordination RAM/Point Info Famille	Animation collective RAM	
10					
11					
12 h					
Pause					
13h	temps administratif ou partenarial	accueil physique et téléphonique		temps administratif accueil physique et téléphonique	
14					
15					
16h45					
17					
18 h15					
total heures		7h15	6h45		8h15

Accueil spontané ou sur rendez-vous et permanence téléphonique : 7 H

Temps collectifs et animations : 6 H pour le RAM et 3h15 pour la PF

Travail administratif RAM : 2 H

Partenariat (y compris la participation à la vie du réseau départemental) : 4H

Missions de coordination petite enfance /point info famille : 3H

Temps de réunion pour les assistantes maternelles en soirée : 2.45 (annualisé)

Temps accordé, en nombre d'heures par semaine, pour le RAM : 24h45

Temps accordé, en nombre d'heures par semaine, pour la parenthèse familiale : 3h15

La Maison d'Assistantes Maternelles « M'amuse et m'éveille »

La MAM « M'amuse et m'éveille » a ouvert, avec le soutien de la municipalité, en octobre 2014 avec trois professionnelles agréées ASSMAT (dont deux auxiliaires de puéricultrice et un CAP petite enfance) pour un total de 8 agréments.

La crèche « Grain de Sable »

La micro crèche associative « grain de sable » a ouvert ses portes en septembre 2011.

Elle accueille 10 enfants par jour à temps plein et à temps partiel de 7h30 à 18h30. Elle ferme ses portes 2 semaines au mois d'août et 1 semaine à Noël. Les places en crèche sont réservées, en priorité, aux familles habitants sur Gagnac, puis aux familles y travaillant.

Les critères annoncés sont : l'ordre d'arrivée, le lieu du domicile, la présence d'une fratrie dans la structure ainsi que l'homogénéité du groupe d'enfants. Il n'y a pas de commission d'attribution des places. L'attribution se fait vers le mois d'avril pour la rentrée de septembre. Les familles reçoivent un courrier ou un mail leur stipulant la réponse. Les familles ne pouvant être accueillies demandent alors leur maintien ou non sur liste d'attente. Des places sont attribuées en cours d'année selon les besoins de la structure et la demande des familles restée sur liste d'attente.

Année	Nombre de places	Nombre d'inscrits	Nombre inscrits/place	Nombre enfants sur liste d'attente		Total liste d'attente
				Temps plein	Temps partiel	
2011	10	19	1.9	32	19	51
2012	10	18	1.8	64	8	72
2013	10	18	1.8	NR	NR	71
2014	10	28	2.8	37	24	61

c. Observations des besoins d'accueil sur le territoire

Le « point info famille » a été mis en place en mai 2013 par la municipalité. Il est animé par l'éducatrice de jeunes enfants responsable de la petite enfance/RAM/actions de parentalité. Il centralise en un même espace toutes les demandes de garde, à savoir les préinscriptions pour la crèche associative « Grain de sable » ainsi que la recherche d'assistantes maternelles agréées sur la ville. Une fiche famille est établie, via un logiciel professionnel de LIGER et permet ainsi un suivi des familles jusqu'à l'aboutissement de leur recherche.

	2011	2012	2013	2014
	nbre ddes	nbre ddes	nbre ddes	nbre ddes
nbre de places demandées en accueil collectif	80	100	44	40
nbre de places demandées en Individuel Assmat	24	25	38	31
nbre de places demandées en Individuel Garde à domicile	0	0	0	0
les demandes d'accueil en horaires atypiques	0	1		
les demandes cumulant plusieurs modes de gardes	2	1		
les demandes périscolaires	1			1
les demandes pour les enfants en situation de handicap				0
les demandes d'accueil d'urgence			6	1
les demandes ponctuelles pour enfants malades				

En 2013, 59 familles ont pris contact avec le RAM, via le point info famille. 82 demandes ont été recensées, dont 44 pour la crèche et 38 pour le RAM.

Pour 2014, 49 familles ont sollicité une place d'accueil, via le point info famille. 71 demandes ont été recensées, dont 40 pour la crèche et 31 pour le RAM.

A noter également que le RAM a reçu 48 familles et recensé 66 préinscriptions en 2014 pour des demandes sur 2014 ou 2015 dont 40 pour la crèche et 26 pour les RAM.

En 2014, il y a donc eu 48 naissances pour un total de 47 familles. 29 familles de Gagnac se sont rapprochées du point info familles pour une recherche de mode de garde collectif ou individuel totalisant 29 enfants, soit 62 % des familles.

Gagnac sur Garonne	offre théorique / assmat				offre réelle connue du RAM	
	nombre agréments				(assistantes maternelles en activité => hors arrêt maladie, congés maternité.)	
	nb assmat agréés	journalier	Péri scolaires	Total agréments	nb assmat actives	nb enfants accueillis
2014	27	68	2	70	24	50
2013	24	63	2	65	22	42
2012	25	67	1	68	25	47
2011	23	59		59	20	44

B. Les enfants de 3 à 11 ans : la politique enfance de la commune

Résumé

Après avoir travaillé sur le passage d'une gestion associative à une gestion municipale, il semble nécessaire de travailler sur le partenariat avec l'école et les parents. La structure a su s'adapter aux nouveaux rythmes scolaires grâce à une équipe d'animation qui a été en partie stabilisée dans l'emploi. Cependant, il faudra perdurer dans cette voie et rester dans une dynamique de formation qualifiante et diplômante afin de maintenir cette qualité de service existante.

a. Population des 3-11 ans

Population 3-6 ans :

- Maternelles : 4 classes.
- Une augmentation se fait ressentir en 2014-2015 avec une moyenne effective de 89 enfants au lieu de 79 (ALAE midi).
- De septembre 2011 à juin 2013, 100 enfants sont déclarés à Jeunesse et Sports. A compter de septembre 2013 et à ce jour 95 enfants. Cette légère baisse d'effectifs dans la déclaration est pour être au plus proche de la réalité.

Population 6-11 ans :

- Elémentaires : 8 classes à la rentrée de septembre 2014. 7 classes à la rentrée 2015.
- Une augmentation des effectifs s'est opérée depuis septembre 2013 (ALAE midi) avec la modification des horaires (mise en place des nouveaux rythmes scolaires).
- De septembre 2011 à juin 2013, 140 enfants sont déclarés à Jeunesse et Sports. A compter de septembre 2013 à juin 2014 150 et pour 2014-2015 160 avec la classe supplémentaire.

b. L'accueil des 3-11 ans par le centre de loisirs municipal

Un centre d'animation municipal accueille les 3-11 ans tout au long de l'année sur les périodes scolaires et les vacances. Il est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (anciennement Jeunesse et Sports) et est conventionné avec la CAF à travers notamment le Contrat Enfance Jeunesse et les Prestations de Service Ordinaire.

Le Centre d'Animation a été municipalisé depuis juillet 2010.

La structure était avant associative (Léo Lagrange Midi Pyrénées, Fédération Départementale Léo Lagrange, Garonne Animation).

L'équipe est composée à ce jour :

- Une responsable Enfance/Jeunesse (stagiaire de la Fonction Publique) BEATEP/BAFD
- Un adjoint pédagogique à l'Enfance (CDI de droit public) BEATEP
- Un référent jeunesse (CDI de droit public) BEATEP
- Une référente maternelle (CDI de droit public) BAFA
- Une référente élémentaire (stagiaire de la Fonction Publique) BAFA/BAFD
- Un référent régie (titulaire de la Fonction Publique) BAFA/BAFD
- 2 animatrices midi ALAE (CDD) non formée dont une AVS
- 4 animateurs en Emploi d'Avenir BAFA
- 4 CAE/CUI BAFA
- 1 animatrice titulaire (enfance ALAE + jeunesse mercredis et vacances) BAFA
- 1 animatrice midi ALAE (CDI de droit public) BAFA
- 1 agent du patrimoine (midis ALAE)
- 4 ATSEM 3 BAFA/1 CAP Petite Enfance

Les tarifs ont été revus à la rentrée 2014. Ils sont fixés par tranche au nombre de 6 selon le quotient familial (CAF ou avis d'imposition) :

TARIFS	TRANCHES	Nb FAMILLES	PROPORTION FAMILLES SUR TOTALITE
TARIF 1	< à 200	4	1.57%
TARIF 2	De 201 à 400	21	8.23%
TARIF 3	De 401 à 700	40	15.69%
TARIF 4	De 701 à 1200	68	26.67%
TARIF 5	De 1201 à 2000	69	27.05%
TARIF 6	> à 2001 et enfant extérieur à la commune	53	20.79%

Le centre de loisirs propose à la fois de l'ALAE (accueil périscolaire) et de l'ALSH (accueil extrascolaire pendant les vacances).

L'ALAE

L'ALAE fonctionne depuis septembre 2013 de 7h30 à 8h30 ; 11h30 à 13h30 ; 15h45 à 18h30.

Le centre s'organise ainsi en différents temps permettant l'éveil de l'enfant : aux temps libres s'ajoutent des temps de repos ou encore des temps d'ateliers ou de jeux organisés par les animateurs.

Les TAP, mis en place dès septembre 2013 (15h45-16h30), ont étoffé l'offre d'ateliers pour les maternelles et les élémentaires.

	-6 ans	+6 ans	Nbre de jours
2013	47	75	55
2014	45	73	140

L'ALAE du midi est découpé en 2 temps :

- 11h30/12h30 Restauration PS/MS (classe 1 et 2) + CP/CE1
Animation MS/GS (classe 3 et 4) + CE2/CM1/CM2
- 12h30/13h30 Restauration MS/GS + CE2/CM1/CM2
Animation PS/MS (sieste à partir de 12h45) + CP/CE1

Les ATSEM sont mises à disposition du centre de loisirs 1h entre 11h30 et 13h30 :

- Sophie 11h30-12h30 (restauration PS/MS)
- Linda 11h30-12h30 (animation MS/GS)
- Eva et Martine (sieste PS/MS)

La fête du Centre d'Animation fin mai permet de présenter aux parents le travail pédagogique de l'équipe, d'ouvrir les portes du centre et de partager un moment convivial avec les familles.

L'ALSH

Jusqu'à la rentrée de septembre 2015, l'ALSH fonctionnait le mercredi de 13h30 à 18h30 (restauration de 11h30 à 13h30 en ALAE). Le mercredi est en effet passé en demi-journée depuis septembre 2013.

A la rentrée de septembre 2015, et conformément aux récentes évolutions réglementaires, le mercredi après-midi sera assimilé à l'ALAE puisqu'il est désormais considéré comme un temps périscolaire.

Les enfants sont scindés en deux groupes : maternelles et élémentaires.

Pendant les vacances, l'ALSH fonctionne de 7h30 à 18h30. Les enfants peuvent être accueillis en journée avec ou sans repas et en demi-journée avec ou sans repas.

Des séjours sont organisés pendant les vacances d'Hiver et d'été en partenariat avec la commune de Fonbeauzard. 50 enfants de Gagnac sur Garonne sont concernés chaque année.

Depuis 2012, des mini camps (3 jours/2 nuits) sont organisés pour les maternelles et les élémentaires.

Des sorties ont également lieu pendant les vacances scolaires. Depuis cette année, une sortie maternelles et élémentaires tous les 15 jours.

PETITES VACANCES	-6ans	+6ans	Nbre de jours
2011	10	13	30 jours
2012	15	18	28 jours
2013	17	18.5	32 jours
2014	13	17.5	29 jours

On note une baisse de la fréquentation pendant les vacances de Noël (2 à 3 jours d'ouverture) et la semaine d'août lors de la réouverture (semaine après le 15/08). Le Centre de Loisirs fermera donc cette semaine en 2015.

GRANDES VACANCES	-6ans	+6ans	Nbre de jours
2011	14.5	14	30 jours
2012	20	28.5	32 jours
2013	19.5	17	31 jours
2014	20	16.5	30 jours

MERCREDIS	-6ans	+6ans	Nbre de jours
2011	16	29.5	30 jours
2012	25	34.4	35 jours
2013	29	36	32 jours
2014	21	30	35 jours

c. Les partenaires du centre de loisirs

Résumé

Le projet d'école et le projet d'ALAE sont à ce jour, des axes prioritaires de travail, à construire dans une logique partenariale où chaque professionnel pourra apporter, selon ses spécificités et ses compétences, les jalons d'un projet d'accueil de qualité tenant compte des besoins et des limites de l'enfant tout au long de sa journée au sein de l'école.

Le centre de loisirs, structure de la politique enfance de la commune, travaille en partenariat avec les autres structures municipales, notamment la petite enfance et la bibliothèque, mais aussi avec les écoles.

Relation à l'école :

- Le centre d'animation est convié aux conseils des écoles maternelle et élémentaire
- L'ALAE est impliqué dans les équipes éducatives de l'école élémentaire lorsque celles-ci traitent des difficultés pédagogiques des enfants (relations, comportement...)
- Les animateurs partent avec les enseignants dans le cadre des classes vertes. Ils encadrent les enfants lors de la vie quotidienne et des animations (veillées) en partenariat avec les enseignants
- Participation au projet carnaval avec l'école maternelle

La relation à l'école n'est à ce jour pas optimale même si certaines réflexions communes sont menées pour le bien être de l'Enfant (respect du rythme, prise en compte des différents temps de l'enfant dans une journée école...).

Partenariat enfance / petite enfance

- Journées de transversalité (15 premiers jours de juillet : ateliers manuels, ateliers sportifs, pique-nique).
- Café des parents (travail autour de thématiques, mise à disposition de l'adjoint pédagogique à l'Enfance).
- Travail autour de la lecture (tapis de lecture, rencontre avec des illustrateurs...).
- Parentalité
- Journée de l'Enfance et de la Famille en septembre 2015
- Echanges de pratiques

Partenariat enfance / bibliothèque

L'objectif depuis 2011 est de faire connaître la bibliothèque.

Pour cela, des conteurs, illustrateurs, auteurs sont venus partager un moment auprès des lecteurs de la commune.

Pour rendre un meilleur service, des ouvrent cet espace le samedi matin de 10h à 12h.
Lors des cafés des parents, la bibliothèque a été mobilisée sur l'achat de livres afin de pouvoir y retrouver les albums selon les thématiques abordées.
La bibliothèque bénéficie par ailleurs de prêts de la médiathèque départementale. Ainsi, en partenariat avec le RAM, des kamishibais et tapis de lecture ont permis aux enfants de découvrir la lecture différemment.
Enfin, l'agent municipal du patrimoine travaille le midi avec les maternelles en ALAE ce qui permet également d'appréhender le public.

d. Réalités et besoins

- Maintenir les formations.
- Pouvoir offrir un accueil de qualité avec des agents formés, soucieux du public accueilli et des parents. Nous avons travaillé pendant 2 ans avec l'IFAC (2012-2013) sur une démarche qualité.

C. Les jeunes 11-18 ans : la politique jeunesse de la commune

Résumé

Il semble opportun de valoriser les pré-ados et de les accompagner dans leurs projets. Un accueil jeunes devra être repensé afin de répondre au mieux aux attentes des 11-15 ans. La difficulté de ce secteur réside dans l'accueil des 15-18 ans. Ils ne devront pas être mis de côté mais valorisés à travers des projets ciblés (aide au permis, BAFA, premiers jobs...).

a. Population des 11-18 ans

Les jeunes sont scolarisés en majorité au collège public François Mitterrand de Fenouillet. Des établissements privés (Seilh, Saint-Jory, Blagnac) accueillent également les jeunes gagnacais.

L'animateur référent jeunesse de la commune se rendait un midi par semaine au collège de Fenouillet pour animer un atelier jusqu'à fin 2013. Il avait été épaulé dans cette mission par l'IFAC avec la mise en place de jeux éducatifs (jeu « déconnecté », jeu de l'oie...).

b. L'accueil des 11-18 ans : le CAJ

Le Centre d'Animation Jeunesse, situé sur le site de Campistron, est l'établissement municipal assurant l'accueil des jeunes. Il est ouvert les mercredis de 13h30 à 18h30 et les vacances scolaires de 13h30 à 18h30. Pendant les vacances scolaires, des sorties sont proposés en journée ou demi-journée, des soirées et des chantiers sur la semaine.

L'accueil est assuré par l'animateur référent jeunesse et une animatrice titulaire BAFA (ALAE midis et CAJ mercredis-vacances scolaires).

Un séjour est organisé pendant les vacances d'été. 24 jeunes sont concernés.

Adhésions :

2011	61
2012	68
2013	47
2014	76

Enfin, des partenariats avec la CAF et le Conseil Général (« Ville Vie Vacances » ou encore « Temps libre ») permettent de mettre en place des actions spécifiques. Un atelier « blog » a ainsi été mis en place.

Un sondage a été effectué auprès des jeunes courant 2014 mais n'a pas été exploité à ce jour.

c. Réalités et besoins

Une réflexion mérite d'être menée afin de fixer les contours et objectifs de la politique jeunesse à mettre en place à la mairie de Gagnac. Il s'agit notamment de présenter un service public à la fois cohérent avec les objectifs de l'équipe municipale et attractif pour les jeunes.

D. Les parents, les familles

Résumé

Soucieux d'accompagner au plus près les familles dans leurs rôles parentaux, Gagnac a mis en place différents espaces de rencontre, de partage et d'information leur permettant de concilier vie professionnelle et familiale.

Il s'agit du point info famille, du site internet sur les services petite enfance mais aussi et surtout du café des parents et de la parenthèse familiale. Enfin, des ateliers de parentalité en partenariat avec des associations et des journées de transversalité ont été organisés en 2014-2015 pour accompagner son enfant vers la collectivité.

La commune de Gagnac-sur-Garonne est engagée dans une démarche de soutien à la parentalité. A ce titre, elle est partenaire de la CAF de Haute-Garonne et organise deux actions tout au long de l'année : la parenthèse familiale et le café des parents.

a. La parenthèse familiale : lieu d'accueil parents/enfants

Le projet de l'espace rencontre parents/enfants a pour but de préparer l'enfant aux prémices de la séparation en lui proposant un lieu ludique où il pourra, accompagné de son parent, être en sécurité affective. Cet espace permet également à l'agent municipal en charge de l'animation de la parenthèse familiale de nouer une relation avec la famille et de tisser des liens de confiance pour les accompagner vers les différentes étapes de la séparation.

Crée en janvier 2012, la parenthèse familiale est ouverte toute l'année, sauf pendant les vacances scolaires, chaque lundi de 9h à 11h45 dans les locaux du relais. L'accès est libre et gratuit sans inscription préalable.

Ce temps est consacré aux familles ayant un ou plusieurs enfants à charge de moins de 4 ans.

Evolution de la fréquentation

total	séances	familles	enfants	Fréquentation sur l'année enfants	Fréquentation moyenne	CLCA tx plein	CLCA tx partiel	Total CLCA
2012	29	17	18	133	4.58	21	13	34
2013	30	29	35	238	7.9	22	13	35
2014	33	20	27	329	9.96			

CLCA = PREPARE depuis janvier 2015

CLCA 2013> 3 ans : 22 taux plein et 13 taux partiel, soit 35 enfants de moins de 3 ans sur 136, soit 25%. En 2013, 35 enfants différents ont fréquenté le lieu d'accueil parents enfants. Le profil des familles se composant de parents salariés, au foyer ou en congé parentaux mais aussi de grands-parents.

b. Le café des parents

Les objectifs du café des parents sont :

- De favoriser un temps de rencontre et d'échange entre les familles et les professionnels du secteur de la petite enfance tout en créant un réseau de relations entre les parents.
- D'accompagner les familles entre l'environnement familial et l'environnement extérieur pour une socialisation harmonieuse et respectueuse des jeunes enfants.
- De créer des passerelles pour permettre d'assurer la sécurité affective de l'enfant et faciliter ainsi le travail de la séparation.

Six séances ont lieu durant l'année (une fois tous les deux mois), le vendredi matin de 7h30 à 9 h devant l'entrée de l'école maternelle et du centre de loisirs.

La fréquentation moyenne en 2014 était de 40 parents par séance.

Le café des parents a notamment été marqué par la mise en place d'une conférence en 2014 suivie d'ateliers de communication positive en 2015 dans le cadre d'un partenariat avec l'association « Parent aujourd'hui ». Il s'agissait de permettre la continuité de la démarche de soutien à la parentalité de la commune.

La conférence a réuni 85 participants (professionnels et familles). L'entrée y était gratuite. Huit parents ont participé aux 7 ateliers. Le prix de cette participation était de 140€ dont 40€ de prise en charge par la commune.

E. L'action culturelle et associative

Résumé

La municipalité de Gagnac-sur-Garonne a fait le choix de permettre l'accès à la culture des plus jeunes. La commune est en effet consciente que le développement de la culture ne sera possible que si l'on propose aux jeunes gagnacais, des animations à leur portée, ludiques, originales et accessibles. La municipalité organise ainsi des actions culturelles en ce sens. La participation de l'ASCG, structure associative fédérative, au bien vivre ensemble de la commune à travers l'action menée par ses différentes sections, à caractère essentiellement sportif ou culturel, est indéniable. La poursuite et l'approfondissement de la concertation entre ces 2 entités est ainsi à préconiser dans le but de mener une politique cohérente à destination des plus jeunes.

Suite à l'inauguration de sa salle des Fêtes « Espace Garonne » en 2009, la commune a développé des actions culturelles tout au long des années et notamment vers les jeunes de la commune.

Pour chaque programmation de concert, d'animation et de programmation d'artistes, la commission culturelle fait participer les enfants de la commune, notamment les élèves des écoles maternelles et primaires.

Pendant le Festival Guitare, dont Gagnac est ville organisatrice, une rencontre avec les écoles est à chaque fois organisée, le vendredi après-midi, avant le concert pour une découverte du style musical proposé et une rencontre avec les artistes (exemple : musique Tsigane, reggae, acoustique ...).

Lors de la venue d'un orchestre de musique classique symphonique, le samedi matin avant la représentation, les enfants de la commune sont invités pour une matinale musicale avec une rencontre avec les musiciens et la découverte de leurs instruments de musique.

Lors d'expositions d'artistes, suivant les thèmes (expo photo, peinture sanguine, sculpture, peinture aquarelle...), les enfants sont conviés à découvrir, apprendre, voire même réaliser quelques travaux artistiques, lors d'une après-midi. Les ateliers sont organisés avec la présence des artistes.

Depuis plusieurs années, la commune propose au sein de la bibliothèque des racontines, balades contées, avec des intervenants extérieurs, conteuses et conteurs pour une animation autour de fables et histoires pour la petite enfance.

Enfin, avec l'appui de Toulouse Métropole dont Gagnac-sur-Garonne fait partie et qui dispose de la compétence « Lecture publique », la commune s'est inscrite dans le cadre des rencontres culturelles autour de la lecture, de la philosophie. Elle est ainsi le lieu de production des événements liés aux 2 actions phares menées par la métropole dans le cadre de la lecture publique : « Le marathon des mots » et « Les métropolitaines ». Des animations sont ainsi proposées telles que spectacles autour du cirque, spectacles audio-visuel et cinématographique... La commune est particulièrement attentive à ce que la programmation choisie s'adresse aux jeunes publics lors des choix qu'elle émet auprès de la métropole.

*

La commune de Gagnac-sur-Garonne héberge par ailleurs plusieurs associations qui permettent au village de vivre afin d'éviter de devenir une cité dortoir. Ainsi, le comité des fêtes participe, comme d'autres associations, au bien vivre ensemble par les événements qu'il organise.

La commune présente en outre une spécificité : la quasi-totalité des formations associatives (appelées sections) sont regroupées au sein d'une même association fédératrice, l'Association

Sportive et Culturelle de Gagnac-sur-Garonne (ASCG).

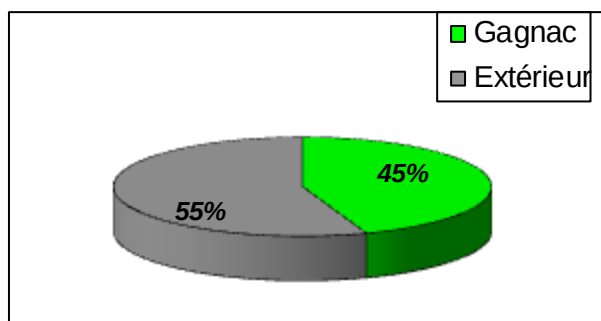
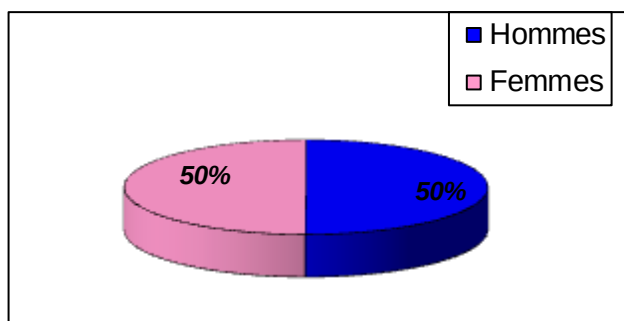
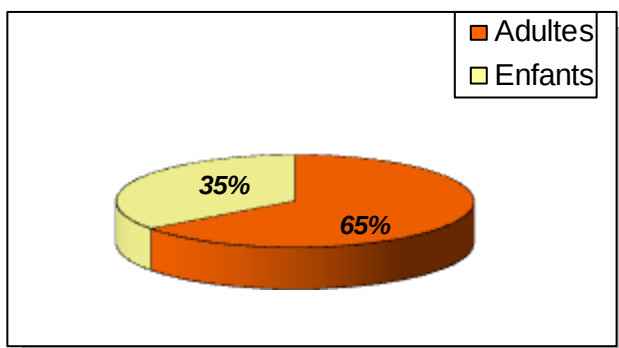
Sport, Culture, Santé, Bien-être, Convivialité et Solidarité sont les pivots des actions menées par l'ASCG. Plus qu'une priorité, c'est véritablement un mode de vie que l'ASCG met en œuvre au sein du village, en privilégiant les échanges et le lien social. L'ASCG regroupe l'ensemble des activités sportives et culturelles proposées dans la commune à travers 23 sections et plus de 1500 adhérents dont 35% sont des enfants (0-18 ans).

Les sections regroupant le plus d'enfants sont le football et la danse. La volonté de l'ASCG est de développer plus de sports pour les jeunes, en particulier des sports collectifs pour les filles. La future structure couverte devrait permettre d'œuvrer en ce sens.

Chacune des sections sportives et culturelles fonctionne de manière autonome, a son propre bureau et son propre budget. L'ASCG offre en outre tout un ensemble de ressources mutualisées (salles, matériel...) et apporte aux dirigeants des sections un guichet unique pour toutes les questions relatives aux démarches administratives, à la gestion des salariés, aux aspects juridiques, ...

Toutes les grandes orientations de l'association sont décidées par un Conseil d'Administration composé d'un membre de chaque section. Concernant les subventions allouées par la municipalité, l'ASCG reçoit une subvention annuelle globale qui est ensuite répartie entre les sections par le Conseil d'Administration sur la base de critères objectifs (nature des activités, nombre d'adhérents, présence d'enfants, ...).

Les échanges entre sections sont permanents et facilités par le regroupement au sein de la Maison des Associations et de la Jeunesse créée par la Mairie. Ce bâtiment offre de nombreux services et ressources supplémentaires (salles, matériel) aux nombreux bénévoles qui œuvrent au quotidien pour offrir aux Gagnacais des activités culturelles et sportives de qualité.



II / Le diagnostic stratégique et les orientations à venir : priorités transversales ou sectorisées

1. Privilégier une démarche qualitative autour de l'accueil des familles

- Une situation plateau autour 3000 habitants
- Un développement urbain limité autour de 500 habitants en plus d'ici 2020
- Une ville avec un niveau de services et d'actions associatives relativement élevé
- Une mixité sociale en voie de ré-équilibre
- Une identité d'accueil des familles insuffisamment valorisée
- Des actions éducatives et sociales volontaristes mais qui ne pourront pas évoluer quantitativement de manière forte

Axe central :

- ➔ Avec une démographie de ville qui évoluera peu sur le plan quantitatif, valoriser les qualités d'accueil des familles est essentiel pour rester attractif, pour garder une dynamique de vie locale

2. Programmer en partenariat ECOLE-ALAE une remise à niveau pluri-annuelle du site de scolarisation

- Le site actuel aura du mal à faire face à des évolutions d'effectifs. L'agencement mérite d'être amélioré, les circulations, les cours et la restauration sont peu adaptés : l'ensemble vieillit.
- Les coopérations ALAE-Ecole sont à approfondir
- Un projet de ré-aménagement global permettrait de repenser non seulement les fonctionnalités du site mais le projet d'éducation partagée qu'il peut porter

Axe prioritaire n°1:

- ➔ Développer les coopérations formelles entre Ecole-ALAE autour d'un projet de restructuration et de rénovation du site de scolarisation : plus favorable à la prise en compte des rythmes de vie, plus adapté à des fonctionnements complémentaires entre temps scolaire et temps périscolaire
- ➔ Mais aussi donnant l'occasion de construire un projet partagé entre acteurs éducatifs Parents-Enseignants-Animateurs autour des compétences sociales

3. Repenser les accueils du mercredi et des vacances en partenariat avec les ressources associatives et régionales

- L'ALSH actuel, fondé sur le site scolaire, est peu à sa place
- Si le site actuel peut héberger les personnels qui sont aussi mobilisés sur l'ALAE, les mercredis pourraient mieux intégrer la question ludique et les passerelles avec la vie

- associative : sur place pour les plus jeunes, sur le site CAJ pour les pré-ados
- Les vacances ailleurs dans le village ou dans la région sont à travailler dans une logique de partenariats et de compétences durables, de la petite enfance aux pré-ados

Axe 2 :

- ➔ Repenser le rôle du mercredi après-midi comme à la fois une pause plus ludique et autonome, plus ouverte sur la vie associative
- ➔ Développer le partenariat associatif sur certaines périodes de vacances : ateliers, stages thématique...
- ➔ Créer des partenariats d'ouvertures midi-pyrénéennes hors de la commune sur l'été notamment

4. Ouvrir le travail initié sur la parentalité à une approche davantage fondée sur la mobilisation intergénérationnelle autour de l'identité d'un village sur la Garonne

- Le travail en direction des modes d'accueil du jeune enfant et des parents est une étape intéressante qui doit donner à réfléchir à la relation à l'habitant de manière plus globale et au rapport à la vie locale, aux échanges de savoir et de compétences
- La thématique évidente de la Garonne peut constituer un fil rouge (bleu en l'occurrence) fédérateur et concret

Axe 3 :

- ➔ Au-delà des structures et dispositifs, accompagner et soutenir des initiatives, des projets autour du lien social avec les parents, les différentes générations, les habitants : sorties, échanges de compétences, espaces partagés (jardins, ludothèque...)
- ➔ Valoriser des temps récurrents de rencontres familiales et intergénérationnelles : journées à thème, rencontres festives...
- ➔ Renforcer les partenariats inter-structures, inter-âges notamment dans une logique de cohérence dans l'accueil des parents

5. Rester au contact des jeunes pré-adolescents et valoriser les jeunes majeurs au sein des associations et de la vie locale, soutenir leur mobilité dans l'agglomération

- Les jeunes sont difficiles à mobiliser, mais ils existent et sont actifs dans le tissu associatif, c'est le premier espace de valorisation
- En se rapprochant de la majorité les questions de mobilité culturelle, scolaire et pré-professionnelle sont les principaux sujets à partager avec les communes voisines et l'agglomération
- Le CAJ est aujourd'hui en question et ne peut être une réponse unique à une diversité complexe, mais des attentes autour de la prise en compte des pré-ados sont exprimées

Axe 4 :

- ➔ Affirmer un rôle de l'action publique dans l'éducation à la citoyenneté et au projet de manière transversale pour toutes les jeunesses : du conseil municipal d'enfants à l'engagement des jeunes dans la vie associative
- ➔ Continuer à être dans des formes d'accueil éducatif ciblées sur la zone de Campistron pour les pré-ados et d'appui dans l'émergence de projets
- ➔ Repenser la prise en compte de l'expression des adolescents en lien avec les autres communes de l'agglomération

6. Créer et structurer le pilotage d'un projet éducatif et social

- Des formes d'isolement des acteurs éducatifs dans un ensemble segmenté
- Manque d'instances de pilotage stratégique et de pilotage partenarial
- Une fonction de coordination autour d'un projet local ré-identifié
- Une situation de début de mandat gouvernée par les économies budgétaires

Axe 5 :

- ➔ Poser un projet partagé autour de quelques priorités fortes
- ➔ Définir, animer et pérenniser sur le long terme le pilotage du projet de manière ouverte à la participation et l'engagement

III/ Le projet : ses valeurs et ses finalités éducatives, sociales et culturelles

Le texte suivant constitue le cadre de référence de la collectivité. Il fera l'objet de travaux de débat et d'approfondissement avec les acteurs éducatifs de la commune.

Offrir à tous, dès le plus jeune âge, les meilleures conditions pour grandir, apprendre, découvrir et s'épanouir, est un objectif majeur de la commune de Gagnac-sur-Garonne. Cette ambition politique repose sur un projet solide et structuré, fondé sur des valeurs humanistes de partage, d'entraide et de solidarité. Effectuer le bon choix, faire découvrir aux enfants des activités nouvelles et variées (développer l'imaginaire, l'écoute, l'attention), favoriser le respect du rythme de chacun (choix, pause), mettre en avant les réalisations des enfants (manifestations, expositions), amener les enfants à observer, comprendre les personnes qui les entourent, sont autant d'objectifs que nous souhaitons transmettre aux enfants et aux jeunes de notre commune.

Les élus de la commune de Gagnac sur Garonne ont choisi de faire de la jeunesse et de son éducation une priorité de leur action municipale. Dans cette période primordiale de l'épanouissement de l'enfant, la création et le développement d'une communauté éducative de proximité, adapté aux besoins de chacun et orientée vers l'intérêt général doit assurer à chaque enfant de recevoir une éducation de qualité orientée vers son avenir.

L'ambition communale est de faire vivre et progresser une communauté éducative, bien évidemment centrée sur les écoles maternelle et primaire mais qui englobe également la petite enfance, les temps d'accueil périscolaires et des périodes de vacances ainsi qu'un accompagnement de la jeunesse jusqu'à son intégration complète dans la vie sociale et citoyenne.

Les valeurs humanistes sont le fondement des orientations voulues pour la communauté éducative de Gagnac. Chaque enfant et sa famille bénéficie en fonction de ses moyens de la solidarité communale qui doit assurer l'égalité des chances et l'épanouissement de tous. Ces valeurs humanistes se traduisent aussi par le respect des différences, l'égalité garçon-fille, le partage entre les générations pour permettre aux jeunes de devenir des citoyens actifs, capables de penser par eux-mêmes et conscients de leurs droits et devoirs dans leur environnement local.

IV/ Projets opérationnels sectorisés et transversaux 2015-2020

Axe central : valoriser un projet global d'accueil et de mobilisation des familles

- Définir et produire un outillage et des processus d'accueil unifié pour les familles
- Programmer et communiquer un ensemble cohérent et unifié des actions municipales destinées aux familles : ateliers, sorties, spectacles, débats, rencontres...
- Intégrer dans la communication municipale un fascicule Familles et Vie locale
- Animer un espace coopératif avec les parents réunis au moins deux fois par an sur des sujets ciblés : Évaluation des politiques tarifaires, Parents bénévoles...
- Etudier la création d'une ludothèque comme projet opérationnel partagé du mandat

Axe prioritaire n° 1 : Ré-aménager un site de scolarisation autour d'un projet partagé

- Créer un comité permanent de programmation de la réhabilitation du site de scolarisation
- Écrire une charte commune Enseignants-Animateurs-Parents autour des compétences sociales et des rythmes de vie.
- Définir et intégrer un projet spécifique autour du Jeu et notamment du jeu autonome
- Former les animateurs sur l'accompagnement de pratiques autonomes autour des jeux coopératifs, de l'usage des ressources liées au Lire
- Identifier un processus commun Ecole-ALAE d'accompagnement et de médiation éducative

Axe 2 : Mercredis et vacances : développer les partenariats

- Instituer avec l'appui des parents et du tissu associatif les passerelles entre ALAE et pratiques de clubs
- Définir un projet -*Jouer, Rêver, Découvrir*- pour les mercredis
- Reconstruire l'offre vacances autour de deux espaces :
 - un espace souple lié aux besoins de garde à entrées et sorties fluides
 - une programmation de projets -ateliers, stages thématiques- sur plusieurs jours de présence, en partenariat avec l'ASCG, sur le village, et dans le cadre d'une nouvelle démarche d'échange de territoire à territoire sur des séjours découverte

Axe 3 : Actions collectives en famille et intergénérationnelles

- Étudier avec la CAF l'émergence d'un Espace de Vie Sociale autour d'un groupe d'habitants
- Étudier la mise en route d'une opération durable (*Jardins de Garonne* – jardins familiaux, échanges de pratiques, marchés verts, ateliers thématiques...)
- Développer un programme de sorties intergénérationnelles, reconstruire l'événementiel local dans cette optique et dans une logique de portage par l'habitant
- Organiser durablement les dispositifs passerelles entre accueil du jeune enfant et maternelle, entre maternelle et élémentaire
- Formaliser une commission d'accueil du jeune enfant : observatoire des besoins et des réponses

Axe 4 : Redéfinition des actions jeunes

- Créer un groupe porteur d'un projet *JeunesseS*
- Ré-identifier les formes de permanence sur Campistron
- Affirmer une programmation sur Projets de Jeunes sur les périodes de vacances
- Définir et mettre en œuvre une démarche municipale d'appui à la mobilité vers l'agglomération
- Valoriser le fonctionnement du conseil municipal d'enfants, revisiter l'expression citoyenne des enfants et des jeunes
- Soutenir et valoriser les jeunes bénévoles : resituer les aides au BAFA et au Permis dans cette optique, élargir ces aides aux stages fédéraux, réaliser une soirée des jeunes bénévoles...
- Créer un partenariat avec les communes voisines notamment autour des adolescents, des jeunes majeurs

Axe 5 : structurer le pilotage (voir aussi chapitre V)

- Identifier avec l'ensemble des acteurs un document référent Politique Éducative et Socio-culturelle de Gagnac-sur-Garonne
- Structurer et faire vivre un espace de coopération entre les élus et les techniciens
- Créer un comité de pilotage

- Animer, dès la rentrée 2015, 4 groupes de travail multi-acteurs autour des 4 axes ciblés :
 - Ré-aménager un site de scolarisation autour d'un projet partagé
 - Mercredis et vacances : développer les partenariats
 - Actions collectives en famille et intergénérationnelles
 - Redéfinition des actions jeunes

V/ Pilotage

1. Consultation et Pilotage

La définition du PEDT à Gagnac-sur-Garonne va être l'occasion de structurer la fonction de pilotage d'une politique éducative et sociale.

La volonté de travailler cette question dans une logique de coopération entre élus et techniciens et de mobilisation des acteurs éducatifs de la commune a été clairement exprimée par le Maire, les élus et la Directrice Générale des Services.

La démarche menée avec l'aide de l'agence Viva'Cité depuis deux mois a permis :

- De rencontrer en mai les acteurs à travers des entretiens individualisés : élus ; techniciens de la ville ; Maire ; DGS ; directrices d'école ; directrice mini-crèche associative ; parents.
- De mener des travaux d'analyse partagée avec les élus et responsables techniques le 2 juin 2015.
- D'animer un comité de pilotage de restitution et de débat ouvert aux parents, enseignants et responsables associatifs le 15 juin 2015.
- D'annoncer pour la rentrée 2015 que 4 groupes de travail partenariaux viendront donner corps à une logique de coopération.
- D'acter qu'un Comité de Pilotage institutionnel sera créé et réuni dans le courant du mois d'octobre 2015 pour poser ensemble une étape programmatique et instituer un système de pilotage inscrit dans la durée.
- D'acter la création d'un groupe de coopération Elus-Techniciens qui se réunit fréquemment durant toute la période 2015-2020 afin de suivre les évolutions de la mise en place du PEDT sur le territoire

Composition du comité de pilotage :

Présidé par M. le Maire il associe :

- Les partenaires institutionnels – la CAF, la DDCS, l'Éducation Nationale, les services du Conseil Départemental
- Les Elu-e-s chargé-e-s des commissions Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, Finances (selon les sujets discutés) et du CCAS
- La Directrice Générale des Services de la commune
- Les techniciennes en responsabilité des services éducatifs
- Les partenaires communaux : directions d'école, représentants des parents d'élèves, responsables associatifs.

Instituer un groupe de coopération Elus-Techniciens :

La commune a aussi besoin en interne de faire vivre un espace coopératif permettant de préparer des arbitrages, de planifier la mise en œuvre du projet et de préparer les évaluations intermédiaires. Cet espace de pilotage interne est nécessaire dans un contexte qui ne doit pas conduire à des approches individuelles et sectorisées mais au contraire à une solidarité renforcée sur des solutions et des modes d'organisation qui doivent être pensés de manière globale.

2. Coordination

La fonction de coordination (au sens que lui donne la CAF 31) a du mal à s'exprimer sur Gagnac-sur-Garonne. L'émergence d'un projet partagé devrait permettre de mettre à jour cette fonction. Le rôle d'une coordination doit être ré-identifié et différencié des fonctions de direction de service, même s'il est nécessairement articulé avec celles-ci ; ce travail sera mené en concertation avec la conseillère CAF de secteur.

Pour mémoire, quelques éléments de définition des fonctions de coordination sont posés (source CAF 31) :

Fonction de PILOTAGE DE PROJETS

- instruire pour la commission Enfance-Famille et avec le groupe de coordination les dossiers structurants priorités par les élus, permettant d'opérationnaliser la politique éducative territoriale et de faciliter son évolution
- être garant avec la commission du pilotage des dispositifs contractuels CAF- État notamment
- animer avec le président de la commission Enfance-Famille les différents espaces de coopération permettant d'évaluer la mise en œuvre de la politique territoriale, de construire l'émergence de réponses, de nouvelles actions pouvant répondre à des besoins nouveaux, de réguler les problématiques liées aux fonctionnements complexes des services éducatifs
- ouvrir le pilotage aux acteurs locaux – enseignants, responsables associatifs, mais aussi aux parents et aux jeunes à travers de nouvelles formes de consultation, de participation

Fonction d'INFORMATION, de COMMUNICATION

- centraliser l'information et organiser la circulation de l'information entre les différents acteurs
- garantir l'archivage commun de l'information, la « mise en mémoire »
- mettre en place les outils communs liés à la gestion des services éducatifs : bilans, évaluations qualitatives, statistiques et financières
- harmoniser les formes et supports de communication matérielle et dématérialisée en direction des publics
- structurer la communication avec les partenaires institutionnels : CAF, Jeunesse et Sports, Conseil Général, PMI...
- être au contact, à l'écoute des structures et services éducatifs du territoire

Fonction GESTION administrative, financière, humaine :

- garantir la mise en place et assurer le suivi, l'évaluation et l'évolution des dispositifs contractuels (CEJ, PEDT...) et des cadres juridiques des modes d'accueil
- assurer un suivi des équipements, des matériels, des moyens techniques des services éducatifs
- dans un cadre de gestion de personnels, assurer un suivi des évolutions des compétences et des formations, des consolidations des contrats en partenariat avec les gestionnaires et les élus
- analyser les bilans et besoins des différents services et rechercher des financements complémentaires

3. Évaluation

La première évaluation devra porter sur les ressources humaines de la commune. En effet dans un contexte où la masse salariale ne pourra pas évoluer ou peu, il faudra identifier les possibilités d'évolution des compétences internes.

Un bilan des emplois et compétences du pôle éducatif sera réalisé à partir de la rentrée 2015-2016. Il devra permettre de confronter le projet municipal aux aptitudes, d'identifier les possibilités d'évolution des profils et des fonctions.

Une nouvelle organisation des ressources humaines pourra en découler.

L'autre priorité d'évaluation est liée à la relation Ecole-ALAE-Parents.

Sur la base de la ré-identification notamment des compétences sociales et des besoins en termes de rythme de vie, un corpus partagé d'objectifs pédagogiques devra être établi.

Il pourra prendre forme sur la base d'une Charte commune et devra être décliné par âges.

La notion d'animateur référent ayant une connaissance individualisée des enfants et des parents doit donner dans la durée la possibilité constatée avec les enseignants des progrès en la matière.

A titre d'illustration, les critères d'évaluation pourront porter sur les 6 domaines de compétences sociales suivants :

- 1 : Vivre ensemble des activités** (vivre ensemble sereinement des activités et des situations de jeux / trouver sa place dans le groupe et respecter celle des autres / vivre des projets)
- 2 : Gérer les conflits** (apprendre à percevoir, à maîtriser et à exprimer ses émotions / savoir régler un conflit sans violence / apprendre et s'entraîner à la médiation)
- 3 : Accepter les différences** (apprendre à accepter les différences au quotidien : divergences d'opinion ou de goût, cultures, relations filles-garçons, situations de handicaps... / savoir distinguer plaisanterie et moquerie / comprendre les sentiments éprouvés par celui qui est victime de moquerie)
- 4 : Vivre avec des règles** (comprendre la nécessité et l'utilité des règles / apprendre à respecter des règles / participer à l'élaboration et à l'évolution de règles de vie en collectivité) ;
- 5 : S'affirmer individuellement/Avoir confiance en soi** (développer une image positive de soi / connaître ses qualités et ses compétences / avoir confiance en soi nécessite d'être capable de collaborer, de coopérer, de se décentrer, d'être généreux / apprendre à ne pas écraser l'autre / apprendre à vivre harmonieusement les relations avec ses pairs : ne pas ressentir l'autre comme une menace, une gêne...)
- 6 : Apprendre à communiquer** (savoir prendre la parole, donner son avis, même s'il est minoritaire / savoir débattre tout en restant à l'écoute / savoir accepter la parole de l'autre, la divergence d'opinion et le désaccord / apprendre et maîtriser les codes et le vocabulaire de la communication).

(Source Revue Agrandir des Francas, 2006)

Une évaluation sur les rythmes de vie pourrait aussi être menée sur des thématiques liées :

- Aux temps de repos, de sommeil,
- À l'équilibre entre des temps d'éducation formelle et non-formelle
- Aux temps de repas
- À la fatigue et l'attention...

Une observation peut être menée avec les parents, les animateurs et les enseignants.

Un travail d'expression des enfants sur ces sujets peut aussi être mené.

Annexes

Annexe 1: Projet pédagogique du centre de loisirs municipal (ALAE/ALSH/Séjours)

Annexe 2: Organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Annexe 3: Projet pédagogique du Centre d'Animation Jeunesse (CAJ)

Annexe 4: Règlement intérieur du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

Annexe 5: Le « Point info famille »

Annexe 6: Projet de la journée « Enfance-famille » lancée en 2015

Annexe 7: Actions parentalité : Parenthèse familiale et Café des parents

Annexe 1: Projet pédagogique du centre de loisirs municipal (ALAE/ALSH/Séjours)



Mairie
Place de la République
31150 GAGNAC sur Garonne

Centre d'animation
4, rue du chêne vert
31150 GAGNAC sur Garonne

Document pédagogique Année scolaire 2014 - 2015



PRESENTATION DE L'ORGANISATEUR

La ville de Gagnac sur Garonne a écrit [un projet éducatif](#) expliquant les orientations éducatives de la collectivité en matière d'enfance et de jeunesse.

Les objectifs éducatifs formulés orientent le travail pédagogique conduit par l'équipe que cela soit en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), en accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) ou en séjours.

Nous avons donc repris les objectifs éducatifs formulés en début de projet et avons construit notre travail en cohérence avec ceux-ci.

De plus la collectivité a signé [un contrat enfance jeunesse](#) avec la CAF pour la période 2011/2013 mettant en valeur plusieurs priorités d'actions.

PRESENTATION DU CONTEXTE

[Le contexte](#)

[La commune :](#)

Gagnac /Garonne est une commune dont la population s'élève au 1er janvier 2014 à 2962 habitants, située à une quinzaine de kilomètres au nord de Toulouse. La majorité des personnes vivant à Gagnac est issue de la classe moyenne.

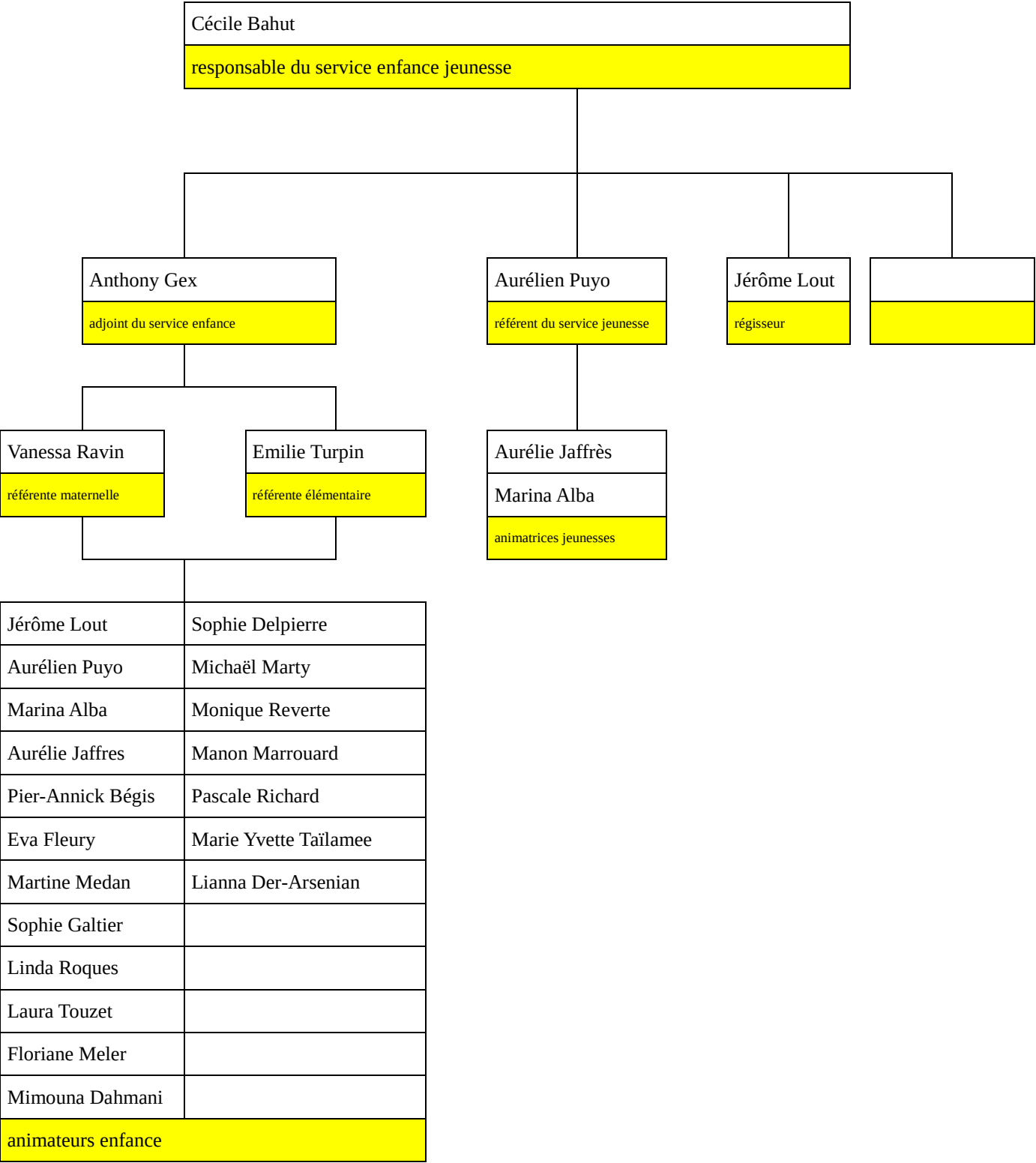
C'est avant tout une commune agréable qui a vu, durant ces dernières années, sa population augmentée (construction de nouveaux lotissements) par sa proximité de Toulouse et de l'aéro-Constellation. De nouvelles constructions sont en cours de réalisation ce qui devrait augmenter de manière sensible le nombre d'habitants dans l'année à venir.

A noter que Gagnac fait partie de Toulouse métropole de l'agglomération nord depuis janvier 2004 ce qui permet à la commune de pouvoir bénéficier de la mise en place de certains projets ou de formations.

[Les lieux :](#)

Le centre d'animation a été géré par plusieurs prestataires de service durant de nombreuses années. Depuis 4 ans, la municipalité de Gagnac sur Garonne gère directement le centre d'animation. Le centre dispose de ses propres locaux composés d'un lieu d'accueil (hall), de 2 bureaux, d'une salle animateurs, d'une salle d'activité manuelle (public primaire) et d'une salle temps libre (public primaire). Le centre dispose également de lieux en commun avec l'école primaire notamment la cour et une salle polyvalente, souvent appelé « ancienne salle des fêtes ». Les lieux communs avec l'école maternelle sont la salle polyvalente attenante à l'entrée du centre d'animation, qui fait aussi office d'accueil des enfants le matin, des sanitaires, et de la cour.

La composition de l'équipe
Organigramme.



Une coordinatrice enfance jeunesse.

La finalité du poste de la responsable du service enfance jeunesse est d'organiser et de veiller au développement du service. La responsable structure et contrôle tout en rendant compte à la municipalité des divers projets mis en place.

Elle a comme mission:

Organiser le service

Coordonner les accueils

Assurer la gestion et l'organisation de l'accueil

Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif

Conduire un projet pédagogique en référence au projet éducatif

Diriger les personnels

Développer les partenariats et la communication

Rendre compte à la collectivité

Promouvoir la notion de parentalité

Un directeur adjoint, responsable de l'enfance.

La finalité du poste du directeur adjoint est, en plus des missions de l'animateur, d'assurer la gestion et l'organisation de l'accueil. Il participe activement à l'élaboration du projet pédagogique et veille à ce que les différents projets s'y inscrivent. Il a un rôle pédagogique et de soutien auprès de l'équipe d'animation.

Il a comme mission:

Assurer la gestion et l'organisation de l'accueil

Mettre en œuvre le projet pédagogique

Assurer le suivi pédagogique de l'équipe d'animation

Développer la communication

Un référent maternelle

En plus des responsabilités de l'animateur, l'animateur référent maternelle a pour mission d'assurer le lien entre l'équipe d'animation maternelle et l'équipe de direction.

Un référent élémentaire

En plus des responsabilités de l'animateur, l'animateur référent élémentaire a pour mission d'assurer le lien entre l'équipe d'animation élémentaire et l'équipe de direction.

Un animateur référent jeunesse.

La finalité du poste de l'animateur référent jeunesse est de remplir ses missions auprès des enfants pendant les temps d'ouverture de l'accueil de loisirs et veille à travailler en cohérence avec les principes arrêtés en équipe.

Il a comme mission :

Assurer la sécurité des enfants/jeunes

Construire une relation de qualité avec les enfants/jeunes

Participer à l'accueil des enfants/jeunes

Encadre et animer les moments de vie quotidienne et d'activité

Accompagner les jeunes et assurer leur encadrement

D'animateurs et d'animatrices diplômés ou en formation.

La finalité du poste de l'animateur est de remplir ses missions auprès des enfants pendant les temps d'ouverture de l'accueil de loisirs et veille à travailler en cohérence avec les principes arrêtés en équipe.

Il a comme mission:

Assurer la sécurité des enfants

Construire une relation de qualité avec les enfants

Participer à l'accueil des enfants

Encadre et animer les moments de vie quotidienne et d'activité

Tableau par accueil des permanents

ALAE		
Horaires animateurs	MATERNELLE	PRIMAIRE
MATIN 7h30 à 8h30	<u>Lundi/mardi/jeudi/vendredi</u> Laura Marie Yvette <u>Mercredi</u> Monique Lianna	<u>Lundi/mardi/jeudi/vendredi</u> Vanessa Michaël <u>Mercredi</u> Jérôme Floriane
MIDI 11h15 à 13h30	<u>1^{re} service (PS MS) CLASSE 1 ET 2</u> Sophie (jusqu'à 12h30) Eva (à partir de 12h30) Martine (à partir de 12h30) Vanessa Pier-Annick Claire (abs)	<u>1^{re} service (CP CE1)</u> Emilie Floriane Mimouna Monique Manon
	<u>2eme service (MS GS) CLASSE 3 ET 4</u> Linda (jusqu'à 12h30) Jérôme Pascale (AVS) Aurélie Michaël	<u>2eme service (CE2 CM1 CM2)</u> Aurélien Lianna Sophie Marina Laura Anthony
SOIR 15h30 à 18h30	Accueil parents, appel enfant talkie-walkie, tablette : Jérôme L. Anthony le Vendredi	
	Linda (jusqu'à 16h30) Sophie (jusqu'à 16h30) Martine (jusqu'à 16h30) Eva (jusqu'à 16h30) Marie Yvette (jusqu'à 17h30) Laura (jusqu'à 17h30, sauf le vendredi 18h) Aurélie Vanessa Sophie Lianna	Manon (jusqu'à 17h30) Michael Monique (jusqu'à 16h30) Floriane Emilie (sauf le vendredi)

ALSH VACANCES (roulement des animateurs)		
Horaires animateurs	MATERNELLE	PRIMAIRE
JOURNEE (7h30 à 18h30) 7h30 à 17h00 8h00 à 17h30 8h30 à 18h00 9h00 à 18h30	Animateur (AGENT) Animateur (CDD) Animateur (CUI) Animateur stagiaire du BAFA	Animateur (AGENT) Animateur (CUI) Animateur stagiaire du BAFA

ALSH MERCREDI de septembre / octobre		
Horaires animateurs	MATERNELLE	PRIMAIRE
APRES MIDI 11h30 à 17h30 ou 11h30 à 18h30	<u>service des PS MS</u> Vanessa (jusqu'à 18h30) Laura (jusqu'à 18h30) Monique (jusqu'à 14h15)	<u>service des CP CE1</u> Jérôme (jusqu'à 16h30) Emilie (jusqu'à 17h30)
	<u>service des GS</u> Lianna (jusqu'à 18h30) Souhila (jusqu'à 17h30)	<u>service des CE2 CM1 CM2</u> Stéphanie (jusqu'à 18h30) Michael (jusqu'à 18h30) Floriane (jusqu'à 13h30)

ALSH MERCREDI de novembre / décembre		
Horaires animateurs	MATERNELLE	PRIMAIRE
APRES MIDI 11h30 à 17h30 ou 11h30 à 18h30	<u>service des PS MS</u> Vanessa (jusqu'à 18h30) Laura (jusqu'à 18h30) Monique (jusqu'à 14h15)	<u>service des CP CE1</u> Jérôme (jusqu'à 16h30) Emilie (jusqu'à 17h30)
	<u>service des GS</u> Lianna (jusqu'à 18h30) Souhila (jusqu'à 17h30)	<u>service des CE2 CM1 CM2</u> Stéphanie (jusqu'à 18h30) Michael (jusqu'à 18h30) Floriane (jusqu'à 13h30)

ALSH MERCREDI de janvier / février		
Horaires animateurs	MATERNELLE	PRIMAIRE
APRES MIDI 11h30 à 17h30 ou 11h30 à 18h30	<u>service des PS MS</u> Vanessa (jusqu'à 18h30) Monique (jusqu'à 14h15)	<u>service des CP CE1</u> Jérôme (jusqu'à 16h30) Emilie (jusqu'à 17h30)
	<u>service des GS</u> Stéphanie (jusqu'à 18h30) Laura (jusqu'à 18h30)	<u>service des CE2 CM1 CM2</u> Lianna (jusqu'à 18h30) Michael (jusqu'à 18h30) Floriane (jusqu'à 13h30)

ALSH MERCREDI de mars / avril		
Horaires animateurs	MATERNELLE	PRIMAIRE
APRES MIDI 11h30 à 17h30 ou 11h30 à 18h30	<u>service des PS MS</u> Vanessa (jusqu'à 18h30) Monique (jusqu'à 14h15)	<u>service des CP CE1</u> Lianna (jusqu'à 18h30) Michaël (jusqu'à 18h30)
	<u>service des GS</u> Stéphanie (jusqu'à 18h30) Laura (jusqu'à 18h30)	<u>service des CE2 CM1 CM2</u> Jérôme (jusqu'à 16h30) Emilie (jusqu'à 17h30)

ALSH MERCREDI de mai / juin / juillet		
Horaires animateurs	MATERNELLE	PRIMAIRE
APRES MIDI 11h30 à 17h30 ou	<u>service des PS MS</u> Vanessa (jusqu'à 18h30) Monique (jusqu'à 14h15)	<u>service des CP CE1</u> Michaël (jusqu'à 18h30) Marina (jusqu'à 17h)

11h30 à 18h30	<u>service des GS</u> Lianna (jusqu'à 18h30) Laura (jusqu'à 18h30)	<u>service des CE2 CM1 CM2</u> Jérôme (jusqu'à 16h30) Emilie (jusqu'à 17h30)
---------------	--	--

PROJECTION DES OBJECTIFS

Définition des objectifs pédagogiques

Développer chez les enfants le sens de la coopération

Permettre aux enfants d'organiser leur vie quotidienne de manière autonome

Permettre aux enfants de vivre des moments de loisirs variés

Instaurer et développer des réflexes autour du respect
(critères d'évaluation en cours d'élaboration)

Objectifs opérationnels précis et mesurables pour chaque objectif pédagogique

Développer chez les enfants le sens de la coopération :

Proposer aux enfants des jeux et activités dits de coopération

Utiliser une méthode de gestion de conflits entre les enfants de manière « gagnant / gagnant »

Formaliser des temps de paroles réguliers

Permettre aux enfants d'organiser leur vie quotidienne de manière autonome :

Organiser des moments de repas incluant une certaine liberté (droits et devoirs)

Proposer des lieux pendant les temps libres organisés et/ou gérés par les enfants

Créer un cadre de vie (règles et sanctions) avec les enfants

Permettre aux enfants de vivre des moments de loisirs variés :

Proposer aux enfants à chaque moment d'activités de choisir entre un atelier physique, d'expression et manuel

Organiser régulièrement des événements festifs

Varié les propositions de loisirs présentées aux enfants (ateliers, sorties, espace d'accueil...)

Instaurer et développer des réflexes autour du respect :

Inculquer le respect des autres, des locaux, du matériel

Permettre à l'enfant de se faire respecter

Mettre en place des groupes de paroles

Permettre aux enfants de s'auto évaluer et d'évaluer l'adulte

L'évaluation des objectifs opérationnels de l'année 2013-2014

Le bilan des évaluations des objectifs opérationnels de l'année 2013-2014 :

Développer chez les enfants le sens de la coopération :

Proposer aux enfants des jeux et activités dits de coopération

56% de l'équipe d'animation estime que les enfants participent à des jeux de coopération, mais seulement 37% de l'équipe estime qu'il y a une évolution des capacités de collaboration entre enfant.

De ce fait, il est retenu un manque de connaissance de l'équipe de jeux dits de coopération, il sera donc emmené sur l'année 2014-2015, plus de connaissance de jeux dits de coopération, notamment par le biais des jeux mis en places en début de réunion d'équipe.

Utiliser une méthode de gestion de conflits entre les enfants de manière « gagnant / gagnant »

100% de l'équipe estime permettre à 2 enfants d'exprimer leur point de vue dans un moment de conflit et la moitié de l'équipe estime une progression dans la capacité d'écoute d'autrui chez les enfants.

Formaliser des temps de paroles réguliers

62% de l'équipe estime formaliser des temps de parole réguliers. Ce critère nécessite d'avantage de précision (alaé/alsh/quand...)

Participer aux choix et à la mise en place d'un projet collectif en Alaé

Aucun projet collectif n'a émané des enfants. Cet objectif ne sera pas reconduit sur la prochaine période. Sans pour autant que ce projet ne puisse pas être monté.

Permettre aux enfants d'organiser leur vie quotidienne de manière autonome :

Organiser des moments de repas incluant une certaine liberté (droits et devoirs)

Cet objectif s'inclut dans la partie commission restaurant scolaire.

Proposer des lieux pendant les temps libres organisés et/ou gérés par les enfants

Le temps libre est souvent proposé à l'extérieur dans la cour pour les élémentaires, et à l'intérieur, salle polyvalente maternelle chez les maternelles.

L'accès à la cour maternel par la cour élémentaire est un inconvénient, l'accès par la porte de l'école maternelle simplifierait son utilisation pour le temps libre des enfants d'âge maternelle.

Sur les demandes et les propositions d'un atelier pendant le temps libre par les enfants, il n'est pas estimé par l'équipe un grand intérêt des enfants dans leur proposition et jouent souvent entre eux.

Par rapport à la satisfaction des enfants quand ils sont en temps libre, l'équipe d'animation estime des enfants une très bonne satisfaction.

Créer un cadre de vie (règles et sanctions) avec les enfants

37% de l'équipe d'animation a mis en place une commission des règles de vie, ainsi que son suivi (espace dédié aux négociations, interdictions et devoirs).

93% de l'équipe d'animation estime que les enfants se sentent en liberté dans le centre.

Les adultes sont satisfaits à 75% des règles de vie qui sont posées dans le centre.

Permettre aux enfants de vivre des moments de loisirs variés :

Proposer aux enfants à chaque moment d'activités de choisir entre un atelier physique, d'expression et manuel

Les activités dans le centre :

24% des activités proposées aux enfants sont « physiques » (sport...)

39% des activités proposées aux enfants sont « manuelles »

56% des activités proposées aux enfants sont « d'expression » (danse...)

11% des activités proposées aux enfants sont « festifs »

Organiser régulièrement des événements festifs

31% de l'équipe d'animation formalise un moment festif à chaque fin de période.

Tous les enfants qui participent à un événement festif manifestent du plaisir et envie de vivre une la prochaine.

Varié les propositions de loisirs présentées aux enfants (ateliers, sorties, espace d'accueil...)

50% de l'équipe d'animation n'a pas pu évaluer cet objectif car la majorité de ces animateurs gèrent seulement la vie quotidienne, temps libre, donc pas d'activités.

Excepté en Alsh où l'aménagement de l'espace est systématiquement nouveau pour chaque période, l'Alaé reste identique.

Il n'y a pas eu de nouvelles sorties sur l'année 2012-2013.

50% des animateurs proposant des activités estiment proposer aux enfants une nouvelle activité par semaines.

80% des animateurs estiment que les enfants sont satisfaits des activités

Les critères d'évaluation pour chaque objectif opérationnel

Les critères sont ce que nous allons observer pour évaluer l'atteinte ou non des objectifs. Il existe deux types de critères : ceux dits quantitatifs car ils se mesurent (chiffre) et ceux dits qualitatifs car ils s'apprécient de manière subjective. Pour chaque critère nous proposons un indicateur de satisfaction.

Pour l'année 2013-2014, les objectifs ne seront que légèrement modifiés, mais les critères d'évaluation évolueront pour permettre une meilleure appréciation des objectifs par l'équipe d'animation. Un travail d'équipe en réunion sera projeté sur l'année sur l'écriture de ses critères d'évaluation. Mais aussi, un travail sur la définition des objectifs.

Développer chez les enfants le sens de la coopération

Proposer aux enfants des jeux et activités dits de coopération

Définition :

Apprendre aux enfants à avoir un échange par le biais de jeu collectif.

Avoir l'esprit d'équipe.

Formulation du critère	Formulation d'un indicateur de satisfaction	
Service midi des PS/MS : Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable de :		
Un petit jeu collectif (10-15 min) en ronde	3 fois par mois	oui ☐ non ☐ observation :
Service midi des MS/GS : Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable de :		
Un petit jeu collectif (20 – 25 minutes)	Une fois par semaine	oui ☐ non ☐ observation :
Un grand jeu	Une fois par mois	oui ☐ non ☐ observation :
Un apéro festif	Une fois par période	oui ☐ non ☐ observation :
Service du soir mater : Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable de :		
Un petit jeu collectif (10-15 min) en ronde	2 moments d'activités par semaine	oui ☐ non ☐ observation :
Jeu musical	Une fois par mois	oui ☐ non ☐ observation :
Jeux d'expression orale et corporel	Une fois par semaine	oui ☐ non ☐ observation :
Petits jeux collectifs	Une fois par semaine	oui ☐ non ☐ observation :
Service midi des CP/CE1 : Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable de :		
Jeux coopératifs	Une fois par mois	oui ☐ non ☐ observation :

Jeux de confiances	Une fois par semaine	oui ☐ non ☐ observation :
Jeux musicaux	Une fois par semaine	oui ☐ non ☐ observation :
Jeux d'expression orale et corporels	2 fois par mois	oui ☐ non ☐ observation :
<u>Service midi des CE2/CM1/CM2 :</u> Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable de :		
Autonomie total encadrée sauf pour le pain		
Jeux coopératifs	Une fois par mois	oui ☐ non ☐ observation :
<u>Service du soir élémentaire:</u> Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable de :		
Un jeu collectif ralliant enfant et animateur	Une fois par mois (jeudi)	oui ☐ non ☐ observation :

Utiliser une méthode de gestion de conflits entre les enfants de manière « gagnant / gagnant »

Définition :

Savoir écouter les deux parties sans prendre parti.

Trouver une solution pour l'un et pour l'autre.

Formulation du critère	Formulation d'un indicateur de satisfaction	
<u>Maternelles :</u>		
Est ce que j'ai permis aux deux enfants d'exprimer leur point de vue (leur émotion, leur reproche, leur demande) ?	Chaque animateur le met en place 1 fois 2	oui ☐ non ☐ observation :
Est ce que les enfants progressent dans leur capacité à écouter le point de vue de l'autre dans le cadre d'un différent ?	Répondre et parler calmement lors des échanges	oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que les enfants sont mis à l'écart pour parler ?		oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que l'animateur se met au niveau de l'enfant pour lui parler ?		oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que l'animateur demande à un autre animateur pour prendre le relais si besoin ?		oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que les sanctions utilisées sont toujours adaptées ?		oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que chaque animateur est impartial avec tous les enfants		oui ☐ non ☐ observation :
Permettre aux enfants à trouver une solution à leurs problèmes.		oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que les animateurs passent facilement le relais ?	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ (peu) (beaucoup)
<u>Elémentaires :</u> l'enfant joue :		
Est-ce que j'ai permis aux deux enfants d'exprimer leur point de vue (leur émotion, leur reproche, leur demande) ?	Chaque animateur le met en place 1 fois 2	oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que les enfants progressent dans leur capacité à écouter le point de vue de l'autre dans le cadre d'un différent ?	Répondre et parler calmement lors des échanges	oui ☐ non ☐ observation :

Est-ce que les enfants sont mis à l'écart pour parler ?		oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que l'animateur se met au niveau de l'enfant pour lui parler ?		oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que l'animateur demande à un autre animateur pour prendre le relais si besoin ?		oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que les sanctions utilisées sont toujours adaptées ?		oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que chaque animateur est impartial avec tous les enfants		oui ☐ non ☐ observation :
Permettre aux enfants à trouver une solution à leurs problèmes.		oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que les animateurs passent facilement le relais ?	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ (peu) (beaucoup)

Formaliser des temps de parole réguliers

Définition :

Permettre aux enfants de s'exprimer

Formulation du critère	Formulation d'un indicateur de satisfaction	
<u>Tous les services:</u>		
Les enfants sont-ils réunis		
Pour leur avis ?	Une fois par période	oui ☐ non ☐ observation :
Pour les règles de vie ?	Une fois par période	oui ☐ non ☐ observation :
Pour toutes informations ?		oui ☐ non ☐ observation :
Un temps d'échange	1 fois par mois	oui ☐ non ☐ observation :
Y a-t-il un support papier pour information		oui ☐ non ☐ observation :
Y a-t-il un tableau blanc pour information		oui ☐ non ☐ observation :

Permettre aux enfants d'organiser leur vie quotidienne de manière autonome

Organiser des moments de repas incluant une certaine liberté (droits et devoirs)

Définition :

Les enfants doivent avoir un comportement adapté à un repas en collectivité.
Le tout en autonomie encadrée.

Formulation du critère	Formulation d'un indicateur de satisfaction	
<u>Service midi des PS/MS :</u> Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable de :		
Mettre ses couverts dans le bac	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1☐ 2☐ 3☐ 4☐ 5☐ (peu) (beaucoup)
De vider son verre d'eau dans la carafe avec l'accord d'un animateur	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1☐ 2☐ 3☐ 4☐ 5☐ (peu) (beaucoup)
Utiliser son couteau comme poussoir	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1☐ 2☐ 3☐ 4☐ 5☐ (peu) (beaucoup)
Bien se tenir à table ; assis droit	90% soient à l'indice 4 ou 5 sur une échelle de 5	1☐ 2☐ 3☐ 4☐ 5☐ (peu) (beaucoup)
Savoir se servir de l'eau seul	50% soient à l'indice 3 ou 4 sur une échelle de 5	1☐ 2☐ 3☐ 4☐ 5☐ (peu) (beaucoup)
Savoir mettre sa serviette	50% soient à l'indice 3 ou 4 sur une échelle de 5	1☐ 2☐ 3☐ 4☐ 5☐ (peu) (beaucoup)
<u>Service midi des MS/GS :</u> Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable de :		
Aller remplir une carafe d'eau au robinet	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1☐ 2☐ 3☐ 4☐ 5☐ (peu) (beaucoup)
Se servir seul selon le plat	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1☐ 2☐ 3☐ 4☐ 5☐ (peu) (beaucoup)
Couper sa viande (viande hachée, boulette,	Quantifier la	1☐ 2☐ 3☐ 4☐

jambon...)	satisfaction sur une échelle de 1 à 5	5□ (peu) (beaucoup)
Débarrasser son assiette et couvert	80% soient à l'indice 4 ou 5 sur une échelle de 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Bien se tenir à table ; assis droit	90% soient à l'indice 4 ou 5 sur une échelle de 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Ne pas jouer avec la nourriture		1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
<u>Service midi des CP/CE1 :</u> Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable de :		
Se servir seul tous les plats	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Rapprocher le plat de l'assiette pour se servir pour éviter de faire tomber des aliments en se servant	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Ne pas gaspiller la nourriture	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Bien se tenir à table ; assis droit	90% soient à l'indice 4 ou 5 sur une échelle de 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Bien se tenir à table ; parler sans crier	90% soient à l'indice 4 ou 5 sur une échelle de 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Ne pas jouer avec la nourriture	90% soient à l'indice 4 ou 5 sur une échelle de 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Goûter aux plats	90% soient à l'indice 4 ou 5 sur une échelle de 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
<u>Service midi des CE2/CM1/CM2 :</u> Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable de :		
Autonomie total encadrée sauf pour le pain		
Discuter et échanger dans le calme	60% soient à l'indice 3 ou 4 sur une échelle	1□ 2□ 3□ 4□ 5□

	de 5	(peu) (beaucoup)
Ne pas gaspiller la nourriture	80% soient à l'indice 4 ou 5 sur une échelle de 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Rapprocher les plats de l'assiette pour se servir	90% soient à l'indice 4 ou 5 sur une échelle de 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)

Proposer des lieux pendant les temps libres organisés et/ou gérés par les enfants

Définition :

Chaque enfant propose et prépare des lieux en fonction des activités diverses et variées.

Formulation du critère	Formulation d'un indicateur de satisfaction	
<u>Maternelles :</u> l'enfant joue :		
Dans la cour : utilisation des vélos	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Les enfants se font tourner les vélos entre eux	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la cour : utilisation du toboggan	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Les enfants utilisent le toboggan sans « bousculade »	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la cour : utilisation des pneus	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la cour : proposition de jeux collectif :	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la cour, mise en place de coin en été : Gros lego	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la cour, mise en place de coin en été : Kappla	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la cour, mise en place de coin en été :	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la salle polyvalente : utilisation du coin dînette	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)

Dans la salle polyvalente : utilisation du coin calme pour se reposer	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la salle polyvalente : utilisation du coin calme pour lire un livre	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la cour : coin mobile coloriage	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la cour : coin mobile puzzle Memory	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la cour : coin mobile pâte à modeler	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la cour : coin mobile jeux de société	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la salle polyvalente : jeux de groupe	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la salle polyvalente : coin mobile	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
<u>Elémentaires :</u> l'enfant joue :		
Dans la cour : malle disponible	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Utilisation du magasin pour les CE2/CM1/CM2	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la cour : coin baby-foot	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la cour : coin préau	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la cour : coin mobile coloriage	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la cour : coin mobile des jeux de société	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la cour : autre :..... :.....	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la salle temps libre : utilisation des jeux de société	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la salle temps libre : utilisation des livres	Quantifier la	1□ 2□ 3□ 4□ 5□

	satisfaction sur une échelle de 1 à 5	(peu) (beaucoup)
Dans la salle temps libre : utilisation feutres/dessins	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la salle temps libre : utilisation lego	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la salle temps libre : atelier manuel du style scoubidou, perles...	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la salle temps libre : Utilisation autre :	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la salle polyvalente élémentaire : jeux calme	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la salle polyvalente élémentaire : jeux de sportif	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Dans la salle polyvalente élémentaire : jeux libre	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Autre dans la salle poly élémentaire...	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)

Créer un cadre de vie (règles et sanctions) avec les enfants

Définition :

Les enfants participent à l'élaboration des règles de vie commune aux temps d'accueil et sont sanctionnées en conséquence.

Formulation du critère	Formulation d'un indicateur de satisfaction	
<u>Service midi des PS/MS :</u>		
Les règles sont faites en début d'année ?		oui□ non□ observation :
Les règles sont-elles affichées ?		oui□ non□ observation :
Il y a-t-il un temps formel pour rappeler les règles ?	Une fois par trimestre	oui□ non□ observation :
Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable d'être de plus en plus autonome	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable d'avoir des repères	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)

Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable de respecter les règles	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable de respecter les règles élémentaires de politesse	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
<u>Service midi des MS/GS :</u>		
Les règles sont faites en début d'année ?		oui□ non□ observation :
Les règles sont-elles affichées ?		oui□ non□ observation :
Il y a-t-il un temps formel pour rappeler les règles ?	Une fois par trimestre	oui□ non□ observation :
Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable d'être de plus en plus autonome	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable d'avoir des repères	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable de respecter les règles	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable de respecter les règles élémentaires de politesse	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
<u>Service midi des CP/CE1 :</u>		
Les règles sont faites en début d'année ?		oui□ non□ observation :
Les règles sont-elles affichées ?		oui□ non□ observation :
Il y a-t-il un temps formel pour rappeler les règles ?	Une fois par trimestre	oui□ non□ observation :
Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable d'être de plus en plus autonome	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable d'avoir des repères	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)
Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable de respecter les règles	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1□ 2□ 3□ 4□ 5□ (peu) (beaucoup)

Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable de respecter les règles élémentaires de politesse	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ (peu) (beaucoup)
<u>Service midi des CE2/CM1/CM2 :</u>		
Les règles sont faites en début d'année ?		oui ☐ non ☐ observation :
Les règles sont-elles affichées ?		oui ☐ non ☐ observation :
Il y a-t-il un temps formel pour rappeler les règles ?	Une fois par trimestre	oui ☐ non ☐ observation :
Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable d'être de plus en plus autonome	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ (peu) (beaucoup)
Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable d'avoir des repères	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ (peu) (beaucoup)
Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable de respecter les règles	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ (peu) (beaucoup)
Au fur et à mesure de l'année, l'enfant est capable de respecter les règles élémentaires de politesse	Quantifier la satisfaction sur une échelle de 1 à 5	1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ (peu) (beaucoup)
<u>Tous les services :</u>		
Les adultes sont-ils satisfaits du respect des cadres posés ?	75% soient à l'indice 3 ou 4 sur une échelle de 5	1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ (peu) (beaucoup)

Permettre aux enfants de vivre des moments de loisirs variés

Proposer aux enfants à chaque moment d'activité de choisir entre un atelier physique, d'expression et manuel.

Formulation du critère	Formulation d'un indicateur de satisfaction	
<u>Service midi des PS/MS :</u>		
Est-ce que les enfants ont le choix entre 3 activités au moins dont une physique, une d'expression et une manuelle.	3 jours par semaine	oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que la satisfaction des enfants progresse lors des moments d'échanges sur ce qu'ils pensent des animations	80% soient à l'indice 3 ou 4 sur une échelle de 5 (alsh)	1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ (peu) (beaucoup)
<u>Service midi des MS/GS :</u>		
Est-ce que les enfants ont le choix entre 3 activités au moins dont une physique, une d'expression et une manuelle.	3 jours par semaine	oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que la satisfaction des enfants progresse lors des moments d'échanges sur ce qu'ils pensent des animations	80% soient à l'indice 3 ou 4 sur une échelle de 5 (alsh)	1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ (peu) (beaucoup)
<u>Service midi des CP/CE1 :</u>		
Est-ce que les enfants ont le choix entre 3 activités au moins dont une physique, une d'expression et une manuelle.	3 jours par semaine	oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que la satisfaction des enfants progresse lors des moments d'échanges sur ce qu'ils pensent des animations	80% soient à l'indice 3 ou 4 sur une échelle de 5 (alsh)	1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ (peu) (beaucoup)
<u>Service midi des CE2/CM1/CM2 :</u>		
Est-ce que les enfants ont le choix entre 3 activités au moins dont une physique, une d'expression et une manuelle.	3 jours par semaine	oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que la satisfaction des enfants progresse lors des moments d'échanges sur ce qu'ils pensent des animations	80% soient à l'indice 3 ou 4 sur une échelle de 5 (alsh)	1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ (peu) (beaucoup)
<u>Service midi du soir des maternelles, hors TAP :</u>		
Est-ce que les enfants ont le choix entre 3 activités au moins dont une physique, une d'expression et une manuelle.	3 jours par semaine	oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que la satisfaction des enfants progresse lors des moments d'échanges sur ce qu'ils pensent des animations	80% soient à l'indice 3 ou 4 sur une échelle de 5 (alsh)	1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ (peu) (beaucoup)
<u>Service midi du soir des élémentaires, hors</u>		

<u>TAP :</u>		
Est-ce que les enfants ont le choix entre 3 activités au moins dont une physique, une d'expression et une manuelle.	3 jours par semaine	oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que la satisfaction des enfants progresse lors des moments d'échanges sur ce qu'ils pensent des animations	80% soient à l'indice 3 ou 4 sur une échelle de 5 (alsh)	1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ (peu) (beaucoup)

Organiser régulièrement des événements festifs

Formulation du critère	Formulation d'un indicateur de satisfaction	
<u>Service midi des PS/MS :</u>		
Formaliser un moment festif différent à chaque fin de période		oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que les enfants manifestent du plaisir, l'envie de vivre le prochain		oui ☐ non ☐ observation :
<u>Service midi des MS/GS :</u>		
Formaliser un moment festif différent à chaque fin de période		oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que les enfants manifestent du plaisir, l'envie de vivre le prochain		oui ☐ non ☐ observation :
<u>Service midi des CP/CE1 :</u>		
Formaliser un moment festif différent à chaque fin de période		oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que les enfants manifestent du plaisir, l'envie de vivre le prochain		oui ☐ non ☐ observation :
<u>Service midi des CE2/CM1/CM2 :</u>		
Formaliser un moment festif différent à chaque fin de période		oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que les enfants manifestent du plaisir, l'envie de vivre le prochain		oui ☐ non ☐ observation :
<u>Service midi du soir des maternelles, hors TAP :</u>		
Formaliser un moment festif différent à chaque fin de période		oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que les enfants manifestent du plaisir, l'envie de vivre le prochain		oui ☐ non ☐ observation :
<u>Service midi du soir des élémentaires, hors TAP :</u>		
Formaliser un moment festif différent à chaque fin de période		oui ☐ non ☐ observation :
Est-ce que les enfants manifestent du plaisir, l'envie de vivre le prochain		oui ☐ non ☐ observation :

Varier les propositions de loisirs présentées aux enfants (ateliers, sorties, espace d'accueil...)

Formulation du critère	Formulation d'un indicateur de satisfaction	
Y a-t-il une nouvelle activité par semaine		oui ☐ non ☐ observation :
Les enfants sont-ils satisfaits des nouveautés	75% soient à l'indice 3 ou 4 sur une échelle de 5	1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ (peu) (beaucoup)

Instaurer et développer des réflexes autour du respect

(Critères d'évaluation en cours d'élaboration.)

Inculquer le respect des autres, des locaux, du matériel.

Formulation du critère	Formulation d'un indicateur de satisfaction	
<u>Service midi des PS/MS :</u>		
<u>Service midi des MS/GS :</u>		
<u>Service midi des CP/CE1 :</u>		
<u>Service midi des CE2/CM1/CM2 :</u>		

Permettre à l'enfant de se faire respecter.

Formulation du critère	Formulation d'un indicateur de satisfaction	
<u>Service midi des PS/MS :</u>		
<u>Service midi des MS/GS :</u>		
<u>Service midi des CP/CE1 :</u>		
<u>Service midi des CE2/CM1/CM2 :</u>		

Mettre en place des groupes de paroles.

Formulation du critère	Formulation d'un indicateur de satisfaction	
<u>Service midi des PS/MS :</u>		

<u>Service midi des MS/GS :</u>		
<u>Service midi des CP/CE1 :</u>		
<u>Service midi des CE2/CM1/CM2 :</u>		

Permettre aux enfants de s'auto évaluer et d'évaluer l'adulte.

Formulation du critère	Formulation d'un indicateur de satisfaction	
<u>Service midi des PS/MS :</u>		
<u>Service midi des MS/GS :</u>		
<u>Service midi des CP/CE1 :</u>		
<u>Service midi des CE2/CM1/CM2 :</u>		

LE FONCTIONNEMENT DE LA VIE QUOTIDIENNE

Les journées type

ALAE pour les enfants d'âge maternel:

L'ALAE maternelle accueille les enfants de 3 à 5 ans sur les temps périscolaire. Trois accueils dans la journée :

Le matin de 7h30 à 8h30. Une moyenne de 10 enfants avec 3 animateurs. L'accueil se fait dans la salle maternelle. Les enfants sont en temps libre ou en activité. Un animateur est chargé de pointer chaque enfant sur le cahier d'appel.

Le midi de 11h30 à 13h30. Afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque tranche d'âge, deux groupes sont mis en place avec un fonctionnement spécifique, et des horaires de repas différents :

Les PS-MS (classe 1 et 2). Une moyenne de 40 enfants avec 4 animatrices, 1 ATSEM. Temps de repas de 11h25 à 12h20, puis temps libre dans la cour de l'école maternelle ou dans la salle maternelle. A 12h40, les PS et MS sont conduits aux dortoirs pour la sieste où 2 ATSEM nous rejoignent. Les enfants ne faisant pas la sieste sont en temps calme jusqu'à 13h20, heure du transfert de responsabilité. Une ATSEM, Sophie est chargée de pointer chaque enfant sur les feuilles d'appel en début de repas.

Les MS-GS (classe 3 et 4). Une moyenne de 50 enfants avec 4 animateurs et une ATSEM. Les enfants sont en temps libre ou en activité dans la cour de l'école maternelle et dans la salle maternelle de 11h25 à 12h30, puis temps de repas. Avant le transfert de responsabilité à 13h20, les enfants sont conduits à l'extérieur pour se « défouler » avant de reprendre la classe. Un animateur est chargé de pointer chaque enfant sur les feuilles d'appel à 11h30.

Le soir de 15h45 à 18h30. Une moyenne de 55 enfants avec 6 animateurs jusqu'à 16h30 (et si besoin les ATSEM) et 5 jusqu'à 18h30. Les enfants sont directement récupérés dans leur classe avant l'ouverture des portes de l'école, puis conduit dans la salle maternelle ou à l'extérieur pour un temps libre. Vers 16h00, les enfants participant à un TAP sont récupérés et partent avec l'animateur. Pour les enfants en temps libre, c'est l'heure du goûter. Les enfants n'ayant pas de goûter auront un goûter du centre. Après un passage aux toilettes, les enfants sont en temps libre ou en activité jusqu'à 18h30. Un animateur est chargé de pointer chaque enfant sur le cahier d'appel après l'ouverture de l'école, soit à partir de 16h30.

LUNDI et JEUDI	MARDI et VENDREDI
APC de 15h45 à 16h30	Pas d'APC
TAP de échelonné de 16h à 17h25	TAP de échelonné de 16h à 17h25

Service du matin :

07h30	Tous les enfants sont accueillis dans la salle d'accueil. Les parents sont invités à accompagner leur enfant aux portes manteaux pour y déposer leurs affaires. Les enfants choisissent un coin et peuvent en changer à leur guise.	Un animateur se place à l'entrée et accueille chaque enfant et parent qui arrivent. Il coche tous les enfants sur le cahier d'appel. Il prend également les informations des parents concernant l'enfant qu'il inscrit dans le cahier de liaison. Un animateur gère également l'accueil afin de prendre en compte individuellement chaque enfant pour l'aider à se séparer de son milieu familiale. Les autres animateurs installent différents coins pour les enfants, ainsi qu'à l'extérieur quand le temps le permet.
08h15	Tous les enfants participent au rangement de la salle et/ou de la cour primaire.	L'animateur d'accueil reste à son poste. Les autres animateurs impulsent les enfants à ranger les jeux et jouets.
08h20	Les enfants se rangent 2 par 2 devant la porte maternelle. Ceux qui le souhaitent ont la possibilité d'aller au WC.	Les animateurs se placent à l'entrée de l'école maternelle de la salle et amènent les enfants dans leur classe.
08h30	Les enfants sont dans leur classe.	Transfert de responsabilité.

Service du midi : PS et MS (classe 1 et 2)

11h25	Les enfants sont récupérés dans les classes avec les feuilles d'appel et se rendent aux sanitaires.	Un animateur se place à l'entrée des sanitaires, et dirige les enfants.
11h25	Les enfants passent aux WC, puis se lavent les mains avec du savon.	Un animateur se place coté WC, vérifie et aide l'enfant si besoin (essuyage...). Un autre animateur se place aux lavabos et vérifie que chaque enfant se lave correctement les mains.
11h30	Tous les enfants prêts peuvent partir avec 2 animateurs, les autres enfants finissent de se laver les mains.	Un animateur se place à l'entrée des WC et demande aux enfants « prêt » de se ranger 2 par 2, et partent à la cantine avec un autre animateur. Les animateurs placent les enfants à table.
11h35	Une fois que tous les enfants ont fini aux sanitaires, les animateurs conduisent les enfants à la cantine.	Un animateur se place derrière le rang. Les animateurs placent les enfants à table.
11h40	Une fois que tous les enfants sont installés, les animateurs choisissent une place, avec les enfants. Places fixes (assiettes retournées...)	Les animateurs rappellent aux enfants de mettre leur serviette. Les animateurs ne s'occupent pas seulement de leur table.
11h40	Les enfants commencent le repas.	Les animateurs servent l'eau aux enfants, ainsi que l'entrée. Un animateur (Sophie) vérifie sur les feuilles d'appel la présence des enfants.
Pendant le repas	Les enfants goûtent à tout, sans être forcé. Le pain est distribué après l'entrée.	A chaque changement de plats, les animateurs vérifieront que l'enfant ait goûté le plat, sans le forcer, avant de vider l'assiette dans la poubelle de table. L'animateur est chargé de remplir les corbeilles de pain et les carafes d'eau.
12h15	Fin du repas, les enfants appelés par un animateur, range leur chaise sous la table, et partent aux toilettes puis à leur porte manteau pour récupérer leur manteau ou leur casquette...	1 animateur fait sortir les enfants de table (table par table). 2 animateurs se trouvent dans les sanitaires, 1 pour aider aux WC et 1 au lavage de mains. 1 animateur reste dans le couloir pour aider les enfants à mettre les manteaux...
12h20	Selon la météo. -temps libre dans la cour. -temps libre dans la salle mater. -groupe divisé selon l'envie de l'enfant.	Après avoir décidé en commun des postes de chacun, les animateurs gèrent le temps libre, et/ou proposent des activités courtes.
12h30	Départ en pause d'une ATSEM. (Sophie)	
12h30	Reprise des 2 ATSEM. (Eva et Martine)	
Pendant le temps	Les enfants jouent seulement avec les jeux que les animateurs ont sortis.	Un animateur doit emmener les enfants désirant retourner aux WC, et ainsi,

libre		s'occuper d'eux.
12h40	Fin du temps libre, tous les enfants participent au rangement.	Les animateurs impulsent une dynamique de rangement (les roues avec les roues... les feutres dans la boîte à feutres...)
	Rassemblement des enfants. Passage aux WC.	Un animateur se charge de compter les enfants. 2 animateurs se trouvent dans les sanitaires, 1 pour aider aux WC et 1 au lavage de mains...
	Les enfants récupèrent leur doudou à leur porte manteau et se répartissent dans le grand dortoir.	Un animateur dirige les enfants à la sortie des sanitaires vers leur porte manteau, afin de récupérer leur doudou dans leur sac. Les autres animateurs se trouvent dans le couloir de l'école pour préparer les enfants à la sieste. (aider les enfants à se déchausser, à récupérer leur doudou et leur sucette dans leur sac)
Temps de sieste	les enfants vont se coucher dans leur lit.	Les animateurs accueillent les enfants dans les dortoirs et les placent dans leur lit. Les autres animateurs accompagnent les enfants du couloir au dortoir.
	Les enfants s'endorment...	Les animateurs favorisent un climat de sécurité et affectueux pour permettre aux enfants de s'endormir. Un animateur reste en supplément dans le grand dortoir
13h00		Les animateurs rejoignent le groupe du 2ème service.
13h20	Les enfants qui font la sieste restent avec les ATSEM dans les dortoirs.	
	Transfert de responsabilité.	Fin de service des animateurs.

11h25	Les enfants se rendent dans la salle polyvalente. Ils sont appelés avec les feuilles d'appel.	1 animateur récupère les enfants des classes 3 et 4, et les dirige vers la salle polyvalente. 1 animateur se place dans le couloir pour les diriger vers la salle. 2 animateurs se placent dans la salle polyvalente et accueillent les enfants.
	Les enfants s'assoient sur les bancs, et participent à l'appel.	Un animateur, avec les feuilles de présence de cantine, procède à l'appel des enfants.
11h35	Selon la météo. -temps libre dans la cour. -temps libre dans la salle mater. -groupe divisé selon l'envie de l'enfant. -activité proposée par un animateur.	Après avoir décidé en commun des postes de chacun, les animateurs gèrent le temps libre et les activités. L'animateur qui propose une activité part avec son groupe d'enfant.
Pendant le temps libre	Les enfants jouent seulement avec les jeux que les animateurs ont sortis.	Un animateur doit emmener les enfants désirant retourner aux WC, et ainsi, s'occuper d'eux.
Pendant le temps d'activité	Les enfants participant à une activité proposée par l'animateur restent sur l'activité jusqu'à la fin.	L'animateur qui propose une activité gère entièrement son activité (présence constante auprès des enfants).
12h15	Rangement de la salle. Rassemblement des enfants. Passage aux WC.	Un animateur se charge de compter les enfants. 2 animateurs se trouvent dans les sanitaires, 1 pour aider aux WC et 1 au lavage de mains.
12h25	Une fois que tous les enfants ont fini aux sanitaires, les animateurs conduisent les enfants à la cantine.	Un animateur se place derrière le rang. Les animateurs accompagnent les enfants à table.
12h30	Une fois que tous les enfants sont installés, les animateurs choisissent une place, avec les enfants.	Les animateurs rappellent aux enfants de mettre leur serviette. Les animateurs ne s'occupent pas seulement de leur table.
12h30	Départ en pause d'une ATSEM (Linda)	
	Les enfants commencent le repas.	Les animateurs servent l'eau aux enfants, ainsi que l'entrée.
	Les enfants goûtent à tout, sans être forcés. Le pain est distribué après l'entrée.	A chaque changement de plats, les animateurs vérifieront que l'enfant ait goûté le plat, sans le forcer, avant de vider l'assiette dans la poubelle de table. L'animateur est chargé de remplir les corbeilles de pain et les enfants les carafes d'eau.
13h05	Fin du repas, les enfants appelés par un animateur, rangent leurs chaises sous la table, et partent aux toilettes puis à leur portemanteau pour récupérer leur manteau ou leur	1 animateur fait sortir les enfants de table (table par table). Cet animateur gère l'extérieur. 2 animateurs se trouvent dans les sanitaires, 1 pour aider aux WC et 1 au

	casquette...	lavage de main. 1 animateur reste dans le couloir pour aider les enfants à mettre les manteaux, il empêche les enfants de sortir tant que l'animateur de dehors ne soit pas présent.
13h10	Les enfants qui font la sieste récupèrent leurs doudous à leur portemanteau et se répartissent dans le petit dortoir. Les enfants ne faisant pas la sieste sont conduits dans la salle maternelle ou dans la cour maternelle.	Un animateur dirige les enfants à la sortie des sanitaires vers leur porte manteau, afin de récupérer leur doudou dans leur sac pour ceux qui font la sieste OU vers la salle mater/ dans la cour pour les enfants qui ne font pas la sieste. 1 animateur se trouve dans le couloir de l'école pour préparer les enfants à la sieste. (aider les enfants à se déchausser, à récupérer leur doudou et leur sucette dans leur sac) Un animateur se place dans la salle mater ou dans la cour pour récupérer les enfants qui ne font pas la sieste.
Temps de sieste	les enfants qui font la sieste vont se coucher dans leur lit.	une ATSEM (Martine) accueille les enfants dans le petit dortoir et place les enfants dans leur lit.
13h20	Les enfants qui font la sieste restent avec les ATSEM dans les dortoirs. Les enfants ne faisant pas la sieste rangent les petits jeux et sont conduits dans leur classe ou restent dans la cour de l'école.	Les animateurs demandent aux enfants de ranger les jeux et conduisent les enfants auprès des enseignants.
	Transfert de responsabilité.	Fin de service des animateurs

Service du soir :

15h35	Les enfants sont récupérés dans les classes avec les feuilles d'appels, collés à l'entrée de chaque classe et sont conduits aux sanitaires.	deux animateurs se placent à l'entrée des classes 1 et 2 ET 3 et 4. Appellent les enfants et les dirigent vers les sanitaires
	Les enfants passent aux sanitaires.	Un animateur se place dans les sanitaires et accueille les enfants, il vérifie qu'ils passent au WC, et qu'ils se lavent bien les mains. Puis, demande aux enfants de se rendre dans la salle polyvalente.
	Les enfants vont sur les bancs de la salle polyvalente. Les enfants participent à l'appel.	Un animateur accueille les enfants et demande aux enfants de s'asseoir. L'animateur peut commencer l'appel sur le cahier.
		Un animateur gère la vie quot
15h50	Deux possibilités pour l'enfant. -temps libre sous forme d'atelier (cf def temps libre alaté) dans la cour, salle mater... ou -activité proposée par un animateur.	Après avoir décidé en amont des postes de chacun, les animateurs gèrent le temps libre et le temps d'activité. L'animateur qui propose une activité part avec son groupe d'enfant.
16h25	Fin du 1 ^{re} temps libre Chaque atelier doit être rangé.	Les animateurs qui gèrent le temps libre demandent aux enfants de ranger les ateliers.
16h30	Les enfants de temps libre passe aux toilettes	Selon un tableau de roulement prédéfini, chaque animateur se positionne à un poste.
16h30	temps de goûter Selon où se trouve l'enfant, le goûter se prendra : En temps d'activité avec un animateur, le goûter sera inclus dans l'activité à un moment opportun. En temps libre, les enfants goûteront de manière conviviale (avec les enfants revenus de l'APC, le lundi et mardi)	Les animateurs de temps libre gèrent le goûter. L'animateur d'activité intègre le goûter dans le son activité.
16h45	Fin du goûter Rangement...	
	Reprise du temps libre et des activités	
18h10	Tous les enfants participent au rangement de la salle et/ou de la cour.	Les animateurs impulsent les enfants à ranger les jeux et jouets...
	Les enfants ont la possibilité de jouer à des jeux individuels ou collectifs, à caractère calme et nécessitant très peu de matériel.	Les animateurs impulsent des jeux à caractère calme et nécessitant très peu de matériel.
18h30	Les enfants encore présents se rassemblent dans la salle maternelle.	Un animateur se charge de fermer tout le centre. Seuls 2 animateurs, selon un planning

		prédéfini, restent auprès des enfants dont les parents sont en retard. Les autres animateurs quittent le centre d'animation.
18h35	Les enfants dont les parents sont en retard sont rassurés.	Appel des parents.

ALAE pour les enfants d'âge élémentaire:

L'ALAE primaire accueille les enfants de 6 à 10 ans sur les temps périscolaire. Trois accueils dans la journée :

Le matin de 7h30 à 8h45. Une moyenne de 20 enfants avec 3 animateurs. L'accueil se fait dans les salles primaires. Les enfants sont en temps libre ou en activité. Un animateur est chargé de pointer chaque enfant sur le cahier d'appel.

Le midi de 11h25 à 13h30. Afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque tranche d'âge, deux groupes sont mis en place avec un fonctionnement spécifique et des horaires de repas différents :

Les CP & CE1. Une moyenne de 60 enfants avec 4 animateurs. Temps de repas de 11h30 à 12h15, puis temps libre dans la cour de l'école ou dans les salles primaires. A 13h, les enfants sont conduits dans une des salles pour y faire un temps calme jusqu'à 13h25, heure du transfert de responsabilité. Un animateur est chargé de pointer chaque enfant sur les feuilles d'appel en début de repas.

Les CE2/CM1 & CM2. Une moyenne de 80 enfants avec 6 animateurs. Les enfants sont en temps libre ou en activité dans la cour de l'école et dans les salles de 11h30 à 12h15, puis temps de repas. Transfert de responsabilité à 13h20. Un animateur est chargé de pointer chaque enfant sur les feuilles d'appel à 11h45.

Le soir de 15h45 à 18h30. Une moyenne de 80 enfants avec 6 animateurs jusqu'à 16h30 et 5 jusqu'à 18h30 Les enfants sortent des classes et viennent directement au centre, en se faisant pointer sur le cahier d'appel, géré par 2 animateurs.

Vers 16h00, les enfants participant à un TAP sont récupérés et partent avec l'animateur. Les enfants peuvent prendre leur goûter dans une salle avec un animateur, (le centre ne fournit pas de goûter). Les enfants sont en temps libre ou en activité jusqu'à 18h30.

LUNDI et JEUDI	MARDI et VENDREDI
APC de 15h45 à 16h30	Pas d'APC
ETUDE de 16h45 à 17h45	ETUDE de 15h45 à 16h45
TAP de échelonné de 16h à 17h25	TAP de échelonné de 16h à 17h25

Service du matin :

07h30	Tous les enfants sont accueillis dans la salle d'accueil. Ils déposent leur cartable dans un casier. Les enfants choisissent un coin et peuvent en changer à leur guise.	Un animateur se place à l'entrée et accueille chaque enfant et parents qui arrivent. Il coche tous les enfants sur le cahier d'appel. Il prend également les informations des parents concernant l'enfant qu'il inscrit dans le cahier de liaison. Un animateur gère également l'accueil afin de prendre en compte individuellement chaque enfant pour l'aider à se séparer de son milieu familiale. Les autres animateurs installent différents coins pour les enfants à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur quand le temps le permet.
07h45	Les enfants ont la possibilité de se retrouver entre primaire dans une des salles primaires.	Un animateur se détache pour gérer un temps d'accueil seulement pour les primaires.
08h15	Tous les enfants participent au rangement de la salle et/ou de la cour primaire	L'animateur d'accueil reste à son poste. Les autres animateurs impulsent les enfants à ranger les jeux et jouets.
08h20	Les enfants récupèrent leur cartable et se dirigent dans la cour de l'école. Ceux qui le souhaitent ont la possibilité d'aller au wc.	Les animateurs se placent dans la cour.
08h20	Les enfants sont dans la cour.	Transfert de responsabilité quand le portail s'ouvre.

Service du midi : CP et CE1

11h25	Les enfants sont récupérés dans les classes avec les feuilles d'appel et se rendent aux sanitaires	Un animateur se place à l'entrée de chaque classe (P1, P2, P3 et P4) et appelle les enfants cochés sur la liste cantine, les enfants appelés se dirigent sans courir aux sanitaires.
11h30	Les enfants passent aux WC, puis se lavent les mains avec du savon	L'animateur qui a fait l'appel de la classe P4 se place devant les WC et vérifie qu'ils se soient lavés les mains correctement.
11h30	Les enfants se rangent 2 par 2, le long des fenêtres.	Un animateur se place en tête du rang et attend que tous les enfants soient passés aux toilettes.
11h35	Une fois que tous les enfants ont fini aux sanitaires, les animateurs conduisent les enfants à la cantine.	Un animateur se place derrière le rang. Les animateurs placent les enfants à table.
11h40	Les enfants s'installent à une table, une fois que tout le monde est assis ils peuvent commencer à se servir	Un animateur vérifie l'appel (absences..) et un autre compte les enfants dans la cantine
11h40	Les enfants commencent le repas.	Les animateurs s'installent à leur table mais doivent penser à passer aux autres tables pour vérifier que tout le monde se soit servi. Cependant les animateurs doivent les rendre autonomes et donc ne sont pas là pour les servir mais pour leur rappeler de se servir
Pendant le repas	Les enfants goûtent à tout, sans être forcé. Les enfants peuvent se lever de table pour aller remplir la carafe d'eau.	A chaque changement de plats, les animateurs vérifieront que l'enfant ait goûté le plat, sans le forcer. L'animateur est chargé d'initier les enfants au goût et les invite à finir leurs assiettes.
12h10	Fin du repas, les enfants débarrassent leurs assiettes et leurs couverts. Tout doit être placé en bout de table.	1 animateur demande le silence 1 autre se place à l'extérieur pour récupérer les enfants et les fait se ranger. 1 autre reste à l'intérieur pour envoyer les enfants se ranger.
12h15	Les enfants doivent aller aux toilettes et partent en temps libre.	L'animateur qui est placé au bout du rang fait passer les enfants aux toilettes par groupe Un autre se place devant pour vérifier les mains des enfants
12h25	Les enfants qui se sont inscrits à une activité se rangent devant les escaliers et attendent l'animateur concerné.	Des animateurs gèrent le temps libre et d'autres animateurs partent en activité avec leur groupe d'enfants.
13h00	Les enfants en activité continuent l'activité avec l'animateur	L'animateur qui gère son activité (sauf sportive) continu ce temps en y incluant un retour au calme avant de rendre les enfants aux enseignants dans

		la cour à 13h20.
13h00	Rassemblement des enfants pour se préparer au temps calme. Passage aux WC. Les enfants vont se ranger devant la salle polyvalente pour partir en temps calme.	Un animateur fait rentrer dans le calme et les enfants. Les autres animateurs les réceptionnent dans la salle.
13h05	Selon le nombre d'enfants, ils sont séparés en deux groupes pour faire des animations calmes.	Les animateurs doivent animer le temps calme (relaxation, histoire, musique douce...).
13h20	Les enfants sortent dans la cour	Délégation de responsabilité. Les animateurs envoient les enfants dans la cour avec les maîtres et maîtresses

11h30	Les enfants arrivent directement dans la cour et se rangent devant l'animateur qui gère l'appel.	Chaque animateur récupère dans la salle des animateurs la feuille d'appel d'une classe et se place aux endroits d'appel (P4 : sous le panier de basket. P5 : devant les marches. P6 : dans l'angle de la salle maternelle. P7 : coté du rebord de la fenêtre) et attend que tous les enfants soient présents pour appeler les enfants cochés sur la liste cantine, les enfants appelés partent en temps libre. Un animateur se charge de récupérer les feuilles d'appel et compte le nombre d'enfants et d'animateurs pour le communiquer au restaurant scolaire.
Temps libre ou temps d'activités	Les enfants ont la possibilité de participer à une activité ou de rester en temps libre et participer à des ateliers. Des enfants volontaires gèreront à tour de rôle au magasin (distribution des jeux)	Les animateurs qui gèrent le temps libre favorisent et impulsent des jeux entre les enfants. Les animateurs ayant leurs activités programmées partent avec les enfants dans une des salles d'activités.
12h25	Tous les enfants du temps libre participent au rangement de la salle et/ou de la cour primaire Les enfants participant à une activité sont gérés par leur animateur	Les animateurs impulsent les enfants à ranger les jeux et jouets. L'animateur en temps d'activité doit finir (rangement compris,) pour 12h30.
12h30	Quand la musique retentit dans la cour, les enfants se lavent les mains et se rangent par classe devant la cantine.	Un animateur gère la musique pour annoncer la fin du temps libre. Un animateur se positionne au niveau des sanitaires. 2 animateurs se positionnent devant la cantine et vérifient que le nombre d'enfant par classe correspond au nombre de la feuille d'appel. Un animateur rentre dans la cantine pour retourner des assiettes (à des places stratégiques) qui indiquent les places des animateurs. Celui-ci indique aux animateurs présents avec les enfants quand ils peuvent rentrer (en collaboration avec les agents techniques).
12h35	Les enfants rentrent dans le réfectoire et s'installent à une place.	Les animateurs s'assurent que les enfants rentrent dans le calme et veillent à ce que chaque enfant ait une place.
	Les enfants commencent le repas.	Les animateurs s'installent à leur place mais doivent passer aux tables pour vérifier que tout le monde se soit servi. Cependant les animateurs doivent

		rendre les enfants autonomes et donc ne sont pas là pour les servir mais pour leur rappeler de se servir
	Les enfants goûtent à tout, sans être forcé Les enfants peuvent se lever de table pour aller remplir la carafe d'eau.	A chaque changement de plats, les animateurs vérifieront que l'enfant ait goûté le plat, sans le forcer. L'animateur est chargé d'initier les enfants au goût et les invite à finir leurs assiettes.
13h10	Fin du repas, les enfants débarrassent leurs assiettes et leurs couverts. Tout doit être placé en bout de table.	Les animateurs demandent le calme. Des animateurs se placent à l'extérieur pour récupérer les enfants. Des animateurs restent à l'intérieur pour envoyer les enfants dans la cour.
	Les enfants sortent dans la cour. Ils sont en temps libre. Ils n'ont pas la possibilité de prendre des jeux.	Les animateurs gèrent le temps libre.
13h20	Les enfants passent sous la responsabilité des professeurs des écoles.	Délégation de responsabilité.

Service du soir :

15h45	Les enfants arrivent directement de l'école primaire et se mettent en file indienne pour l'appel.	Un animateur se place à l'entrée des casiers pour pointer chaque enfant dans le cahier d'appel.
15h45	Les enfants CP/CE1 déposent leur cartable dans un casier. Les CE2/CM1/CM2 déposent leur cartable sous le préau.	Les animateurs se répartissent dans la cour. Les animateurs gèrent ce temps libre en étant actifs. (poste selon tableau de roulement des postes)

Planning de roulement de la vie quotidienne

PLANNING ALAE DE 15H45 A 15H55				
	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
PORTAIL				
APPEL CP/CE1				
APPEL CE2 à CM2				
2ieme APPEL				
CASIER				
COUR				
COUR				

Planning d'organisation du temps libre avant le gouter. Ce tableau est rempli tous les soirs avant l'ALAE par l'équipe d'animateur. Il est affiché sur le panneau en liège pour les enfants.

[illegible]

15h55	Les enfants participant aux APC restent avec les enseignants, le lundi et le jeudi.	
15h55	Les enfants participant à l'étude sont appelés par les enseignants le mardi et le jeudi.	Les animateurs dirigent les enfants de l'étude vers les enseignants.
15h55	Deux possibilités pour l'enfant. -temps libre sous forme d'atelier (cf. de temps libre aléaé) dans la cour, salle poly... ou -activité proposée par un animateur TAP.	Après avoir décidé en amont des postes de chacun, les animateurs gèrent le temps libre et le temps d'activité. L'animateur qui propose une activité part avec son groupe d'enfant.
16h30	Fin du 1 ^{re} temps libre Chaque atelier doit être rangé.	Les animateurs qui gèrent le temps libre demandent aux enfants de ranger les ateliers.
16h35	temps de goûter Selon où se trouve l'enfant, le goûter se prendra : En temps d'activité avec un animateur, le goûter sera inclus dans l'activité à un moment opportun. En temps libre, les enfants goûteront de manière conviviale (avec les enfants revenus de l'APC, le lundi et mardi)	Les animateurs de temps libre gèrent le goûter. L'animateur d'activité intègre le goûter dans le son activité.
	Reprise du temps libre et des activités	

16h35	Les enfants participant à l'APC sortent de classe. Les enfants se dirigent vers le portail pour être récupérés par leurs parents, ou bien viennent se faire noter au centre. (seulement le lundi et le jeudi)	Un animateur refait l'appel pour les enfants qui sortent de l'APC (seulement le lundi et le jeudi).
16h45	Fin du goûter Rangement...	
16h35	Les enfants participant à l'étude sont appelés par les enseignants le lundi et jeudi.	Les animateurs dirigent les enfants de l'étude vers les enseignants, seulement les jours d'APC, le lundi et jeudi.
18h00	Tous les enfants participent au rangement de la salle et/ou de la cour primaire.	Les autres animateurs impulsent les enfants à ranger les jeux et jouets.
18h10	Les enfants ont la possibilité de jouer à des jeux individuels ou collectifs à caractère calme et nécessitant très peu de matériel.	Les animateurs impulsent des jeux à caractère calme et nécessitant très peu de matériel.
18h30	Les enfants encore présents se rassemblent dans la salle maternelle	Un animateur se charge de fermer tout le centre. Seuls 2 animateurs, selon un planning prédéfini, restent auprès des enfants dont les parents sont en retard. Les autres animateurs quittent le centre d'animation.
18h35	Les enfants dont les parents sont en retard sont rassurés.	Appel des parents.

ALSH DES MERCREDIS pour les enfants d'âge maternel :

	PARENTS	ENFANTS	ANIMATEUR		
08h30		ECOLE			
11h25					
11h25		ACCUEIL des enfants	Vie QUOT		
11h35					
11h35		TEMPS RESTAURATION	Vie QUOT		
12h20					
12h20	TEMPS D'ACCEUIL	TEMPS LIBRE	Vie QUOT	TEMPS LIBRE (Un animateur prépare les enfants de la sieste à 12h45)	
12h45		TEMPS DE SIESTE OU TEMPS CALME		TEMPS DE SIESTE OU TEMPS CALME	
12h45					
14h00					
14h00		TPS D'ACTIVITE		TPS D'ACTIVITE	
16h30					
16h30	TEMPS D'ACCEUIL	TEMPS LIBRE	Vie QUOT	TEMPS LIBRE	
18h30					

ALSH DES VACANCES pour les enfants d'âge maternel :

	PARENTS	ENFANTS	ANIMATEUR	
7h30 9h00	TEMPS D'ACCEUIL	TEMPS LIBRE	Vie QUOT	TEMPS LIBRE
9h00 9h30				
9h30 11h45		TPS D'ACTIVITE		TPS D'ACTIVITE
11h45 12h00	TEMPS D'ACCEUIL		Vie QUOT	
12h00 12h45		TEMPS RESTAURATION	Vie QUOT	
12h45 13h15	TEMPS D'ACCEUIL	TEMPS LIBRE	Vie QUOT	TEMPS LIBRE (Un animateur prépare les enfants de la sieste à 13h00)
13h15 14h00		TEMPS DE SIESTE OU TEMPS CALME		TEMPS DE SIESTE OU TEMPS CALME
14h00 16h30		TPS D'ACTIVITE		TPS D'ACTIVITE
16h30 18h30	TEMPS D'ACCEUIL	TEMPS LIBRE	Vie QUOT	TEMPS LIBRE

	ANIMATEUR			
7h30 9h00	Vie QUOT	un animateur met les feuilles registre sur le pupitre. il gère les parents et enfants qui arrivent. Il pointe chaque enfant sur le cahier d'appel. Il prend note des recommandations des familles. À 8h45, un animateur propose un goûter aux enfants qui le désirent sous forme de buffet. À 9h15, l'animateur d'accueil téléphone à la cantine pour donner les effectifs réels.	TEMPS LIBRE	Cf. chapitre V sur le temps libre. À 7h30, mettre à disposition des coins, (construction, calmes, livres, tables avec puzzle, jeux...) À partir de 9h00, tous les animateurs sont présents. Tout doit être mis en place pour que l'activité commence à 9h30
9h00				
9h30				
9h30 11h45			TPS D'ACTIVITE	Cf. chapitre V activités en ALSH
11h45 12h00	Vie QUOT	un animateur se charge de faire l'appel de son groupe pour la cantine. Rangement, lavage des mains, relation parents...		phase de fin d'activité
12h00 13h00	Vie QUOT	vie quotidienne de la cantine... Cf. chapitre IV sur le temps de repas		
13h00 13h30	Vie QUOT	un animateur reste à l'accueil pour accueillir les parents qui récupèrent ou déposent leur enfant, relation parents. À 13h25, l'animateur de temps libre prépare les enfants de la sieste (rassemblement des enfants faisant la sieste en s'aidant du cahier d'appel, passage aux sanitaires, doudou, déchaussage, placement des enfants dans les lits du dortoir) Pause 1 des animateurs.	TEMPS LIBRE	Cf. chapitre V sur le temps libre
13h30 14h00		un animateur reste à l'accueil pour accueillir les parents qui récupèrent ou déposent leur enfant, relation parents. Pause 2 des animateurs. À 14h00, un animateur fait l'appel de son groupe.	TEMPS CALME	
14h00 16h30			TPS D'ACTIVITE	Cf. chapitre V activités en ALSH À 16h00, réparation au temps de goûter

16h30	Vie QUOT	relation parents. Compte rendu de la journée...	TEMPS LIBRE	<u>Cf. chapitre V sur le temps libre</u>
18h30				

ALSH DES MERCREDIS pour les enfants d'âge élémentaire :

	PARENTS	ENFANTS	ANIMATEUR		
08h30		ECOLE			
11h25					
11h25		ACUEIL des enfants	Vie QUOT		
11h35					
11H35		TEMPS LIBRE	Vie QUOT	TEMPS LIBRE	
12H15					
12h15		TEMPS RESTAURATION	Vie QUOT		
13h00					
13h00	TEMPS D’ACCEUIL	TEMPS LIBRE	Vie QUOT	TEMPS LIBRE	
13h30					
13h30		TEMPS CALME		TEMPS CALME	
14h00					
14h00		TPS D’ACTIVITE		TPS D’ACTIVITE	
16h30					
16h30	TEMPS D’ACCEUIL	TEMPS LIBRE	Vie QUOT	TEMPS LIBRE	
18h30					

ALSH DES VACANCES pour les enfants d'âge élémentaire :

	PARENTS	ENFANTS	ANIMATEUR	
7h30 9h00	TEMPS D'ACCEUIL	TEMPS LIBRE	Vie QUOT	TEMPS LIBRE
9h00 9h30				
9h30 11h45		TPS D'ACTIVITE		TPS D'ACTIVITE
11h45 12h00	TEMPS D'ACCEUIL		Vie QUOT	
12h00 13h00		TEMPS RESTAURATION	Vie QUOT	
13h00 13h30	TEMPS D'ACCEUIL	TEMPS LIBRE	Vie QUOT	TEMPS LIBRE
13h30 14h00		TEMPS CALME		TEMPS CALME
14h00 16h30		TPS D'ACTIVITE		TPS D'ACTIVITE
16h30 18h30	TEMPS D'ACCEUIL	TEMPS LIBRE	Vie QUOT	TEMPS LIBRE

ANIMATEUR				
7h30 9h00	Vie QUOT	un animateur met les feuilles registre sur le pupitre. il gère les parents et enfants qui arrivent. Il pointe chaque enfant sur le cahier d'appel. Il prend note des recommandations des familles. À 8h45, un animateur propose un goûter aux enfants qui le désirent sous forme de buffet. À 9h15, l'animateur d'accueil téléphone à la cantine pour donner les effectifs réels.	TEMPS LIBRE	Cf. chapitre V sur le temps libre. À 7h30, mettre à disposition des coins, (construction, calmes, livres, tables avec puzzle, jeux...) À partir de 9h00, tous les animateurs sont présents. Tout doit être mis en place pour que l'activité commence à 9h30
9h00				
9h30				
9h30 11h45			TPS D'ACTIVITE	Cf. chapitre V activités en ALSH
11h45 12h00	Vie QUOT	un animateur se charge de faire l'appel de son groupe pour la cantine. Rangement, lavage des mains, relation parents...		phase de fin d'activité
12h00 13h00	Vie QUOT	vie quotidienne de la cantine... Cf. chapitre IV sur le temps de repas		
13h00 13h30	Vie QUOT	un animateur reste à l'accueil pour accueillir les parents qui récupèrent ou déposent leur enfant, relation parents. Pause 1 des animateurs.	TEMPS LIBRE	Cf. chapitre V sur le temps libre
13h30 14h00		un animateur reste à l'accueil pour accueillir les parents qui récupèrent ou déposent leur enfant, relation parents. Pause 2 des animateurs. À 14h00, un animateur fait l'appel de son groupe.	TEMPS CALME	Cf. chapitre V sur le temps calme
14h00 16h30			TPS D'ACTIVITE	Cf. chapitre V activités en ALSH À 16h00, réparation au temps de goûter
16h30 18h30	Vie QUOT	relation parents. Compte rendu de la journée...	TEMPS LIBRE	Cf. chapitre V sur le temps libre

L'accueil

L'accueil du matin est un moment qui permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a la possibilité entre diverses activités: lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire...

L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chaque enfant de quitter son milieu familial. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société...

Un animateur est référent de l'accueil du matin. Le soir, l'accueil est géré ou par l'animateur référent-régisseur ou par le directeur adjoint ou par la responsable enfance jeunesse. Il prend note des conseils des parents et inscrit l'enfant à son arrivée. Il veille à ce que le parent note son enfant sur le registre d'accueil (heure d'arrivée ou de départ et signature). Il transmet les informations de la journée aux parents (école ou centre)

La santé, l'hygiène, les soins

La santé :

La santé des enfants est une préoccupation permanente pour leur bien-être. Nous appellerons les parents pour venir récupérer l'enfant dès que l'avis de l'équipe le suggère. Essentiellement quand l'enfant n'est plus apte à la vie collective ou pour l'informer de l'état de santé de leur enfant, de « ce que nous avons fait » et qu'ils puissent prendre toutes les mesures qu'ils souhaitent quand ils récupéreront leur enfant. En cas d'extrême urgence, le SAMU ou les pompiers seront appelés en premier. Dans tous les cas, pour tous les soins apportés aux enfants, le nom et la nature des soins seront notifiés dans le registre de l'infirmerie du centre.

Un animateur prenant en charge un enfant sera chargé de le soigner et d'informer la famille des soins prodigués.

L'équipe de direction devra également en être informé dans les plus brefs délais.

Les soins :

Les soins apportés sont limités aux 3 caractéristiques suivantes :

Blessures, égratignures : gants, antiseptique, nettoyage avec compresse stérile et pansement.

Bleus et contusions : seule la glace est autorisée. Déjà gelée dans des vessies prévues à cet effet dans le congélateur de la salle animateur, il suffit de rajouter de l'eau pour obtenir un mélange d'eau très froide, et de l'appliquer sur la blessure. La vessie épouse la blessure. En cas de contusion ou de blessure à la tête, les parents devront être automatiquement joints.

Fièvre, coup de chaleur, nausées, maux de têtes : prendre la température, au de la de 37,5 degrés, l'état de santé de l'enfant mérite une surveillance cyclique.

Pour les enfants ayant une allergie ou une pathologie chronique, un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) est mis en place. Il est signé entre le médecin scolaire et le directeur de l'école, du centre et du restaurant scolaire si cette pathologie relève d'une allergie alimentaire. La liste des PAI est affichée dans l'infirmerie et se trouve dans chaque trousse à pharmacie.

L'hygiène :

Lavage des mains : les animateurs accompagnent les enfants dans l'apprentissage de la propreté. L'animateur fait pour montrer à l'enfant (utilisation du savon). L'animateur se lave également les mains avant de passer à table.

Les temps de repas

Le déjeuner:

Nous voulons faire du repas un moment convivial, de calme et de détente. La présence des animateurs à tables avec les enfants permet d'établir ces moments propices à l'échange et à l'écoute. C'est un moment pédagogique qui contribue à l'apprentissage du goût, à l'éducation et qui favorise la socialisation.

La nourriture est de qualité, équilibrée et bien présentée. Elle est cuisinée sur place. Chacun est invité à goûter.

Nous souhaitons également que le repas soit aussi un moment d'éducation à la santé (soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré...) et de « savoir manger ».

La commission « restaurant scolaire »

Afin d'améliorer le travail de collaboration de tous les acteurs s'impliquant dans le temps de restauration des enfants, il est mis en place la commission restaurant scolaire.

Ainsi, un groupe d'enfants, élus en début d'année, se charge d'enquêter sur plusieurs points (emplacement, bruit, qualité, quantité... ..) et de remonter aux animateurs référents. Des réunions sont mises en place avec les élus, les parents, les directrices d'école et les responsables des services restauration et centre d'animation.

Les relations

Relation animateur – enfant :

Pour créer une relation de confiance et respectueuse à l'enfant, l'animateur se met à la hauteur de l'enfant pour ne pas créer un climat de dominance.

Afin d'éviter une agression verbale pour interpellier un enfant, l'animateur est obligé de se déplacer vers l'enfant pour lui communiquer son mécontentement.

Pour demander le silence en grand groupe ou pendant le repas, le moyen de communiquer avec les enfants est de ce

déplacé vers l'enfant bruyant et lui de demander de parler moins fort.

Pour les maternelles, le fonctionnement est le même que pour les élémentaires, avec la gestuelle de l'animateur de mettre le doigt sur la bouche.

Si ce fonctionnement n'a pas d'influence sur l'enfant, l'animateur, peut demander à l'enfant de se placer à côté de lui (excitation d'un enfant pendant l'explication d'un jeu, etc.)

Pour permettre à l'enfant d'avoir une meilleure écoute de l'animateur et de créer une bonne communication entre animateur et enfants, l'aménagement de l'espace ; (être vu et voir), permettra de créer une communication adaptée à l'enfant et à la situation.

Pour permettre à l'enfant et l'animateur de créer une vraie relation, l'animateur peut rappeler à l'enfant qu'il le droit de ne pas être d'accord avec lui et d'exprimer son choix.

Relation enfant – enfant :

Pour permettre à l'enfant de comprendre d'une façon convenable, l'animateur explique à l'enfant d'une manière calme et avec des mots adaptés à son âge que l'insulte dite à un autre enfant peut blesser (moquerie sur dessin ou doudou...)

Si un enfant se moque ou insulte directement un autre enfant, il faut prendre le problème à la base, c'est-à-dire, aller voir l'enfant qui a prononcé l'insulte pour connaître la raison de son propos. Et lui rappeler le règlement du centre, donc, tous propos agressifs sont interdits dans la structure.

Les sanctions :

La sanction doit être en lien direct avec la bêtise faite par l'enfant. C'est-à-dire, si un enfant renverse son verre d'eau, sa sanction sera de nettoyer. La sanction de l'enfant qui utilise du matériel sportif ou manuel sera de le ranger à la fin de l'activité.

Des enfants dans un conflit physique sont à séparer et leur sanction sera soit, de participer au soin de l'enfant s'il est blessé (l'accompagner à l'infirmerie, lui donner de la glace...) ou d'écouter dans un lieu calme l'explication de l'animateur, pourquoi il n'est pas autorisé de se taper (les jeux de bagarres sont interdits en raison des blessures que cela peut provoquer).

Les sanctions qui ne sont pas autorisés à mettre en place par les animateurs dans la structure sont les suivantes :

Ne pas permettre à l'enfant de s'exprimer donc de ne pas pouvoir donner son avis sur un conflit entre enfant.

De demander à l'enfant de regarder l'animateur dans les yeux parce que l'enfant a fait une bêtise...

De punir l'enfant de dessert, de repas, de goûter, de le mettre sur une chaise contre un mur pour le faire réfléchir, de le sanctionner de passer son activité ou son temps libre avec un camarade, de le priver d'activités, son non autoriser pour trouver une sanction non liée à l'acte commis. ...

Les règles de vie

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles ont été travaillées avec les enfants. Elles sont affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement. Elles sont expliquées aux nouveaux enfants.

Ces règles ne sont pas immuables. Elles peuvent évoluer, notamment au cours des réunions.

Les mesures envisagées pour l'accueil des enfants porteurs de handicap

La mairie est favorable pour accueillir des enfants porteurs de handicap. Cette intégration représente un espace d'apprentissage et de socialisation. C'est en jouant et pratiquant ensemble des moments de la vie quotidienne et d'activités que les enfants apprendront la tolérance, le respect de leurs différences et la solidarité dont la société a besoin. Un entretien entre les parents et l'équipe de direction permettra éventuellement de prendre des mesures spécifiques si nécessaires. L'équipe de direction pourra diriger les parents vers le SIAM.

LA NATURE DES ACTIVITES PROPOSEES

L'utilisation des projets d'animation et des thématiques

Le projet d'animation :

Nous favorisons une démarche de projet, individuel ou collectif, et tentons d'inscrire les activités dans une « chaîne » afin de leur donner du sens (une activité peut en déclencher une nouvelle).

Chaque animateur désirant mener une activité périodique ayant pour but de développer des compétences et ainsi faire évoluer les enfants dans un domaine spécifique remplit un projet d'animation.

Cet outil permet de rendre compte de l'avancé des activités en précisant les temps d'action (l'ALAE maternelle, l'ALSH maternelle du mercredi ...). L'animateur meneur du projet peut conduire ce travail seul, à deux, ou avec l'ensemble de l'équipe d'animation.

TAP (Temps d'Activité Périscolaire)

Les TAP sont des projets d'animation, s'inscrivant dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, ainsi, chaque jour sur la période de l'ALAE du soir, les enfants peuvent y participer.

Une inscription préalable est obligatoire.

Le choix d'un thème :

Pour chaque période, l'équipe d'animation choisit un thème, regroupant ainsi un panel d'activités ayant pour but une évolution dans le temps. Ce fil conducteur conjugue chaque activité s'articulant ainsi entre elles.

Un thème est choisi en début d'année scolaire pour l'ALAE.

Les mercredis sont regroupés par période de vacances à vacances. Pour chacune d'elles, un thème est choisi.

Pour chaque vacances un nouveau thème est choisi. Une attention particulière sur le décor des locaux favorise l'imaginaire des enfants et modifie ainsi l'ambiance quotidienne du public fréquentant ce lieu à l'année.

La programmation des activités

L'aménagement de l'espace

En plus de la cour de l'école élémentaire, le centre d'animation possède une salle polyvalente commune avec l'école et deux salles. L'aménagement des salles permet un accès autonome en ce qui concerne les jeux de société, aux jouets (kappas, légos...), aux livres, et au matériel de dessin pour la salle temps libre. L'autre salle est dédiée aux activités.

Un aménagement spécifique et permanent permettent le suivi des animations manuelles :

- Un atelier « bricolage » permet la confection de divers support pour alimenter d'autres activités manuelles.
- Un atelier « couture » permet la confection de divers support pour alimenter d'autres activités manuelles.

Les activités

Les activités en ALAE

Il y a plusieurs formes de mettre en place des activités en ALAE.

1. Pendant le temps libre, un animateur peut mettre en place un atelier non-obligatoire où l'enfant pourra se sentir conseillé mais non dirigé, accueilli mais non retenu. Il faudra s'attendre à ce que les enfants quittent le groupe en cours de réalisation (exemple du soir lorsque les parents arriveront). Pour des activités manuelles, Il est donc important de choisir des objets à réaliser rapidement ou des ouvrages collectifs auxquels tous peuvent avoir accès sans se sentir frustrés d'abandonner en cours de route.

2. il est possible en Alae de formaliser l'activité sur une longue période, par le biais d'un projet d'animation (exemple : tous les mardis midis) avec le même groupe d'enfants. Il est donc conseillé de demander aux parents que leur enfant reste ces jours-là. L'équipe de direction doit en être informé et fera passer aux parents une demande (comme un tap)

Les activités en ALSH

Les temps d'activités en ALSH sont définis comme sur la journée type, le matin et l'après-midi.

Déroulement d'une activité

Avant l'activité

Les animateurs qui expliquent (sensibilisent) un jeu ou une activité manuelle doivent mettre les enfants devant eux, à une distance restreinte, pour permettre une attention plus importante du groupe.

L'animateur doit expliquer son jeu avec un « coup pour rien » pour permettre à l'enfant d'avoir une explication visuelle.

L'animateur doit réaliser un aménagement d'espace convenable à la sécurité et au nombre d'enfant présent. Il doit aussi veiller au respect du matériel du centre (ballon, plot, pinceau...), des affaires des enfants (manteau, lunettes...) avant, pendant et après l'activité

Il doit donner des consignes de sécurité, les « autorisés » et « interdits » avec la sanction à mettre en place en cas de non respect de ces règles.

Pendant l'activité

Les animateurs sont tenus de veiller au bon déroulement de l'activité et au respect des règles de jeu.

Les animateurs sont tenus de respecter la relation adulte enfant.

Après l'activité

Retour au calme pour annoncer les scores ou la fin de l'activité.

L'animateur est tenu de veiller au rangement de l'activité et au rangement du matériel.

Le matériel utilisé doit être rangé avec le groupe d'enfant qui l'a utilisé.

Les activités proposées

Favorable à une prise en compte des besoins de chaque enfant, nous proposons des activités dans différents domaines :

Activités de coopérations

Activités physiques et sportives (en limitant la compétition)

Activités de découvertes lors des sorties

Activités d'expressions

Activités manuelles

Activités d'animation de fête lors de spectacle

Activités de cuisine

Activités musicales

Les intervenants extérieurs

Pour la mise en place d'activités spécifiques, le centre d'animation peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité morale, affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans ce projet pédagogique.

Un travail de préparation est fait avec les intervenants avant l'action afin de s'assurer de la concordance de méthode avec le projet pédagogique.

Les temps libres

Le temps libre en ALAE

Dans la journée ALAE, sur les 3 temps d'accueil qui se rythment avec le temps scolaire, les enfants qui fréquentent le centre ont la possibilité de participer à un temps d'activité (suite à un projet d'animation élaboré par un animateur), ou d'être en temps libre. L'enfant a la possibilité de « ne rien faire », mais peut participer à sa guise à des ateliers mis en place par les animateurs. L'enfant a la possibilité de changer d'atelier, utiliser des jeux ou du matériel mis à sa disposition (jeux de société, livres, cartes, ballons, cerceaux...) sous la vigilance d'un animateur.

Un animateur, dit de « vie quotidienne » reste cependant dans la cour et ne propose pas d'activité ni de jeu dirigé, mais cela ne doit pas empêcher l'animateur de dynamiser des jeux entre enfant, de vérifier les coins, d'anticiper les réactions violentes, d'être actif (l'animateur doit toujours savoir où se trouvent les enfants). Il gère en général le talkie-walkie.

Les animateurs seront cependant particulièrement attentifs au comportement des enfants « non-actifs », de manière à ne pas encourager, par son attitude, un phénomène d'exclusion ou de non-intégration d'un enfant dans un groupe.

Il se peut que le temps libre en ALAE ne puisse se faire en raison de plusieurs facteurs, notamment la météo. Les animateurs proposeront aux enfants un réaménagement de ce temps, avec éventuellement, un jeu collectif...

Les ateliers mis en place par les animateur lors du temps libre en ALAE du soir doivent être préparé en amont, généralement le jeudi. Le planning des ateliers de la semaine est affiché pour les parents.

Afin d'élargir au maximum les idées d'ateliers, voici une liste non exhaustive :

Elémentaire :

Salle de temps libre : (feuille prêt de matériel), Balle de jonglage, peinture, dj, jeux de quille, pétanque, bracelet, terre glaise, scoubidou, perles, Babington, fléchette,

Maternelle :

Pâte à modeler, peinture, jeux de société, petits jeux ludiques, chants, contes,

Disposition de table temps libre pour les maternelles :



Disposition de « coins » en temps libre maternelle.



Le temps libre en ALSH

Le temps libre est un moment dans la journée où l'enfant a la possibilité de « ne rien faire ». L'enfant a la possibilité d'utiliser des jeux ou du matériel mis à sa disposition (jeux de société, livres, cartes, ballons, cerceaux...) sous la vigilance d'un animateur.

Les temps calmes

Le temps calme est un moment dans la journée où l'on permet à l'enfant de se poser, se reposer, ou de faire la sieste.

Le temps calme en ALAE

Chez les maternelles : c'est un temps de sieste pour les PS et MS, à partir de 13h.

Chez les CP/CE1 : c'est un temps formel sous forme de jeu, de relaxation, d'histoire ou de repos à partir de 13h.

Le temps calme en ALSH

Le temps calme se déroule après le temps libre, c'est un temps formel sous forme de jeu calme, de relaxation, d'histoires ou de repos à partir de 13h00 les mercredis, et de 13h30 les vacances. Sa durée est variable selon l'état de fatigue des enfants, ou en fonction des activités de la journée...

Pour les plus jeunes maternels, c'est un temps de sieste à partir de 12h45 les mercredis et de 13h00 pendant les vacances. Les enfants faisant la sieste sont notés dans le cahier d'appel.

Les évènements

La fête du centre d'animation.

Spectacle de Noël avec le RAM avec les PS et MS en décembre.

Carnaval en mars, en collaboration avec l'école maternelle et le comité des fêtes.

Juice festival.

Téléthon.

Les séjours

Afin d'approfondir notre travail auprès des enfants, et permettre à ceux-ci de partir en vacances et de découvrir de nouveaux milieux, nous organisons des séjours pendant les vacances scolaires. Il s'agit le plus souvent d'un séjour neige durant les vacances d'hiver et d'un séjour à la mer, à la campagne ou à la montagne début juillet. Nous mettons en place également des mini séjours (une nuit sous tente, sur la commune ou dans les communes environnantes ou sur un parc de loisirs).

Le café des parents

Partenariat entre le centre d'animation et le Relais Assistante Maternelle.

Un travail est engagé autour de l'accueil des enfants d'âge maternel sur le centre d'animation et sur les passerelles nécessaires entre le Relais Assistantes Maternelles et le centre d'animation.

Ce travail se concrétise dans un premier temps par des rencontres entre les deux équipes permettant de mettre en place des activités décloisonnées, pendant les vacances scolaires. Les enfants dont les assistantes maternelles fréquentent le RAM sont invités à participer à des activités dans l'enceinte du centre d'animation.

Ce travail de partenariat se concrétise avec le « café des parents » qui a pour objectif de réunir les parents, et ainsi offrir le temps d'aborder leur inquiétude sur l'éducation de leur enfant. Pour chaque café des parents, un thème est choisi afin de lancer un débat. Le café des parents se fait une fois, entre chaque période de vacances, de 7h30 à 10h, entre les entrées de l'école maternelle et le centre d'animation.



LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE

Le recrutement

Le recrutement des animateurs s'effectue par l'équipe de direction. Chaque entretien s'effectue avec une grille se composant de plusieurs questions portant sur la vie quotidienne, les activités, la responsabilité et l'esprit d'équipe.

L'organisation du travail

Les réunions

L'équipe se réunit 2 heures tous les 15 jours afin:

D'analyser son travail en référence au projet pédagogique. Elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.

De mettre en place des projets d'animation et des projets...

D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.

De préparer les activités.

D'échanger sur des pratiques, des techniques d'animation et de jeu.

Les comptes rendus de réunion sont disponibles en annexe de ce document.

La gestion du matériel:

Les différentes consignes sont à appliquer dans le cadre du centre d'animation.

Les ballons en cuir sont interdits dans la cours ou en temps libre. Les ballons en cuir sont autorisés pour des activités spécifiques encadrées par un animateur.

Un ballon en mousse est à garder en bon état pour des activités animées par un animateur.

La malle de matériel est à ranger après chaque temps d'animation par un animateur.

Les balles de tennis, et en mousse, les plots, les pneus peuvent rester en libre accès aux enfants

Les raquettes de tennis ne sont pas à laisser dans la malle de matériel après leurs utilisations, elles sont à ranger dans le coin de matériel spécifique. Leur utilisation pendant les temps de midi n'est pas autorisée pour éviter les blessures éventuelles par la balle ou la raquette de tennis. Leur utilisation peut être autorisée sur les temps du matin ou du soir s'il y a peu d'enfants présents dans la cours.

Les jouets personnels sont tolérées les mercredis pendant les temps libre, et les temps en ALAE du matin. La perte, casse, vole etc. sont à la responsabilité des enfants et en aucun cas à la charge du centre.

La formation

La formation continue des animateurs:

Le directeur est garant de la formation des animateurs. Il suit plus particulièrement les animateurs en formation (BAFA, formation professionnelle) et assure leur validation. Un protocole de suivi est mis en place avec chacun. Les critères de validation sont précisés en début de stage.

Echanges sur la parentalité

La parentalité : plusieurs communes du Nord Est sont associées avec le grand Toulouse en réflexion sur le soutien à la parentalité et permettent de partager des concepts de référence, des problématiques spécifiques liées au territoire, des objectifs et des priorités d'intervention dans le but de faciliter l'appropriation des actions par des acteurs locaux.

L'objectif est de mieux répondre aux attentes des professionnels et du public ainsi que de faciliter la diffusion de l'information auprès des publics visés. (Formations professionnelles, théâtre forum, ciné débat...).

Une permanence « espaces écoute parents » a été mis en place sur la commune un vendredi après-midi tous les 15 jours avec une psychologue.

Les relations au sein de l'équipe

Relation animateur – animateur (travail en équipe)

Pour instaurer une bonne relation entre les différents animateurs et éviter le conflit, le fonctionnement suivant est mis en place :

Communiquer directement avec la personne concernée des difficultés rencontrées.

Si la communication est difficile entre les deux personnes, une personne neutre (non concernée par le problème) peut prendre position pour régler le conflit.

Si la communication n'est pas possible directement avec l'animateur concerné, un constat des difficultés rencontrées par écrit est à produire et à remettre à l'animateur impliqué.

Evaluation du travail d'équipe

ALAE/ALSH :

Une évaluation du travail d'équipe s'effectue à chaque fin de période

PROJET EDUCATIF

DE LA COMMUNE DE GAGNAC SUR GARONNE

I

COMMISSIONS : EDUCATION PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

VIE ASSOCIATIVE SPORTIVES ET CULTURELLES

MAIRIE DE GAGNAC SUR GARONNE

RUE DU TERRIAL

31150 GAGNAC SUR GARONNE

TELEPHONE : 05 62 22 93 50

1/10 1

GAGNAC SUR GARONNE, avec 2850 habitants, fait partie des 25 communes de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse

Située au Nord du département, sur la route « Gallo-Romaine » de Toulouse à Moissac, GAGNAC SUR GARONNE est un village qui comprend le Boug, la Hire et la Beauté

POURQUOI UN PROJET EDUCATIF ?

L'éducation de l'enfant s'effectue au sein de sa famille et de son entourage social.

Partant de ce principe qu'il n'existe pas de neutralité éducative, le respect à l'égard des plus jeunes habitants de la commune nécessite que la collectivité définisse la finalité et les principes de mise en œuvre d'une action sociale et éducative qui s'adresse à eux.

Ce document sert de base à l'élaboration des projets pédagogiques des équipes permanentes du village et des équipes occasionnelles des accueils de loisirs, ainsi que de base de discussion pour les collaborations avec les associations partenaires des projets de loisirs et de vacances.

CHAMP D'ACTION

La vie de l'enfant est rythmée par sa croissance, sa vie familiale et sa scolarité.

La commission Education Petite Enfance et Jeunesse, et la commission Vie Associative, Sportives et Culturelles tentent de répondre à ces données par différentes structures ; ses capacités à le satisfaire dépendent toutefois de l'implication des autres partenaires : Conseil Général, Conseil Régional, Etat et Caisse d'Allocations Familiales.

Actuellement, il comprend 5 secteurs :

➤ La petite enfance :

Dans le cadre de sa politique de l'enfance, la commune offre actuellement un réseau de 19

Assistants maternelles agréés, animées par une éducatrice « jeune enfant », dans le cadre du RAM (Relais Assistante Maternelle)

➤ Les activités périscolaires :

S'adressent aux enfants de maternelle et de primaire : accueil pré et post scolaire.

➤ Les classes découvertes :

Menées sous la responsabilité pédagogique de l'Education Nationale.

➤ Les activités de vacances :

Accueils de loisirs les mercredis, les petites vacances scolaires et le mois de Juillet.

➤ L'espace jeune

S'adresse aux adolescents : local, sorties, échanges, rencontres, jeux de plein air.

Participe à l'action contre le désœuvrement des jeunes de la commune.

FINALITES EDUCATIVES

Les finalités du projet sont multiples. Elles sont centrées sur 4 idées principales :

- **Le bien être de l'enfant**

L'épanouissement de l'être humain ne peut s'effectuer en dehors du plaisir qu'il connaît dans ses rapports avec les autres enfants et les adultes, au cours des rencontres et des activités qu'il pratique.

- **La construction de sa personnalité**

- En favorisant son ouverture d'esprit
- En permettant la découverte et l'expression, sous toutes ses formes, de son potentiel physique et intellectuel.
- En l'incitant à forger sa propre réflexion et en stimulant son sens critique
- En donnant à l'enfant le sens des valeurs morales et sociales, en faisant vivre les notions de liberté, d'amitié, d'égalité, de respect d'autrui et des biens, de solidarité, de paix en combattant toute approche d'exclusion et d'intolérance.

- **Aider l'enfant à prendre sa place dans la société**

Les échanges entre enfants ou entre enfants et adultes sont des enrichissements mutuels qui doivent permettre aux uns et aux autres de prendre une part active et consciente dans la vie sociale et éveiller le sens de la responsabilité individuelle et collective.

L'acquisition de l'autonomie de l'enfant est nécessaire à la maîtrise de son avenir.

Notre action doit aussi relier l'enfant à la fois à son passé, son histoire et à son présent, en lui faisant découvrir son village et son actualité, son environnement naturel, économique, social et culturel.

- **Contribuer à sa démarche d'appropriation de la connaissance**

Nous devons favoriser sa découverte par une ouverture sur le monde environnant, sur la maîtrise de sciences et techniques :

- Mise à disposition d'une classe équipée d'internet, de postes informatiques et d'imprimante.

DEMARCHE D'ACTION

Notre action vers l'enfance et la jeunesse s'organise à partir d'un secteur unifié, définissant une politique cohérente et ayant un regard global sur l'enfant et ses besoins.

Deux structures sont chargées de la mise en œuvre des orientations municipales :

- La commission Education, petite enfance et jeunesse chargée des dossiers relatifs aux Affaires Scolaires, au RAM (relai d'assistantes maternelles) aux accueils pré et post scolaires, à la cantine, à l'accueil de Loisirs Sans Hébergement et à l'Espaces jeunes.
- La commission Vie Associative sportive et culturelle : chargée des dossiers relatifs aux équipements sportifs et aux manifestations sportives et culturelles.

La démarche de travail de ce secteur retient plusieurs principes d'action :

➤ **Impulser une dynamique de village :**

Cette orientation trouve sa continuité dans l'action vers l'enfance et se concrétise par l'impulsion d'une dynamique de travail des structures entre elles, en liaison avec la vie de la commune :

- Mise à disposition d'une bibliothèque municipale,
- Mise à disposition de locaux destinés aux associations sportives et culturelles
- Mise à disposition d'un plateau sportif libre et d'un city stade

➤ **Pratique du partenariat :**

Nous développons des collaborations permanentes ou ponctuelles avec des associations, des professionnels répondant de savoir-faire spécifiques.

- **Faire que chacun participe** et prenne sa place dans la vie institutionnelle, et tout particulièrement les enfants. Pour cela, nous devons avec eux inventer les moyens de leur participation et leur garantir des temps de réflexion et d'expression.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Afin d'œuvrer pour la promotion d'une politique d'action sociale globale, en faveur des temps libres des enfants et des adolescents de 6 à 16 ans, notre commune poursuit les objectifs suivants :

- 1- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et à son intégration dans la société par des actions éducatives complémentaires de celles des parents et de l'école.
- 2- Soutenir la promotion de loisirs de qualité, d'actions facilitant l'apprentissage de la vie sociale, la responsabilisation pour les plus grands.
- 3- Favoriser le développement d'activités attractives et accessibles contribuant à l'insertion sociale des enfants et des adolescents pendant leurs temps libres et en ouvrir plus largement l'accès à ceux qui, pour des raisons socioculturelles ou socioéconomiques, n'y accèdent pas aujourd'hui.
- 4- Impliquer les enfants et les jeunes ainsi que les parents dans la définition des besoins et la mise en œuvre des actions.
- 5- Promouvoir un encadrement de qualité par des adultes bénévoles ou professionnels accompagnant dans ses projets
- 6- Faciliter la conciliation de la vie professionnelle et familiale des parents, en offrant à leurs enfants un accueil de qualité, en dehors des temps scolaires.

Les objectifs pédagogiques c'est aussi :

- 7- Faire vivre à l'enfant des temps de loisirs, de vacances dans un esprit d'aventure agréable et de découverte, en tenant compte du rythme biologique des enfants.
- 8- Faire participer les enfants en terme de formulation, de préparation de vécu et de suivi des activités en les plaçant dans une attitude différente que celle de la consommation.
- 9- Faire vivre un fonctionnement laissant une large place à l'initiative, la motivation, l'autonomie de chacun et du groupe vers la découverte et la participation à la vie locale.
- 10- Contribuer à l'enrichissement du niveau de chaque enfant par la pratique d'activités nouvelles visant à son développement harmonieux.
- 11- Mettre en œuvre les différentes activités en ayant en permanence à l'esprit les notions de plaisir, de jeu et de vacances.
- 12- Mettre en place des activités peu ou pas pratiquées par les enfants en dehors du contexte familial.

Pour faciliter l'aboutissement de ces objectifs, la commune s'est engagée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse.

La politique locale d'aide aux loisirs et aux vacances doit ainsi être élaborée autour de 3 fonctions :

L'accueil de l'enfant

- Le souci de sécurité des parents
- La demande réelle des familles
- La nécessité de concilier vie familiale et vie professionnelle

L'épanouissement de l'enfant

Le projet doit promouvoir les activités diversifiées autour d'un projet éducatif différent de celui de l'école (même s'il peut en être complémentaire), en relation avec la famille, ne se substituant ni à l'une, ni à l'autre.

L'insertion, la prévention de l'exclusion, l'éveil à la citoyenneté :

Cette fonction participe à la prévention et à la réduction de certaines inégalités sociales et culturelles. Elle est cependant à prendre en compte dans les limites du champ de compétences

- De l'aide sociale à l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse
- Des missions de l'Education Nationale

PROJET PEDAGOGIQUE

Définition des projets pédagogiques :

L'article R227-25 du code de l'action sociale et des familles (titre 2, chapitre VII) précise les éléments « d'un projet pédagogique ».

« La personne qui assure la direction d'un des accueils (...) met en œuvre le projet éducatif (...) dans les conditions qu'il définit dans un document, élaboré en concertation avec les personnes qui assurent l'animation de cet accueil. »

La personne physique ou morale organisant l'accueil est tenue de s'assurer de la mise en œuvre des dispositions mentionnées à l'alinéa précédent.

Ce document prend en considération l'âge des mineurs accueillis.

Il précise notamment :

1. La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvres ;
2. La répartition des temps respectifs d'activités et de repos ;
3. Les modalités de participation des mineurs ;
4. Le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de santé ou de handicaps ;
5. Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur (...), des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs ;
6. Les modalités d'évaluation de l'accueil ;
7. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

La rédaction des projets pédagogiques :

La mise en œuvre du projet pédagogique permet d'atteindre nos objectifs décrits ci-dessus en développant les capacités suivantes :

❖ Capacité à s'exprimer

L'animateur favorisera divers moyens d'expression par le biais du théâtre, du mime, de marionnettes, du dessin, de la peinture, de la musique, de la danse ...

Il amènera l'enfant à prendre la parole lors de réunion d'enfants.

Il pourra aussi amener l'enfant à découvrir des moyens d'expression par lui-même.

❖ Capacité à vivre en groupe

Par l'intermédiaire du jeu, du sport, des sorties, cela conduira les enfants à se rencontrer, à s'écouter, à se respecter, à établir des règles de vie.

❖ Capacité à prendre en compte son environnement

L'enfant apprendra à respecter la nature, c'est-à-dire ne pas détruire les éléments naturels, ne pas jeter les détritux.

Dans sa structure, il apprendra aussi à ne pas dégrader les locaux, respecter le matériel.

Il en profitera pour enrichir son cadre de vie

❖ Capacité à créer, à innover

L'animateur apprendra à l'enfant à découvrir, à manipuler, transformer des matériaux ce qui l'amènera à développer la recherche et l'ingéniosité grâce aux travaux manuels.

❖ Capacité à s'organiser

Cette capacité sera primordiale pour une participation active : en aménageant eux-mêmes leur lieu d'accueil, les locaux, les enfants participeront à la vie du centre.

❖ Capacité à assumer ses responsabilités

L'équipe favorisera une participation plus active à certains moments de la journée :

Répartition des tâches de vie collective, participation au rangement et au nettoyage.

Elle amènera l'enfant :

- A être responsable du matériel lors des activités.
- A participer à la préparation et la prise en charge des activités.
- A participer à des prises de décision.
- A élaborer et à contrôler des règles de vie définies en commun.

❖ Capacité à établir des relations sociales.

L'équipe amènera les enfants de tous âges à se rencontrer.

Elle permettra aux enfants de rencontrer tous les animateurs (pendant les repas, lors de l'accueil et des activités)

Elle amènera les maternelles à se socialiser.

Ces capacités intégrées dans diverses activités seront proposées par les équipes d'animation sous forme d'ateliers pour certaines et par temps précis pour d'autres.

Elles prendront en compte les rythmes de l'enfant, ses besoins et leurs demandes spontanées de jeux.

oooooooooooooooooooooooooooo

dimanche vacances férié

	carnaval /fête du centre
	vacances
	Alaé
	mercredis

100

Annexe 2: Organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Les Nouvelles Activités Périscolaires se déroulent de 15h45 à 16h30 les lundis, mardis, jeudi et vendredis lors des périodes scolaires. Mis en place en septembre 2013, ces temps d'activités, encadrés par les animateurs du centre de loisirs ou par des intervenants extérieurs, sont soumis à inscription préalable. Une communication est faite aux parents en ce sens.

Voici des exemples de fascicules distribués.

Nous vous communiquerons
par affiche au
Centre d'Animation Municipal
les listes des enfants retenus
par activités
le vendredi 6 février 2015

INFORMATION

Les enfants non inscrits en TAP sont en temps libre et ont la possibilité de participer à des ateliers dont le planning est affiché au Centre d'Animation.



Centre d'Animation Municipal
4, rue du chêne vert
31180 GAGNAC-SUR GARONNE
Tel: 05.61.09.76.43

TAP

PERIODE 4

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
DE QUALITÉ

MATERNELLE

Le Centre d'Animation Municipal propose à tous les enfants (Maternelles et Élémentaires) de participer à des activités, dans la continuité de l'école.

Vous trouverez un coupon d'inscription avec des propositions d'animation à rendre avant le **jeudi 05 février 2015.**

Les enfants inscrits pour la période s'engagent à assister à l'activité jusqu'à la fin.

COUPON D'INSCRIPTION
AU TAP DE LA PERIODE 4
(février à avril 2015)

Je soussigné(e) Mme, Mr.

Responsable de l'enfant;

NOM: Prénom:

Age: Classe:

N'OUBLIEZ PAS DE PRENDRE EN COMPTE LORS
DE L'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PROPOSÉES
LES JOURS D'APC ET /OU ÉTUDE DE VOTRE
ENFANT

NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR
RESPECTER VOTRE ENGAGEMENT DANS LES
ACTIVITÉS SUR LA PÉRIODE

COCHEZ 2 CASES MAXIMUM
PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE DE 1 À 2

POUR LES ENFANTS QUI SONT EN CLASSE DE:	ACTIVITÉS	JOUR ET HORAIRE	À PARTIR DU	NOMBRE DE SÉANCES	VOTRE CHOIX
PS	Danse Initiation à des pas de danse sur de la musique modern jazz.	Lundi 15h45 à 16h30	Du 23 fév. au 30 mars	6	
GS	Sarbacane la maîtrise de sa respiration, de son souffle et de ses mouvements va permettre aux tireurs d'être au fil des minutes de plus en plus performant.	Mardi 15h45 à 16h30	24 fév. Au 7 avril	7	
MS	Cirque initiation au cirque.	Jeudi 15h45 à 16h30	Du 26 fév. au 9 avril	7	



Centre d'Animation Municipal
4, rue du chêne vert
31150 GAGNAC-SUR GARONNE
Tel: 05.61.09.76.43

TAP

PERIODE 4

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE QUALITÉ

ÉLÉMENTAIRE

Nous vous communiquerons
par affiche au
Centre d'Animation Municipal
les listes des enfants retenus
par activités
le vendredi 6 février 2015

INFORMATION

Les enfants non inscrits en TAP sont en temps libre et ont la possibilité de participer à des ateliers dont le planning est affiché au Centre d'Animation.

Le Centre d'Animation Municipal propose à tous les enfants (Maternelles et Élémentaires) de participer à des activités, dans la continuité de l'école.

Vous trouverez un coupon d'inscription avec des propositions d'animation à rendre avant le jeudi 05 février 2015.

Les enfants inscrits pour la période s'engagent à assister à l'activité jusqu'à la fin.

COUPON D'INSCRIPTION AU TAP DE LA PERIODE 5 (avril à juin 2015)

Je soussigné(e) Mme, Mr.
Responsable de l'enfant;
NOM: Prénom:
Age: Classe:

N'OUBLIEZ PAS DE PRENDRE EN COMPTE LORS
DE L'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PROPOSÉES
LES JOURS D'APC ET /OU ÉTUDE DE VOTRE
ENFANT

NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR
RESPECTER VOTRE ENGAGEMENT DANS LES
ACTIVITÉS SUR LA PÉRIODE

**COCHEZ 2 CASES MAXIMUM
PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE DE 1 À 2**

POUR LES ENFANTS QUI SONT EN CLASSE DE:	ACTIVITÉS	JOUR ET HORAIRE	À PARTIR DU	NOMBRE DE SÉANCES	VOTRE CHOIX
MS	<u>Eveil musical</u> Découverte des instruments, des sons. Fabrication d'instruments.	Lundi 15h45 à 16h30	04/05 au 22/06	7	
MS/GS	<u>Anglais</u> Découverte ludique de l'univers anglo-saxon...	Mardi 15h45 à 16h30	28/04 au 23/06	9	
PS	<u>Lecture</u> En partenariat avec la bibliothèque, découverte de la bibliothèque, de ses livres, de son univers, de ses histoires (tapis de lecture, kamishibai)...	Mardi 15h45 à 16h30	28/04 au 23/06	9	
GS	<u>Atelier cuisine</u> Devenez de vrais petits chefs cuistots!	Jeudi 15h45 à 16h30	30/04 au 25/06	8	
PS/MS/GS	<u>Danse Africaine</u> Venez bouger votre « popotin » au rythme des percus	Jeudi 15h45 à 16h45	21/05 au 25/06	6	



Centre d'Animation Municipal
4, rue du chêne vert
31150 GAGNAC-SUR GARONNE
Tel: 05.61.09.76.43

**Nous vous communiquerons
par affiche au
Centre d'Animation Municipal
les listes des enfants retenus
par activités
le vendredi 10 avril 2015**

INFORMATION

Les enfants non inscrits en TAP sont en temps libre et ont la possibilité de participer à des ateliers dont le planning est affiché au Centre d'Animation.

TAP

PERIODE 5

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE QUALITÉ

MATERNELLE

Le Centre d'Animation Municipal propose à tous les enfants (Maternelles et Élémentaires) de participer à des activités, dans la continuité de l'école.

**Vous trouverez un coupon d'inscription avec des propositions d'animation à rendre avant le
Mardi 7 avril 2015**

Les enfants inscrits pour la période s'engagent à assister à l'activité jusqu'à la fin.

COUPON D'INSCRIPTION AU TAP DE LA PERIODE 5

(avril à juin 2015)

Je soussigné(e) Mme, Mr.....
Responsable de l'enfant;
NOM:.....Prénom:.....
Age:.....Classe:.....

**N'OUBLIEZ PAS DE PRENDRE EN COMPTE LORS
DE L'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PROPOSÉES
LES JOURS D'APC ET /OU ÉTUDE DE VOTRE
ENFANT**

**NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR
RESPECTER VOTRE ENGAGEMENT DANS LES
ACTIVITÉS SUR LA PÉRIODE**

**COCHEZ 2 CASES MAXIMUM
PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE DE 1 À 2**

POUR LES ENFANTS QUI SONT EN CLASSE DE:	ACTIVITÉS	JOUR ET HORAIRE	À PARTIR DU	NOMBRE DE SÉANCES	VOTRE CHOIX
MS	<u>Eveil musical</u> Découverte des instruments, des sons. Fabrication d'instruments.	Lundi 15h45 à 16h30	04/05 au 22/06	7	
MS/GS	<u>Anglais</u> Découverte ludique de l'univers anglo-saxon...	Mardi 15h45 à 16h30	28/04 au 23/06	9	
PS	<u>Lecture</u> En partenariat avec la bibliothèque, découverte de la bibliothèque, de ses livres, de son univers, de ses histoires (tapis de lecture, kamishibai)...	Mardi 15h45 à 16h30	28/04 au 23/06	9	
GS	<u>Atelier cuisine</u> Devenez de vrais petits chefs cuisiniers!	Jeudi 15h45 à 16h30	30/04 au 25/06	8	
PS/MS/GS	<u>Danse Africaine</u> Venez bouger votre « popotin » au rythme des percus	Jeudi 15h45 à 16h45	21/05 au 25/06	6	



Centre d'Animation Municipal
4, rue du chêne vert
31150 GAGNAC-SUR GARONNE
Tel: 05.61.09.76.43

**Nous vous communiquerons
par affiche au
Centre d'Animation Municipal
les listes des enfants retenus
par activités
le vendredi 10 avril 2015**

INFORMATION

Les enfants non inscrits en TAP sont en temps libre et ont la possibilité de participer à des ateliers dont le planning est affiché au Centre d'Animation.

TAP

PERIODE 5

**TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
DE QUALITÉ**

ÉLÉMENTAIRE

Le Centre d'Animation Municipal propose à tous les enfants (Maternelles et Élémentaires) de participer à des activités, dans la continuité de l'école.

Vous trouverez un coupon d'inscription avec des propositions d'animation à rendre avant le Mardi 7 avril 2015

Les enfants inscrits pour la période s'engagent à assister à l'activité jusqu'à la fin.

COUPON D'INSCRIPTION AU TAP DE LA PERIODE 5 (avril à juin 2015)

Je soussigné(e) Mme, Mr.....
Responsable de l'enfant;
NOM:..... Prénom:.....
Age:..... Classe:.....

**COCHEZ 2 CASES MAXIMUM
PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE DE 1 À 2**

**N'OUBLIEZ PAS DE PRENDRE EN COMPTE LORS
DE L'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PROPOSÉES
LES JOURS D'APC ET /OU ÉTUDE DE VOTRE
ENFANT**

**NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR
RESPECTER VOTRE ENGAGEMENT DANS LES
ACTIVITÉS SUR LA PÉRIODE**

POUR LES ENFANTS QUI SONT EN CLASSE DE:	ACTIVITÉS	JOUR ET HORAIRE	À PARTIR DU	NOMBRE DE SÉANCES	VOTRE CHOIX
CE2/CM1/CM2	<u>Musique</u> Devenez un(e) virtuose de la flûte à bec!	Lundi 15h45 à 16h30	04/05 au 22/06	7	
CP/CE1	<u>Atelier cuisine</u> Devenez de vrais chefs cuisiniers! A vos recettes!	Mardi 15h45 à 16h30	05/05 au 23/06	8	
CE2/CM1/CM2	<u>Initiation tennis</u> Tous à vos raquettes!	Jeudi 15h45 à 16h30	07/05 au 25/06	7	
CP/CE1	<u>Atelier potager</u> Semez, plantez, récoltez...	Vendredi 15h45 à 16h30	15/05 au 26/06	6	

PROJET PEDAGOGIQUE 2014-2015

CENTRE D'ANIMATION JEUNESSE
GAGNAC SUR GARONNE



SOMMAIRE

I Etats des lieux

- 1- Environnement géographique**
- 2- Accueil des jeunes**
 - a- en temps scolaire et périscolaire
 - b- en temps extrascolaire
- 3- La vie associative**
- 4- Les équipements**
- 5- Les attentes des familles**
 - a. les habitudes de loisirs des 11-17 ans
 - b. les attentes

II La structure d'accueil

III Accueil des enfants handicapés

IV Bilan de la période 2013-2014

V Préambule aux projets

VI Le projet 2014-2015

- 1- Les objectifs généraux**
- 2- Les objectifs opérationnels**
- 3- Les moyens**
 - a- humains
 - b- matériels
 - c- financiers
- 4- Méthodes**
- 5- Evaluation**
 - a- au niveau des partenaires
 - b- au niveau des jeunes
 - c- au niveau de l'extérieur

I – ETAT DES LIEUX

1- Environnement géographique

Gagnac /Garonne est une commune dont la population s'élève à presque 3000 habitants située à une quinzaine de kilomètres au nord de Toulouse. La majorité des personnes vivant à Gagnac est issue de la classe moyenne.

C'est avant tout une commune agréable qui a vu, durant ces dernières années, sa population augmenter (construction de nouveaux lotissements) par sa proximité de Toulouse et de l'aéro-Constellation. Elle devrait rapidement passer à plus de 3000 habitants.

A noter que Gagnac fait partie de Toulouse Métropole depuis janvier 2004 ce qui permet à la commune de pouvoir bénéficier de la mise en place de certains projets ou de formations.

2- Accueil des jeunes

a- En temps scolaires et périscolaires

Pendant les temps scolaires, les jeunes gagnacais qui fréquentent le CAJ (centre d'animation jeunesse) sont pour la grande majorité au collège de Fenouillet (les jeunes de 11 à 15 ans) mais sont aussi aux collèges de Seilh, de Saint-Jory et de Blagnac. Nous accueillons aussi parfois des jeunes venant des communes environnantes.

Concernant les collégiens, nous sommes présents depuis janvier 2008 au collège de Fenouillet les mardis entre 12h30 et 13h20. Notre action se fait en corrélation entre la volonté du collège et les objectifs du local jeunes.

Le soir après le collège, les 11-15 ans qui le souhaitent, ont la possibilité de venir au local pour faire leurs devoirs.

b- En temps extrascolaires

Lors des vacances scolaires, nous accueillons les jeunes de 11-17 ans au local de 13h30 à 18h30 et de 9h30 à 12h00 lors des chantiers.

Des sorties (ex : cinéma, bowling, accrobranche, etc.), des soirées (repas, films sur grand écran, jeux-vidéo, etc.) et des activités diverses (décoration du local, peinture, atelier cuisine, etc.) leurs sont proposés.

Nous proposons aussi des sorties ski pour les préados et pour les ados ainsi qu'un séjour en juillet.

Une adhésion annuelle de 12€ est demandée aux familles, comprenant aussi l'accueil des mercredis et de l'aide aux devoirs (pour les collégiens).

Nous travaillons en intercommunalité avec les différentes communes voisines.

3- La vie associative

La commune de Gagnac propose aux enfants différentes activités à travers l'ASCG (Association Sportive et Culturelle de Gagnac) comprenant environ 1100 adhérents répartis en 25 sections : la danse, le football, le tennis, le théâtre, la musique... Ces activités sont proposées le soir, le mercredi ou le samedi.

4- Les équipements

La commune est équipée d'un city stade, d'un boulodrome, de terrains de football, de terrains de tennis, d'un skate-park et d'une aire de jeux pour enfants.

Nous avons aussi l'avantage d'être à quelques minutes des bords de Garonne qui sont aménagés (tables de pic-nic, barbecue, sentier pédestre,...).

5- Les attentes des familles

a- Les habitudes de loisirs des 11-17 ans

Les jeunes gagnacais pratiquent en grande majorité le football pour ce qui est des garçons, de la danse pour les filles et du tennis (mixte). Certains jeunes se rendent régulièrement au CAJ.

Nombreux sont ceux et celles qui pratiquent des activités sur d'autres communes voisines.

b- Les attentes

Les parents attendent du local jeunes qu'il soit un lieu sécurisé où leurs enfants puissent s'épanouir, être acteurs de leurs loisirs et éviter justement qu'ils soient dans la rue lors de leurs temps libres.

Nous essayons de répondre au mieux à leurs attentes au travers de notre travail quotidien.

II- LA STRUCTURE D'ACCUEIL

L'encadrement est composé d'une responsable enfance/jeunesse (BEATEP/BAFD), d'un animateur jeunesse (BEATEP) et d'une animatrice jeunesse (BAFA).

Le Caj de Gagnac a déménagé à la rentrée 2013 et s'est installé au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie, au cœur des infrastructures sportives et culturelles de la commune. Ce lieu est dorénavant plus visible par le public accueilli.

III- ACCUEIL DES JEUNES HANDICAPES

Le cas d'un jeune à mobilité réduite ne s'est jamais présenté. Mais nous accueillons une jeune trisomique de 15 ans qui, pour l'instant, s'est très bien adaptée à la structure et aux jeunes qui la fréquentent.

Maintenant, si des jeunes à mobilité réduite doivent fréquenter notre structure, des aménagements de l'espace seront à prévoir ainsi qu'une formation adéquate pour l'équipe d'animation.

IV- BILAN DE LA PERIODE 2013-2014

Rappel des objectifs :

Sensibiliser les jeunes aux dangers d'internet et des réseaux sociaux.

Permettre aux jeunes d'être acteurs de la vie de leur local.

Sensibiliser les jeunes aux droits de l'homme par une action ludique.

Le projet autour des dangers d'Internet a été compliqué à mener pour une raison simple : il n'y a pas eu d'Internet au CAJ pendant toute l'année.

Nous aurions pu essayer de le mener sans Internet mais les jeunes ont besoin d'un résultat visible. Mener un projet « Blog » sans Internet a donc été impossible. Ce projet va être continué durant l'année 2014-2015.

Cet objectif a été rempli. Non seulement par un chantier jeunes (création de meubles en pneu) mais aussi grâce aux activités proposées et par l'implication des jeunes dans la préparation des programmes des vacances ainsi que du séjour été.

Nous allons continuer à travailler sur cet objectif sur l'année 2014-2015.

Nous avons fait le choix de ne pas nous impliquer dans le projet de l'Ecole des droits de l'Homme pour deux raisons. La première est que ce projet aurait touché que 4 jeunes du CAJ, ce qui aurait compliqué la tâche et que nous nous sommes demandé quelle serait l'utilité pour le CAJ que des jeunes participent à ce projet. La deuxième raison est que nous avons entamé un travail pour que les ados fréquentent le CAJ et nous avons décidé de concentrer nos efforts là-dessus.

V. PREAMBULE

Nous avons créé un fascicule d'information sur le CAJ à destination des préados et des ados afin de leur présenter les objectifs de l'année et ce que leur propose le CAJ. Il a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune fin septembre, avec le Gagnacais.

Nous avons aussi créé un questionnaire afin de mieux cibler les attentes du public. Il va être posé directement aux jeunes.

Nous continuerons le projet autour des dangers d'internet via le blog du local. Ce projet est important à nos yeux car les jeunes sont de plus en plus connectés et de plus en plus jeunes et ne se rendent pas compte des dangers qu'il peut y avoir. Après avoir testé différentes façons d'amener les jeunes vers ce projet, il nous semble qu'en travaillant avec le support d'un blog nous arriverons plus facilement à les sensibiliser. D'autant plus que nous n'avons pas pu le mener durant l'année 2013-2014.

De plus, je vais prochainement être formé sur « WordPress », ce qui me permettra d'animer au mieux ce projet.

Nous avons un projet TLPJ pour un atelier d'écriture avec un intervenant. J'ai été sollicité par des jeunes pour ce projet l'année dernière et je vais pouvoir le mettre en place cette année.

Nous continuerons notre travail d'impliquer les jeunes dans la vie de leur local. Le but est de pérenniser le public fréquentant le CAJ et qu'ils soient instigateurs de projets. Pérenniser les jeunes va nous permettre à moyen terme d'accueillir un public adolescent, ce qui n'est pas le cas actuellement.

VI. LE PROJET 2014-2015 :

1. Les objectifs généraux :

Sensibiliser les jeunes aux dangers d'internet et des réseaux sociaux.

Permettre aux jeunes de participer à un atelier d'écriture.

Permettre aux jeunes d'être acteurs de la vie de leur local.

Permettre aux adolescents de participer à un chantier solidaire.

2. Les objectifs opérationnels :

Les jeunes sauront mieux appréhender les dangers d'internet.

Les jeunes sauront utiliser les réseaux sociaux sans se mettre en danger.

➡ Ce projet, financé au départ par le Conseil Général via les TLPJ continuera par le biais du blog.

Les jeunes pourront découvrir et s'initier aux techniques d'écritures d'un texte « rap ».

Les jeunes seront fédérés autour d'une création musicale.

➡ Ce projet sera mis en place avec un intervenant grâce au financement du Conseil Général (TLPJ). Il est prévu 5 séances mais suivant le groupe et leurs envies, il sera possible d'en rajouter.

Les jeunes s'investiront dans la vie de leur local en préparant la programmation des vacances scolaires et de leur séjour estival.

Les jeunes seront acteurs de la vie de leur local en participant aux activités, projets, sorties et soirées proposées.

➡ Ces objectifs vont être atteints tout au long de l'année sous plusieurs formes :

- Une fresque graffiti sur un des murs intérieurs du CAJ pendant le chantier jeunes des vacances de Toussaint.
- Peindre les portes des toilettes.
- L'aménagement intérieur.
- L'exploitation du mur d'expression libre.
- La finition et l'installation du billard.
- La création d'une « Junior Association ».

Les adolescents s'investiront dans un projet commun qui leur permettra d'allier la solidarité au culturel.

➡ Ce projet a pour but d'attirer le public adolescent et de le faire fréquenter la structure.

3. Les moyens

a. Humains

*** Mercredis scolaires :** 2 animateurs

*** Vacances :** - été : 2 animateurs

- février/printemps/Toussaint : 2 animateurs

b. Matériels

*** Les locaux :** le centre d'animation jeunesse dispose du rez-de-chaussée de l'ancienne mairie, sur le site de Campistron. Il est composé d'une petite salle, d'une grande salle et de toilettes.

*** L'équipement :** Le CAJ est équipé d'un babyfoot, d'une table de ping-pong, d'un bar, d'une télévision, d'un lecteur DVD, d'un poste radio-CD, d'un ordinateur avec accès à internet, d'un réfrigérateur, de jeux de société et de mobilier (tables, chaises, tabourets, canapés,...).

* **Le matériel pédagogique** : à chaque fois qu'une activité le nécessite, nous achetons le matériel adéquat avec le budget pédagogique, pour le bon déroulement de celle-ci. Sinon, du matériel est toujours laissé à disposition des jeunes s'ils ont envie de faire une activité en particulier, tel que de la peinture, des feutres, du papier,...

* **Les transports** : en cas de besoin lors des sorties, nous utilisons des transporteurs privés, les transports publics ou le minibus de la commune.

c. Financiers

- participation forfaitaire journalière de la CAF
- budget pédagogique alloué par la commune
- subventions diverses (VVV, TLPJ,...).

4. Méthodes

- Des temps de travail des projets sont définis les mercredis de 15h à 17h et lors des chantiers de 9h30 à 12h. Les autres temps sont des temps libres que les jeunes peuvent combler comme ils le souhaitent (babyfoot, jeux, activités manuelles,...).
- Les informations concernant le local sont données de manières suivantes :
 - affiches accrochées chez les commerçants.
 - un panneau d'information à l'intérieur du local.
 - par mail, sur Facebook et par la suite sur le blog.
- Les jeunes voulant participer aux projets doivent s'inscrire auprès des animateurs et tenir leur engagement.
- Des réunions de préparation avec les jeunes sont mises en place avant chaque période de vacances scolaires et pour la construction du séjour.
- Pour le bon déroulement des projets, nous n'hésitons pas à faire appel à des intervenants extérieurs.

5- Evaluation

b- au niveau des partenaires :

- la volonté de poursuivre ou non des actions avec nous.
- le degré d'aboutissement des principaux projets proposés.

c- au niveau des jeunes :

- la volonté de transmettre leurs acquis aux autres.
- le nombre de jeunes impliqué dans les projets par rapport à ceux qui avaient été ciblés.

- le niveau d'implication de chacun dans les projets.
- la menée jusqu'au bout des projets.
- les indices de satisfaction des jeunes.
- l'aboutissement concret et structuré des demandes des jeunes.

d- au niveau de l'extérieur :

- le soutien ou non des parents dans les projets menés.
- l'évolution ou non du regard porté sur le service jeunesse.
- l'implication ou non de la municipalité dans les projets.

Annexe 4: Règlement intérieur du Relais d'Assistants Maternelles



REGLEMENT INTERIEUR DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Ville de Gagnac sur Garonne



1 - Définition

Le Relais est un service municipal gratuit.

C'est un lieu d'information, d'aide pour les parents employeurs d'une assistante maternelle et les assistantes maternelles.

Le Relais est aussi un lieu d'échanges, et de rencontres pour les parents, assistantes maternelles et les jeunes enfants.

L'accueil du public est assuré par l'animatrice du Relais.

Le Relais d'Assistants Maternelles participe à l'amélioration des conditions d'accueil du jeune enfant en facilitant les relations professionnelles entre les familles et les assistantes maternelles.

2 - Public concerné

Les parents et futurs parents Gagnacais, ou employeur d'une assistante maternelle de Gagnac.

Les assistantes maternelles Gagnacaises agréées ou candidates.

Les enfants de moins de 6 ans, accompagnés de leur assistante maternelle.

3- Objectifs

Informier et accompagner

Informier les assistantes maternelles, les parents et les candidates à l'agrément de la législation.

Informier les parents des offres d'accueil.

Faciliter les relations entre les parents et les assistantes maternelles tout au long de l'accueil de l'enfant et les orienter vers les instances appropriées en cas de conflit.

Accompagner les assistantes maternelles dans la réflexion sur leurs pratiques professionnelles

Permettre aux assistantes maternelles d'acquérir de nouvelles connaissances par un prêt de documents ou des réunions d'informations.

Animer

Animer des temps collectifs afin d'offrir aux enfants un espace d'éveil et de socialisation et pour les assistantes maternelles un temps de rencontre et d'échanges entre professionnelles.

Tout ceci dans le but d'améliorer la qualité de leur accueil et de rompre l'isolement dû à la profession exercée au domicile des professionnelles.

4 - Les fonctions de la responsable

L'animatrice du relais assistantes maternelles est titulaire du diplôme d'état d'Educatrice de jeunes enfants, recrutée et employée par la ville de Gagnac sur Garonne et son embauche validée par la CAF.

Elle est chargée de la gestion administrative et financière du relais.

Elle organise et anime le lieu d'information et d'accès aux droits en fonction de la convention collective pour les parents et les assistantes maternelles.

Elle recueille la documentation mise à disposition des usagers.

Elle assure les permanences téléphoniques et entretiens individuels avec les parents et les assistantes maternelles et met à la disposition des parents le contrat de travail issu de la

convention collective.

Elle organise des animations collectives avec les assistantes maternelles et les enfants.

Pour mieux répondre aux demandes des usagers du service, elle travaille avec les différents partenaires :

- Les élus : définition des objectifs du Relais d'Assistants Maternelles.
- La CAF : rencontres régulières autour du fonctionnement et du travail administratif.
- La PMI : échange d'information sur la disponibilité des places, *échanges sur les pratiques professionnelles et l'évolution des besoins du secteur.*

L'animatrice du Relais n'exerce aucun contrôle de l'activité des assistantes maternelles, elle ne prend pas partie et est soumise à la neutralité et à la discrétion, *sauf situation de maltraitance où son témoignage sera obligatoire.*

5 - L'organisation

Le Relais est ouvert : Mardi de 9h 15 à 11h45 et de 13h à 16h45
 Jeudi de 9h15 à 11h45 et de 15h à 18h15

Les permanences sont assurées les après-midi. *Des rendez-vous en dehors des horaires d'ouverture sont possibles.*

Des modifications d'horaires pourront avoir lieu en fonction des besoins du service.

Dans un souci d'hygiène, pour les enfants évoluant au sol, plus particulièrement il est demandé que chaque enfant qui marche et chaque assistante maternelle ait une paire de chausson (ou chaussures d'intérieur) à mettre au relais afin de préserver un minimum d'hygiène du lieu.

- chaque enfant amène une boîte de mouchoirs en papier pour l'année

6 – Capacité d'accueil

Compte tenu de la configuration des locaux et dans un souci de sécurité et d'accueil de qualité, le nombre d'assistante maternelle sera limité à 6 par matinée d'accueil. Les accueils se feront donc sur inscription. Le planning d'inscription sera disponible dès l'avant dernière semaine du mois, pour le mois suivant. De plus, les assistantes maternelles s'engagent à arriver aux accueils collectifs avant 10h, heure du début de l'atelier. En effet, pendant le temps d'atelier, l'animatrice du relais est occupée et ne peut donc pas accueillir correctement les assistantes maternelles et les enfants.

A partir de 10h30, un temps d'accueil libre et sans inscription est possible uniquement dans le jardin du relais pour permettre aux enfants de profiter des jeux extérieurs.

En cas d'empêchement, l'animatrice doit être prévenue avant 9h, sur le répondeur du relais afin qu'elle puisse disposer pour un autre enfant de la place disponible.

7 - Les informations

Informations sur le métier d'assistante maternelle.

Informations sur les démarches administratives pour recruter une assistante maternelle

Informations sur le statut de l'assistante maternelle et la convention collective...

8 - Les échanges

Des temps collectifs regroupant les assistantes maternelles accompagnées des enfants autour de rencontres festives sont proposés plusieurs fois dans l'année.

Des réunions d'assistantes maternelles sont organisées plusieurs fois par an (en soirée) :

Réunion de rentrée en septembre pour le fonctionnement annuel des ateliers.

Réunion de bilan en juin.

Réunions à thème.

9 - Les ateliers

Les enfants qui participent aux animations collectives sont accueillis avec leurs assistantes maternelles.

Ils sont âgés de 3 mois à 5 ans (périscolaire de l'école maternelle).

Les enfants malades ne sont pas accueillis.

Les enfants des assistantes maternelles qui participent aux animations collectives sont accueillis dans les mêmes conditions d'âge que les autres au sein du Relais. Les plus âgés (primaire) sont acceptés à titre exceptionnels lors des activités extérieures.

Le temps d'animation comprend :

9h 15 à 10h un temps d'accueil et de jeux libres qui correspond à un moment convivial d'échange entre les enfants, les assistantes maternelles et l'animatrice.

10h à 10h30 un temps d'atelier centré autour de l'enfant.

11h15 à 11h30 un temps de rangement.

11h30 à 11h45 un temps calme de chants ou d'histoires.

Les assistantes maternelles s'impliquent dans l'activité.

Le Relais d'Assistantes Maternelles reprend les valeurs principales d'un service petite enfance : respect, épanouissement et autonomie de l'enfant.

10 - Responsabilité

Pendant le temps des ateliers, sorties et temps festifs, les assistantes maternelles conservent la responsabilité des enfants qu'elles accompagnent.

Chaque participant doit avoir l'autorisation des parents.

La responsabilité de la Mairie ne peut être mise en cause en cas de détérioration ou perte d'objet ou jouet apportés par l'enfant, les parents ou l'assistante maternelle.

11 - Règles de vie

L'assistante maternelle s'engage en venant aux ateliers, à participer activement à sa mise en place, à son déroulement et à son rangement.

Les activités sont proposées et non imposées aux enfants.

12 - La santé et la sécurité

Dans l'intérêt de l'enfant et du groupe, *l'enfant fiévreux ou malade ne sera pas accepté au relais.*

Il est recommandé d'informer la responsable du Relais en cas de problème de santé spécifique (allergie...).

13 – Droit à l'image

Les enfants ne seront photographiés qu'avec l'autorisation écrite de leurs parents.

14 - Secret professionnel

Il est rappelé aux assistantes maternelles leur devoir de discrétion par rapport à ce qui peut être dit ou vécu dans le lieu d'animation. Elles doivent respecter la confidentialité liée à l'histoire de l'enfant et de sa famille.

15 – L'acceptation et modification du Règlement

Un exemplaire du présent règlement est remis aux assistantes maternelles et aux parents. Une attestation d'acceptation des dispositions du règlement intérieur du Relais devra être signée par les assistantes maternelles et les parents.

Annexe 5: Le Point Info Famille

Le Point Info Famille, qui a lieu les mardis et jeudis après-midi, est animé par une Educatrice de Jeunes Enfants employée par la Mairie. Son but est de centraliser les demandes de garde des parents et de les informer et conseiller quant aux différents modes de garde.



Point Info Famille

Virginie VINGERT Responsable petite enfance

Permanences d'accueil physique
et téléphonique

Mardi 13h - 16h45

Jeudi 15h - 18h15

MAIL

relaisassmat.mairie@gagnac-sur-garonne.fr

TELEPHONE

05 34 27 77 23

30 rue de la Gravette

31 150 GAGNAC - SUR - GARONNE

SITE INTERNET

www.gagnac-sur-garonne.fr

Votre crèche Grain de sable

Responsable

Mme Sophie MONTERO

Tel. : 06.03.99.1774

sophie.montero@gmail.com



Famille

Ecouter

Informar

Orienter

Accompagner

Lieu unique pour la recherche de votre mode de garde



Responsable petite enfance

Virginie VINGERT RANDONNIER

Lieu de centralisation de vos demandes de garde

Information sur les modes d'accueil de la petite enfance existant sur le secteur et aide personnalisée dans la recherche d'un mode de garde adapté à votre enfant

Préinscription de votre enfant en micro crèche

Mise à disposition de la liste actualisée et des disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s de Gagnac.

Accompagnement administratif et explications sur la relation contractuelle avec le salarié, assistant maternel agréé ou employé à domicile.

Informations d'ordre général sur les droits et les devoirs d'un employeur mais également sur les prestations sociales.

Mini crèche Grain de Sable

Structure d'accueil collectif des enfants âgés de 10 semaines jusqu'à leur entrée en milieu scolaire.

Il s'agit d'un lieu de vie accueillant 10 enfants en simultané, de façon régulière ou ponctuelle, alliant la découverte de la vie en collectivité et un accueil individualisé.

La structure est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30

Accueils à temps partiel et à temps plein

Mode de garde individuel

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile des enfants mineurs.

Avant d'accueillir un enfant, il (elle) doit obligatoirement avoir été agréé(e) par le Président du conseil général après avis des services de la protection maternelle et infantile (Pmi). Cet agrément lui reconnaît un statut professionnel.

L'assistante maternelle contribue au bien-être des enfants et a un rôle éducatif, tout en respectant les demandes des parents.



Annexe 6: Projet de la journée « Enfance Famille » lancée en 2015

Enfantastique

Il était une fois une journée créative pour l'enfance en famille !!

Inventivité, curiosité, ingéniosité ! Les enfants sont fantastiques. A la croisée des chemins entre l'imaginaire et la réalité, les enfants s'inspirent de leur quotidien pour se créer une vie sur mesure. L'enfant agit, fabrique et s'amuse de toutes expériences. Il devient donc vital de le laisser développer sa curiosité, précurseur d'une énergie créative qui l'aidera à devenir un adulte positif avec toutes les ressources nécessaires pour rebondir dans la vie.

Notre rôle d'adulte et de professionnel de l'enfance est alors de mettre à leur disposition des médiums créatifs pour les aider à se construire en équilibre entre leurs différents milieux de vie.

Ce temps de l'enfance est un moment privilégié, où l'imagination est au service de la découverte de son potentiel intérieur. C'est en partant de ce concept que nous souhaitons organiser une journée créative pour l'enfant et sa famille. Un moment de partage autour de temps forts, où chacun pourra explorer son potentiel intérieur et trouver sa place.

« Seul on va plus vite, Ensemble on va plus loin »

Entre vie professionnelle et vie personnel, les familles manquent souvent de temps pour souffler et s'accorder une pause récréative. Nous proposons alors cette journée de découverte et d'amusement pour créer et tisser des liens sociaux entre les différentes familles et acteurs de la ville.

ENFANTASTIQUE c'est la proposition d'une journée placée sous le plaisir des sens et de la détente en famille au cœur de Gagnac.

Elle se déroulera le 26 septembre 2015 de 10h à 17h sur différents sites de Gagnac sur Garonne (RAM, centre d'animation/Ecole, place du village).

Des personnes ressources seront là pour accueillir et guider les familles tout au long de la journée.

Cet évènement culturel et social, accueillera les enfants et leur famille autour de spectacles et d'animations mais aussi de rencontres, avec des professionnels, des artistes et des élus de la ville.

LES TEMPS FORTS

Des rencontres avec des professionnels de l'enfance : Echange sur les professions de l'enfance, les lieux d'accueil, les loisirs et les modes de garde.

Des spectacles pour les tout-petits et les plus grands proposés par des artistes de différents horizons artistiques.

Des ateliers dans les écoles et le jardin du relais animés par du personnel du centre d'animation, par des assistantes maternelles, par l'équipe de la crèche afin de proposer aux familles une rencontre ludique et un échange sur son métier et ses spécificités. Les ateliers pourront être de

nature diverse : Peinture, dessin, maquillage, collage, cuisine créative...selon les idées de chacun.

Des rencontres avec les représentants locaux de votre ville : élus, CCAS afin de présenter les différentes actions mises en place pour les habitants de Gagnac.

Des rencontres avec les associations qui œuvrent tout au long de l'année pour la pratique d'activités culturelles et sportives.

Un moment de rassemblement autour d'un apéritif et d'un lancer de ballons pour clôturer la journée.

Une buvette pour se rafraichir et se restaurer sur place.

L'Entrée sera libre et gratuite mais une inscription préalable sera nécessaire pour la bonne organisation des différents spectacles.

Annexe 7: Actions Parentalité : « Parenthèse familiale » et « Café des parents »

CONTEXTE ET ORIGINE

Les parents fréquentant l'école ont souvent un enfant en crèche ou bien chez une assistante maternelle. Le café des parents permet de créer une zone d'échange entre les différents protagonistes de la vie d'une famille.

Les parents sont débordés par le quotidien, comme tout à chacun, le café des parents est un lieu de passage où quelques minutes peuvent suffire pour poser une question, demander un renseignement, ou tout simplement souffler juste une minute...

Dans la continuité de cet espace de parole, un espace de jeux pour les enfants dont les parents n'avaient pas de mode de garde a vu le jour en janvier 2012. Il s'agit de la Parenthèse Familiale.

Afin de proposer un espace dédié à la famille, le RAM ouvre ainsi ses portes le lundi matin, aux enfants non scolarisés accompagnés de leurs parents pour partager un moment de jeux, de rencontres et d'échanges.

VALEURS DEVELOPPEES

- reconnaissance des parents comme premier éducateur de leur enfant.
- reconnaissance de l'enfant en tant que personne
- lieu adapté à l'écoute de la situation de chacun.
- lieu ressource où l'on peut s'informer pour avoir des repères éducatifs et des connaissances sur le développement de l'enfant.
- lieu de soutien dans les moments difficiles pour retrouver de la confiance dans ses compétences éducatives et son rôle de parent.
- lieu convivial où il est possible de partager ses expériences avec d'autres parents.
- lieu que chacun peut construire en proposant des thèmes d'échange.

OBJECTIFS GENERAUX

Travailler en réseau par le biais d'une démarche de projet et créer des liens entre les différents services enfance de la ville afin de proposer une continuité de services pour les familles de Gagnac.

Développer le réseau des partenaires associatifs et institutionnels pour proposer aux familles une palette d'actions autour de la parentalité.

Le café des parents a lieu tous les deux mois en partenariat entre le RAM et le Centre d'Animation et propose aux familles de partager un temps d'échange autour d'un café. Un fascicule pédagogique sert de base de discussion entre les familles et les professionnels. Distribué lors de chaque rencontre, il sert de base à la réflexion menée sur des thèmes divers (parentalité positive, Méthode « Faber et Mazlish ». Cette démarche du vendredi matin entre 7h30 et 9h30 a permis de faire connaître au plus grand nombre l'action municipale mais elle doit maintenant évoluer pour s'adapter aux besoins des familles. L'un des enjeux consiste à créer un réseau de partenaires associatifs (parentalité/handicap..) afin de proposer aux familles des ressources selon les besoins de chacun (l'Esperluette ; Parents aujourd'hui et Femmes du monde à Fenouillet).

La parenthèse familiale, est un lieu de rencontre et d'échange pour l'enfant accompagné de son parent. Elle a lieu dans les locaux du RAM tous les lundis matins (sans inscription), hors vacances scolaires et propose un espace de jeu aux tout- petits ainsi qu'un espace de rencontre et de

discussion pour les parents. Des ateliers parents/enfants sont mis en place selon les souhaits et les capacités des enfants.

Des journées de rencontre autour de la petite enfance sont organisées pour créer des liens entre les différents protagonistes de la petite enfance.

Les professionnels intervenants

Virginie VINGERT RANDONNIER, Educatrice de jeunes enfants et responsable du relais d'assistante maternelle.

Je travaille auprès des assistantes maternelles de Gagnac-Sur-Garonne et j'accueille deux fois par semaine, les enfants en garde chez les professionnels de l'accueil individuel au sein du RAM. Ensemble, nous créons pour vos enfants un espace sécurisé de jeux et de socialisation pour les préparer, en douceur, vers un passage entre leur monde intérieur et le monde extérieur.

Proche des préoccupations des familles, je reçois également les familles qui souhaitent faire une parenthèse dans leur quotidien, à venir partager un moment de convivialité avec leurs enfants de 0 à 4 ans dans un espace de jeux adapté aux jeunes enfants, tous les lundis sur le relais de Gagnac.

Anthony GEX, Directeur adjoint en charge de l'enfance du centre d'animation.

Je mets en place une organisation individuelle et collective de vos enfants sur les temps periscolaires et extrascolaires, ma mission est de favoriser le suivi pédagogique de l'équipe d'animation afin d'adapter au mieux ces temps d'accueil.



Notre mission consiste à accompagner

vos enfants de la petite enfance vers l'enfance

dans le respect de leur individualité.



LIVRET DE PRESENTATION



CENTRE D'ANIMATION

4, rue du Chêne Vert
31 150 Gagnac/Garonne

La Parentalité ... Un bien « gros » mot !

La parentalité désigne le processus qui mène à l'état d'être parent.

La parentalité, c'est plus que le simple fait d'être parent. Cet exercice difficile visant à privilégier l'intérêt de l'enfant tout en favorisant son épanouissement est bien plus compliqué qu'il n'y paraît. Préparer son enfant à devenir un adulte conscient, responsable, bien dans sa peau et à l'aise dans ses relations sociales et affectives relève parfois du parcours du combattant.

La parentalité, c'est le « **métier des parents** » : un des plus beaux mais aussi un des plus difficiles qui soit !

« Être parent » c'est faire ce que l'on peut, du mieux que l'on peut... et accepter de faire des erreurs. De toute façon les parents parfaits ce n'est pas marrant !

Le café des parents

C'est un lieu adapté et à l'écoute de la situation de chacun.

C'est un lieu ressource où l'on peut s'informer pour avoir des repères éducatifs et des connaissances sur le développement de l'enfant.

C'est un lieu de soutien dans les moments difficiles pour retrouver de la confiance dans ses compétences éducatives et son rôle de parent.

C'est un lieu convivial où il est possible de partager ses expériences avec d'autres parents.

C'est un lieu que chacun peut construire en proposant des thèmes d'échange.

Des temps de rencontres et d'échanges

Les Cafés-parents sont des temps de rencontres et d'échanges proposés tous les deux mois, devant le centre d'animation. Ces rencontres permettent aux parents d'échanger sur une thématique et de partager leurs ressentis et leurs expériences librement autour d'un café. Ils peuvent discuter tranquillement sur la parentalité, l'éducation des enfants, la famille... Ce mélange d'expériences permet de rassurer les parents sur leurs attitudes et leurs pratiques parentales.

Encadrés par des professionnels

Ces rencontres sont organisées et animées par des professionnels intervenants dans le domaine de l'enfance, de la parentalité, de la famille... Ils animent les Cafés, écoutent et peuvent si besoin orienter les parents.

Un lieu de libre parole

Ces moments sont des espaces libres pour échanger des points de vue ou simplement écouter. Pas de jugement, pas besoin de se trouver en difficulté pour assister au café-parents.

Vous avez des questions...

***Un autre parent à surement la réponse,
ou du moins son expérience à vous faire partager.***